CONTRAT RIVIÈRE
Paillons

Syndicat Intercommunal des Paillons

Alpes Maritimes

Contrat de Rivière des Paillons (2010 -2017)

ETUDE BILAN – EVALUATION – PERSPECTIVES

Réalisée en régie par le Syndicat Intercommunal des Paillons

agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Établissement public de l'État

Région Provence Alpes Côte d'Azur

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

SIP

Sivom Val de Banquière

Mot du Président

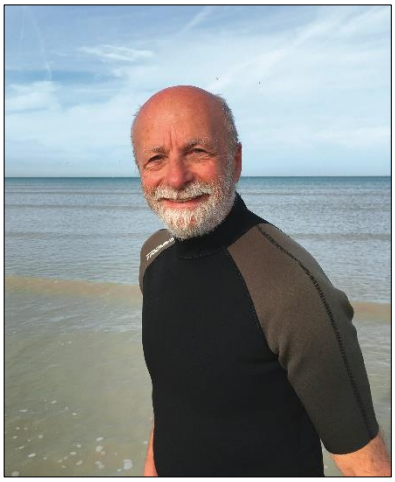

A la suite d'intempéries sévères en 1994, le Préfet des Alpes Maritimes avait souhaité que les 9 communes les plus en aval du bassin versant des Paillons s'organisent pour gérer en commun la prévention des crues et la restauration des milieux aquatiques.

Le Syndicat intercommunal des Paillons (SIP) regroupant les communes de Nice, La Trinité, Drap, Cantaron, Blausasc, Contes, Peillon, Peille et l'Escarène, a débuté ses études et travaux en 1996 sous la présidence de René Passeron, alors maire de Peillon qui nous a quitté cette année et à qui nous rendons hommage.

En 2008, j'avais pris sa succession en tant que maire de Peillon et président du SIP et j'avais eu le plaisir l'année suivante, en 2009, de signer, avec l'ensemble des partenaires identifiés le Contrat de Rivière des Paillons qui englobait enfin l'ensemble des communes couvrant la quasi-totalité du bassin versant des Paillons, dont la Banquière, donnant ainsi toute sa cohérence à la démarche de prévention des crues et de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eaux sur cette entité géographique clairement identifiée.
2017 est une année charnière :

- *Au 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (gestion de l'eau et des milieux aquatiques - prévention des inondations), nouvellement créée, reviendra aux deux EPCI (Métropole Nice Côte d'Azur et Communauté de Communes du Pays des Paillons) qui se sont engagées, pour ce qui concerne le bassin des Paillons, à transférer les compétences exercées par le SIP au SMIAGE Maralpin dont les compétences couvriront l'ensemble des cours d'eau du département des Alpes Maritimes. Le SIP, en tant que tel, va donc être dissous à la fin de l'année.*
- *Le Contrat de Rivière des Paillons, dont un bilan à mi-parcours a été présenté en 2013, arrive maintenant à son terme.*

Le moment est donc venu de présenter un bilan complet du Contrat de Rivière en faisant ressortir les forces et les faiblesses de cette démarche sur notre territoire et en espérant que cette analyse permette d'identifier les pistes de progrès rendues possibles dans le cadre de la nouvelle gouvernance instaurée par la création du SMIAGE Maralpin.
Mes mandats de président du SIP et de président du Comité de rivière des Paillons s'achèvent.

Il me reste à remercier l'ensemble des parties prenantes que j'ai eu le plaisir de voir se mobiliser dans le cadre coopératif qui avait été mis en place et bien sûr le personnel qui continuera, dans un esprit de continuité, à exercer avec compétence et diligence ses missions au sein du SMIAGE Maralpin.

Vôtre,

Pierre-Charles Maria
Maire honoraire de Peillon

PREAMBULE

Le **Contrat de Rivière** relève d'une démarche concertée et programmée qui a vocation à mettre en œuvre une gestion globale, intégrée et équilibrée de notre patrimoine aquatique.

L'étude « **Bilan, Evaluation et Prospective** » a vocation à :

- Comparer les objectifs du contrat aux actions réalisées
- Expliciter les éventuels freins constatés durant sa mise en œuvre en vue de la gestion future des cours d'eau
- Analyser le fonctionnement de la politique menée et son inscription territoriale
- Dégager des perspectives afin de conserver et de renforcer une gestion globale et intégrée des cours d'eau

ACTEURS

Le bilan du Contrat de Rivière a été réalisé par le Syndicat intercommunal des Paillons, en régie.

Un **comité technique** a été conçu, pour lequel ont participé :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Le Conseil Régional PACA
- La Communauté de Communes du Pays des Paillons
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- La Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes
- La Métropole Nice Côte d'Azur
- Le SIVOM Val de Banquière
- Le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau
- Le Syndicat Intercommunal des Paillons

Le comité technique s'est réuni à deux reprises et des entretiens téléphoniques réguliers ont été échangés entre le SIP et les membres.

OUTILS

La conception du bilan a nécessité le traitement de données techniques, quantitatives et qualitatives, lesquelles ont permis de dégager de grandes tendances et de tendre vers une analyse la plus objective possible par le porteur du contrat. Parmi ces outils, nous pouvons citer :

- Tableau de bord
- Intégration des éléments issus des diverses études
- Données financières
- Echanges avec les maîtres d'ouvrages
- Entretiens et enquêtes auprès des acteurs

METHODOLOGIE : CHOIX D'UN DOCUMENT UNIQUE

Le bilan du Contrat de Rivière des Paillons ne se présente pas sous la forme de plusieurs modules distincts, tels que proposé dans le « *Guide méthodologique : étude bilan, évaluation et prospective* » établi par la DIREN Rhône-Alpes, les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne ainsi que la Région Rhône-Alpes (2005).

En effet, cette forme implique de traiter les données de manière disséquée, rendant difficile la liaison des informations. Par ailleurs, il est apparu davantage pertinent de mettre en relation les données techniques avec les analyses qualitatives.

Après réflexion, le comité technique s'est donc prononcé pour la conception d'un **document UNIQUE** de façon à lier les éléments entre eux et à apporter un discours global reflétant la démarche et la dimension intrinsèque des thématiques.

Le bilan se présente en 3 grandes parties que sont :

- Les enjeux initiaux du territoire justifiant la démarche contrat de rivière
- L'analyse des données permettant d'établir un bilan et d'évaluer les impacts sur le milieu
- Une synthèse générale donnant lieu aux perspectives.

SOMMAIRE

Chapitre 1 : LE CADRE DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS 10

LES ENJEUX DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS 11

I. UNE QUALITE DE L'EAU MEDIOCRE 11
II. UN TERRITOIRE VULNERABLE FACE AU RISQUE INONDATION 14
III. LES PAILLONS : RIVIERES IMPACTEES 19
IV. VERS UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU 24
V. UNE POLITIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES A DEFINIR 26
SYNTHESE DES ENJEUX DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS *27*

LA DEMARCHE CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS 29

I. LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS 29
II. LE CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS 34

Chapitre 2 : LE BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS 40

AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU (VOLET A) 41

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER 43
II. LES REALISATIONS EN TERMES D'AMELIORATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT 46
III. EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU ET PERSPECTIVES 52
BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET A *57*

RESTAURER, PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL (VOLET B1) 59

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER 61
II. UNE MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES A DEVELOPPER 63
III. LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES PAILLONS 64
IV. UN PREMIER NIVEAU DE GESTION DE LA RIPISYLVE EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES INONDATIONS 67
V. EVOLUTION DU MILIEU ET PERSPECTIVES 68
BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET B1 *71*

ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES (VOLET B2) 73

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER 75
II. LE VOLET B2 : SES REALISATIONS ET SES FREINS 77
III. LE PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) 78

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET B 2 *81*

CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (VOLET B 3) **83**

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER **85**

II. L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE ET SUPERFICIELLE **88**

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET B 3 *95*

COORDONNER, SENSIBILISER, EVALUER (VOLET C) **97**

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER **99**

II. LES OUTILS D'ANIMATION ET DE CONCERTATION **101**

III. LES OUTILS DE COMMUNICATION POUR UNE MEILLEURE COMPREHENSION ET APPROPRIATION DE LA DEMARCHE **104**

IV. LES OUTILS DE SENSIBILISATION POUR UNE REAPPROPRIATION DES COURS D'EAU **107**

V. QUELLE EVOLUTION DE LA PERCEPTION DES PAILLONS PAR LES SCOLAIRES ET QUELLES PERSPECTIVES ? **111**

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET C *113*

LA GOUVERNANCE : REGARDS CROISES DES ACTEURS **115**

I. LES PAILLONS ET LE CONTRAT DE RIVIERE AU COEUR DES PERCEPTIONS DES ACTEURS **118**

II. LE CONTRAT DE RIVIERE : UN PROJET DE TERRITOIRE ? **123**

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET GOUVERNANCE *127*

Chapitre 3 : L'EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS **129**

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER GLOBAL **130**

BILAN QUALITATIF DU CONTRAT DE RIVIERE **132**

ANNEXES **134**

TABLE DES MATIERES **142**

Chapitre 1 :
LE CADRE DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS

LES ENJEUX DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS

I. UNE QUALITE DE L'EAU MEDIOCRE

En 1996, une étude de la qualité des eaux superficielles des Paillons, réalisée par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, révélait une qualité dégradée des eaux notamment en aval de certaines stations d'épuration. En 2005, le conseil général réitère la campagne, dont les résultats témoignent d'une dégradation de la qualité des eaux.

Méthodologie de l'étude :
26 stations du bassin versant des Paillons ont fait l'objet d'analyse des paramètres suivants :

- Analyses physico-chimiques
- Analyses bactériologiques
- Analyses biologiques

L'analyse biologique est réalisée sur les invertébrés benthiques, les diatomées et le peuplement piscicole, permettant d'obtenir les différents indices biologiques. La Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes a réalisé l'étude relative à l'état des peuplements piscicoles.

1 UNE QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES DEGRADEE

En 2005, la qualité physico-chimique des eaux apparait médiocre voire critique où une « *dégradation générale est constatée en aval de rejets des stations d'épuration*. »

Les paramètres physico-chimiques

Des points noirs ont été identifiés, présentant une situation jugée critique, en aval des **STEP de Levens, de Tourrette-Levens, de L'Escarène et de Drap**, au niveau desquelles on retrouve « *une concentration en ammonium, phosphates et carbone organique dissous incompatible avec un développement équilibré du milieu aquatique* ».
La situation sur le Paillon de Contes apparait plus satisfaisante bien qu'un secteur apparaisse sensible, en aval de la STEP de Bendejun. Cette dernière reçoit les rejets du moulin à huile, entrainant des niveaux élevés de matière organique lors de la période de pressage des olives.

Le reste du bassin versant présente « *une qualité générale des eaux globalement satisfaisante avec une partie amont, en tête de bassin, encore préservée* ».

Les paramètres biologiques

Les peuplements des invertébrés mettent globalement en évidence une « *qualité moyenne à bonne pour l'ensemble du bassin versant. La* ***qualité du milieu est jugée satisfaisante en amont*** *du bassin versant et au niveau des clues, tandis qu'en* ***aval du bassin et des STEP****, les* ***indices IBGN sont plus faibles*** *et les populations observées présentent une* ***affinité beaucoup plus importante pour la matière organique*** ».

Enfin, l'étude des diatomées a mis en évidence les ***« impacts forts des STEP de Levens Sainte-Claire, de Tourrette-Levens et de Drap*** ». L'impact des STEP de Lucéram et de L'Escarène est « *réel mais amoindri par la dilution des rejets. A la sortie des clues, le cours d'eau retrouve une qualité correcte*. ».

Le mauvais rendement épuratoire de certaines STEP impacte la qualité des eaux. Des secteurs sont jugés critiques notamment sur :

- la Banquière en aval des STEP de Levens et de Tourrette-Levens,
- L'Escarène, en aval de la STEP de L'Escarène,
- Le Paillon de Nice, en aval de la STEP de Drap qui constitue un point noir.

Enfin, les rejets industriels ont été identifiés comme perturbateurs de la qualité de l'eau.

2 L'ETAT DU PEUPLEMENT PISCICOLE DANS LES PAILLONS

L'étude piscicole, menée en 2004-2005, a été réalisée sur 5 stations :

- L'Escarène
- Mazuès (Peillon Sainte-Thècle)
- Coaraze
- Bendejun
- Drap

L'espèce la plus représentée dans les Paillons, tant en densité (nombre de poissons à l'hectare) qu'en biomasse (kg/ha), est le barbeau méridional (espèce patrimoniale). Les autres espèces composant les Paillons sont les vairons, l'anguille, le chevesne, le blageon, la truite fario et la blennie fluviatile.

Les pêches électriques ont mis en évidence un **état perturbé des ressources piscicoles**. La truite fario est quasi-inexistante sur l'intégralité du bassin, même sur le réseau apical où le contexte typologique lui est favorable, notamment dans le secteur de Bendejun où les sujets devraient être beaucoup plus représentés.

Par ailleurs, un nombre conséquent d'individus présentent **des pathologies** (bactériose, hémorragies) témoignant de la qualité médiocre en certains secteurs, notamment au niveau des Mazuès. Le temps de vie des sujets est plus court.

Enfin, l'écrevisse américaine, espèce invasive, a été identifiée dans les Paillons. Celle-ci rentre en concurrence avec les écrevisses locales.

Conclusion

RECAPITULATIF DES SECTEURS IMPACTANT LE MILIEU	
La Banquière	• STEP de Tourrette-Levens • STEP de Levens Sainte-Claire
Le Paillon de Contes	• La traversée industrielle et notamment le moulin à huile • STEP de Bendejun
Le Paillon de L'Escarène	• STEP de Lucéram • STEP de L'Escarène • Rejets directs de la commune de Touët de L'Escarène dans le Redebrauss
Le Paillon de Nice	• STEP de Drap

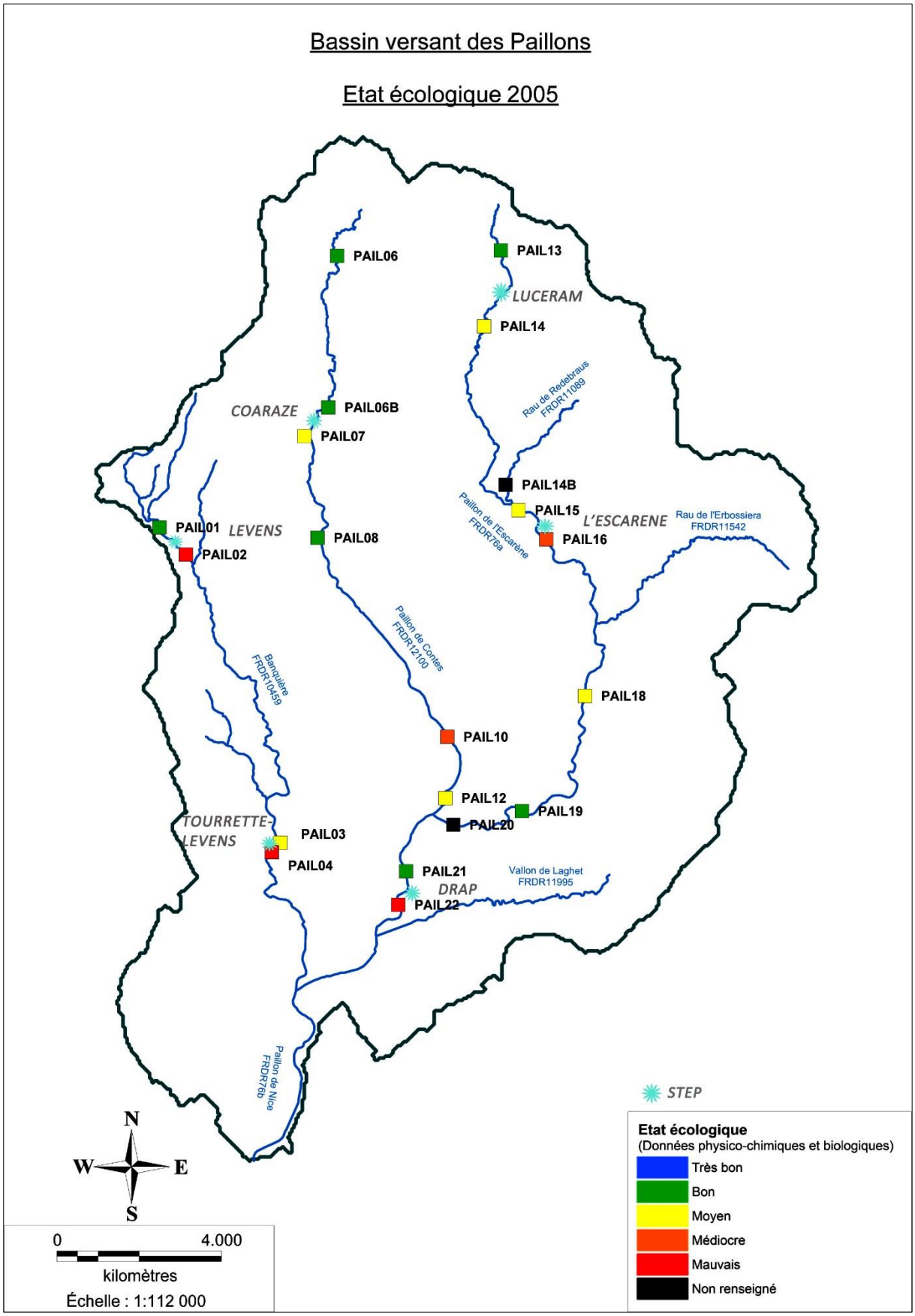

Source : Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

II. UN TERRITOIRE VULNERABLE FACE AU RISQUE INONDATION

La protection des personnes et des biens du territoire constitue un enjeu majeur pour les acteurs comme en témoigne leur volonté d'agir collectivement et à une échelle davantage globale à travers les créations du SIVOM Val de Banquière (1995) et du Syndicat Intercommunal des Paillons (1996).

1 LES CARACTERISTIQUES DES CRUES DES PAILLONS

1.1 Un régime torrentiel

Prenant leur source dans les Préalpes Niçoises, les Paillons sont des cours d'eau typiquement méditerranéens, ayant la particularité d'osciller entre des étiages sévères, voire des assecs récurrents, et des crues soudaines et violentes.

Des fortes pentes, un substrat géologique calcaire, l'amont du bassin versant est façonné par des vallées encaissées, avant de s'élargir sur une plaine alluviale, densément peuplée et urbanisée. Les caractéristiques topographiques et hydrologiques confèrent aux cours d'eau un fort pouvoir en matière de transport des matériaux.

Le bassin versant des Paillons est *« situé entre deux secteurs classiques de pluies extrêmes de la côte méditerranéenne que sont le Golfe de Gênes et les contreforts cévenols »* (PAPI des Paillons). La pluviométrie intense, concentrée en automne, conjuguée à la topographie du territoire et à l'encaissement du lit entrainent des débits de pointes élevés et un temps de réponse court, que l'abandon des cultures en terrasses et l'urbanisation ont accentué.

1.2 Les crues des Paillons

La crue de 2000 a entrainé des dégâts importants (érosion de berge, destruction de pont,…) et a marqué les esprits. Jugée de niveau trentennal, comme en témoigne le niveau atteint en amont du Palais des Expositions de 422m^3/s, on ose imaginer les dégâts à la suite d'une crue centennale.

	Période de retour		10 ans	50 ans	100 ans	~500 ans	
	Débit maximum (m^3/s)		Qmax, 10	Qmax, 50	Qmax, 100	Qexceptionnel	Qdébordement
SITES	1	L'Escarène	65	170	220	400	100 à 350
	2	La Grave de Peille	100	260	330	610	200 à 450
	3	Le Moulin de Peillon	100	260	330	630	230 à 250
	4	Le Plan de Peille	120	300	380	720	300
	5	Contes	70	180	230	420	100 à 300
	6	Ruisseau de la Garde	25	60	80	170	
	7	La Pointe de Contes	90	220	290	570	150
	8	La Condamine	95	240	300	580	100 à 250
	9	Pont de Peille	180	450	590	1100	400
	10	Drap-Cantaron	190	470	590	1100	550 à 650
	11	La Trinité	200	500	630	1150	250 à 600
	12	Exutoire du Laghet	25	60	80	160	250 à 600
	13	Plan Revel	61		152		
	14	Exutoire de la Banquière)	60		230		80
	15	Palais des Expositions	260	610	750	1500	1000

Tableau des débits caractéristiques de crue_ source PAPI des Paillons (SIP)

Les crues des Paillons ont, de tout temps, étaient perçues comme fortement dévastatrices et dangereuses par leur soudaineté. Les crues les plus marquantes, de niveau centennal, ont été celles de 1882, 1940 et de 1957.

Date	Observations
1240	A Nice, la Léproserie située en rive gauche est emportée.
9 octobre 1530	Des pluies prolongées ont entrainé la formation d'un barrage dans la gorge Barella à Contes qui lors de sa rupture inonda d'eau et de sédiments les parties basses du village .Le Pont Vieux à Nice et l'église St Lazare sont emportés. - La Basse ville est inondée (La vieille ville actuelle).
10 novembre 1544	Les terres situées à l'est du côté de Lympia sont dévastées. Les dégâts sont tels qu'il faudra procéder à un nouveau cadastre. Les Niçois appelleront cet événement « le déluge de Saint-Martin ».
15 août 1601	Pluie diluviennes sur l'aval du bassin. Des digues sont détruites à Nice et il y a des morts.
15 août 1603	Pluie diluviennes sur l'aval du bassin. Après une heure de tempête, des digues sont détruites à Nice.
4-5 Juin 1618	Inondation du quartier de la bourgade à Nice.
1626	La commune de Drap est entièrement inondée.
8 novembre 1631	Le quartier de la Boucherie est submergé.
1635	Le paillon contourne les endiguements en rive gauche de 1579 et inonde le quartier Lympia
1651	Année du déluge.
1681	Le quartier Lympia est inondé. Les débordements provoquent la mort de nombreuses personnes.
1 et 2 octobre 1689	Les quartiers de Riquier, Roquebillière et Lympia sont inondés. L'eau s'étend de Riquier au pied du mont gros Des digues sont rompues. Il y a des morts.
Fin XVII	Construction d'une digue en rive gauche et création d'une commission spéciale des digues du Paillon pour leur entretien.
1702	La digue à hauteur de Bon Voyage est détruite.
1715	A Nice, le Paillons contenu en rive gauche par des digues déborde en rive droite.
6 août 1750	La rive droite à Nice est inondée suite à de violente pluie.
13 et 14 avril 1774	Violent orage-Crue dont le niveau s'élevait à plus de 12 pieds au-dessus de son niveau. 300 morts (soldats.)
1773, 75, 77, 88 et 96	Inondations sur Nice.
1802	Inondations en rive droite des quartiers de la Bourgade et des Arbres
1862	Le pont de bois à l'emplacement du futur pont Barla est emporté.
27 octobre 1882	Crue dites centenaire estimée à 700m3/s (par J.DE SAINT SEINE 1995) - Débordement au quartier Bon Voyage et inondation des jardins de St Roch. Des digues sur Nice sont détruites. Cote de 11m (cote NGF) au pont Grimaldi à Nice
10 novembre 1886	Les quartiers de Riquier et de l'Arbre Inférieur sont inondés. Crue évaluée à 350m3/s (par J.DE SAINT SEINE 1995).
1911	Inondations
1913	Le pont des Abattoirs est emporté.
13 juillet 1932	En quelques minutes de niveau mont de 2m
17 novembre 1940	Crue aussi importante que celle de 1882 – Débit estimé à 1500 m^3/s. Crue survenue après deux ou trois jours de pluie (100mm) suivis d'un épisode intense (140mm) - En 1h heure le paillon atteint son niveau maximum. Les eaux atteignent presque que la clé de voute de la couverture du Paillon. Inondation des quartiers entre Carbacel et av.de la victoire (actuelle jean Médecin), Place Risso. Le pont Barla est submergé et le pont des Anges est détruit. Drap est inondé.
15 septembre 1950	Pluies diluviennes sur l'aval du bassin - Le bas de Ste Thècle à Peillon est inondé -283mm de pluie relevé à Peillon en 24h - Crue évaluée à 300m3/s (par J.DE SAINT SEINE 1995).
12 décembre 1957	Crue aussi importante que celle de 1882 - Crue survenue après une première crue en novembre Crue survenue suivis en décembre par un épisode pluvieux de deux ou trois jours (100mm) suivis d'un épisode intense (140mm) - Inondation de Drap
14 avril 1774	6 officiers et 300 soldats périrent. niveau à plus de 12 pieds au-dessus de son niveau.
14 octobre 1979	Le pont de l'Ariane est détruit- Passerelle entre Drap et Cantaron emportée - 220mm en 24h à Lucéram et 166 mm à l'Escarène - Débit estimé à 300 m^3/s.
1981	Crue estimée à 300 m3/s.
1994	Crue décennale – La Banquière sort de son lit au niveau de St André (surverse du pont des résidences et du Pont-Aubé)
Automne 2000	Le cours d'eau a subi plusieurs crues consécutives le 30,31 octobre, le 6 novembre et 23 novembre, la plus violente. Elle a été estimée à une période de retour de 25-30 ans. Débit de 420 m3/s relevés au Palais des Expositions à Nice.
2 décembre 2005	215mm /24h de pluie à Berre les alpes.

Tableau des principales crues ayant marqué le territoire _ Source PAPI des Paillons (SIP)

2 LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE DES PAILLONS FACE AU RISQUE DE CRUE

Le diagnostic établi dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI des Paillons) a permis de mettre en exergue les différents enjeux du territoire. La partie aval du bassin versant est fortement vulnérable face à l'aléa en raison de la forte urbanisation de la plaine alluviale. L'amont du bassin versant, davantage rural, est moins sensible à l'aléa inondation bien qu'il puisse présenter des enjeux de protection ponctuels. En revanche, l'aval du bassin versant concentre la majorité des enjeux dû au développement de l'agglomération niçoise, comme en témoignent :

- La **forte concentration démographique** avec près de 78% de la population située dans la plaine alluviale.
- La présence de **nombreux établissements recevant du public (ERP)**. Sur les 575 ERP, 300 sont situés en zone à risque inondation
- La présence **d'activités industrielles** sur la zone de Contes, de Drap, de La Trinité et de Saint-André de la Roche.
- Un **dispositif d'infrastructures** essentiel à la mobilité dans les Paillons (***carte des infrastructures routières vulnérables***), caractérisé par d'importants déplacements pendulaires. Les axes les plus vulnérables sont :

Pénétrante dans la traversée de Nice

- **La Pénétrante** des Paillons
- **Le tunnel du Paillon**, pour lequel un système d'annonce de crue a été mis en place afin d'assurer la sécurité des usagers.
- La **traversée endiguée de Contes**
- Le **pont de la Condamine** (seul lien entre le quartier d'habitation, zone rouge du PPRI, et la RD 2204)
- **La D19** dans la traversée de Saint-André de la Roche.

Enfin, la chenalisation du cours d'eau conduit inévitablement à une augmentation de la vitesse d'écoulement renforçant la vulnérabilité des secteurs aval, d'autant plus en l'absence de champ d'expansion de crue.

Par conséquent, les communes de Nice, St André de la Roche, La Trinité, Drap et Contes sont sujettes à la plus forte vulnérabilité du bassin versant, pour lequel, le risque inondation est un enjeu crucial.

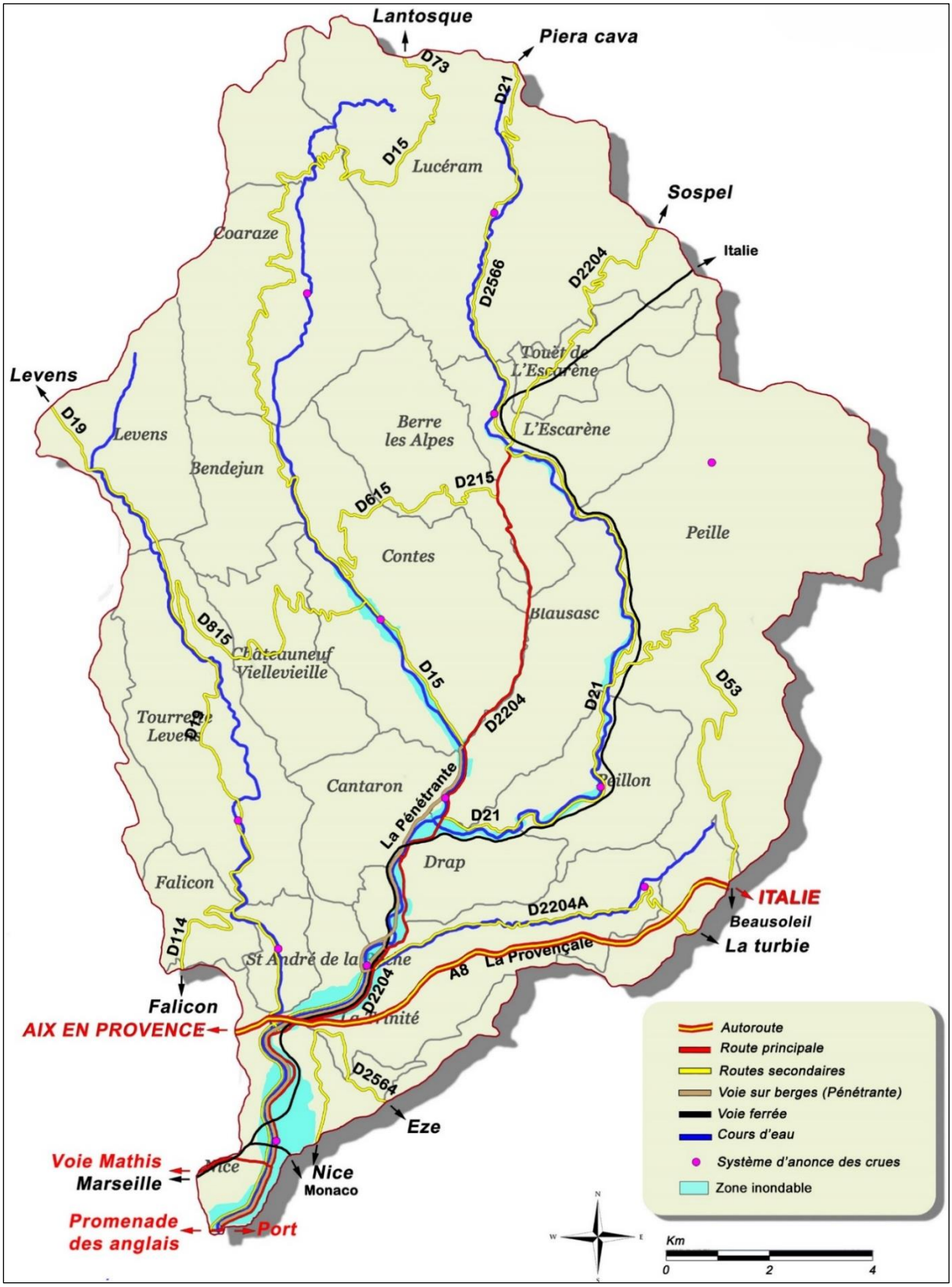

Carte : le réseau routier de la vallée des Paillons face au risque inondation_ Source PAPI des Paillons (SIP)

Carte : Zones vulnérables au risque inondation_ Source PAPI des Paillons (SIP)

III. LES PAILLONS : RIVIERES IMPACTEES

Longtemps, l'Homme a crû maitriser la nature, la façonner à son image et selon ses besoins, impactant les cours d'eau. Les politiques mises en œuvre mettent en évidence les conséquences de l'évolution morphologique des rivières sur la qualité du milieu et le risque accru.

1 L'ADAPTATION DES PAILLONS FACE AUX PERTURBATIONS HUMAINES

1.1 L'évolution morphologique des Paillons

Les Paillons drainent un bassin versant de 250km^2, fortement accidenté. Prenant leur source dans les Préalpes niçoises, ils alimentent le Paillon de Nice, fleuve traversant l'agglomération. Les Paillons ont un fonctionnement naturel typique des cours d'eau méditerranéens à forte pente qui se traduit par un charriage sédimentaire intense et une morphologie naturelle en tresse. Son fonctionnement hydromorphologique actuel semble traduire un réajustement de ses caractéristiques en réponse aux perturbations.

Face aux contraintes de la configuration géographique de la vallée, la croissance démographique, l'expansion urbaine et péri-urbaine, l'essor des activités économiques et des infrastructures ont nécessité une emprise sur le cours d'eau, réduisant sa section d'écoulement. La chenalisation du cours d'eau, conjuguée aux campagnes d'extractions des matériaux et à l'artificialisation des berges ont agi sur le fonctionnement du cours d'eau.

Paillon de L'Escarène – commune Peillon Borghéas

La réduction de la largeur du lit a pour effet l'augmentation de la vitesse d'écoulement. Outre, l'impact en termes de crue, la rivière a dû, dans sa nécessaire et naturelle quête d'un équilibre moyen entre le débit liquide et la charge solide, éroder davantage le lit, que ce soit au niveau du fond du lit qu'au niveau des berges. Le constat est sans appel, un abaissement du fond du lit est observable notamment le long de la Pénétrante.

L'érosion est un processus naturel du cours d'eau, milieu vivant et dynamique qui évolue au cours des siècles et par lequel, il dissipe son énergie. Mais les perturbations humaines peuvent modifier considérablement la dynamique morphologique, et, de ce fait, la réduction de la largeur du lit a pour effet l'augmentation du phénomène d'érosion.

Ce processus entraine progressivement un affouillement des ouvrages, la déstabilisation des berges dont les collectivités sont amenées à investir de manière conséquente dans la réparation ponctuelle.

EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU LIT

Campagne comparative clichés photographiques aériens de 1955 et de 2004 (*Source SIP, 2006)*

Paillon de Nice
Amont de la traversée de Nice

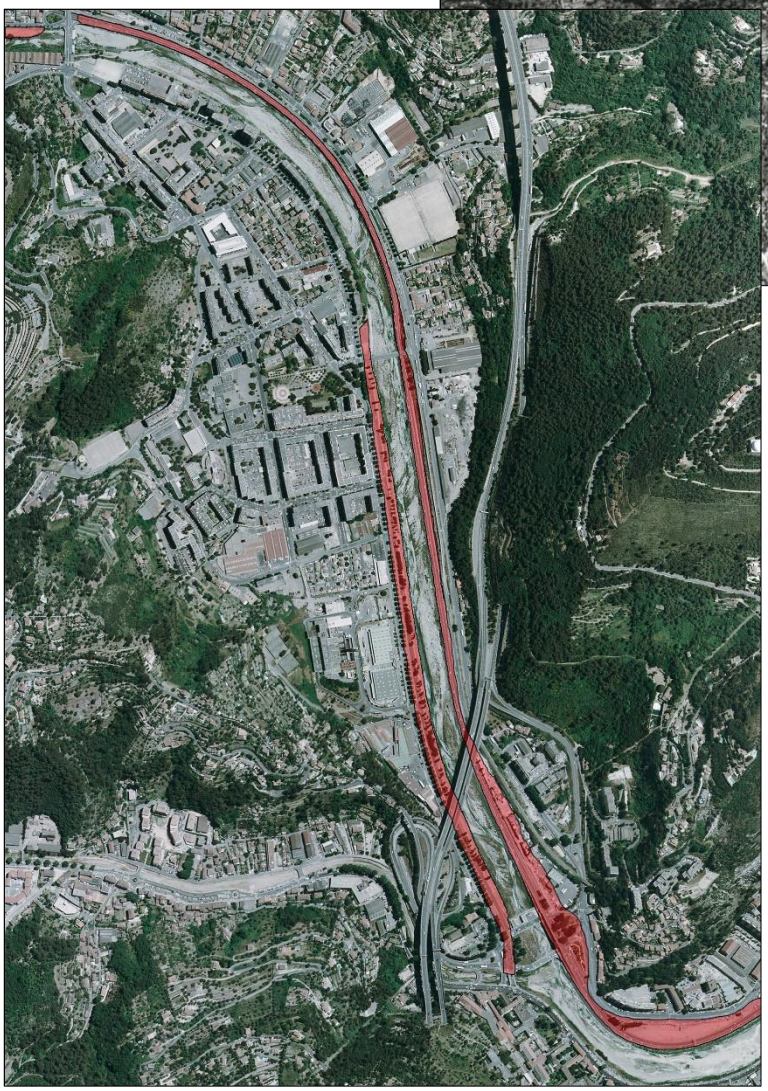

Paillon de Nice et le Laghet
Traversée de la Trinité

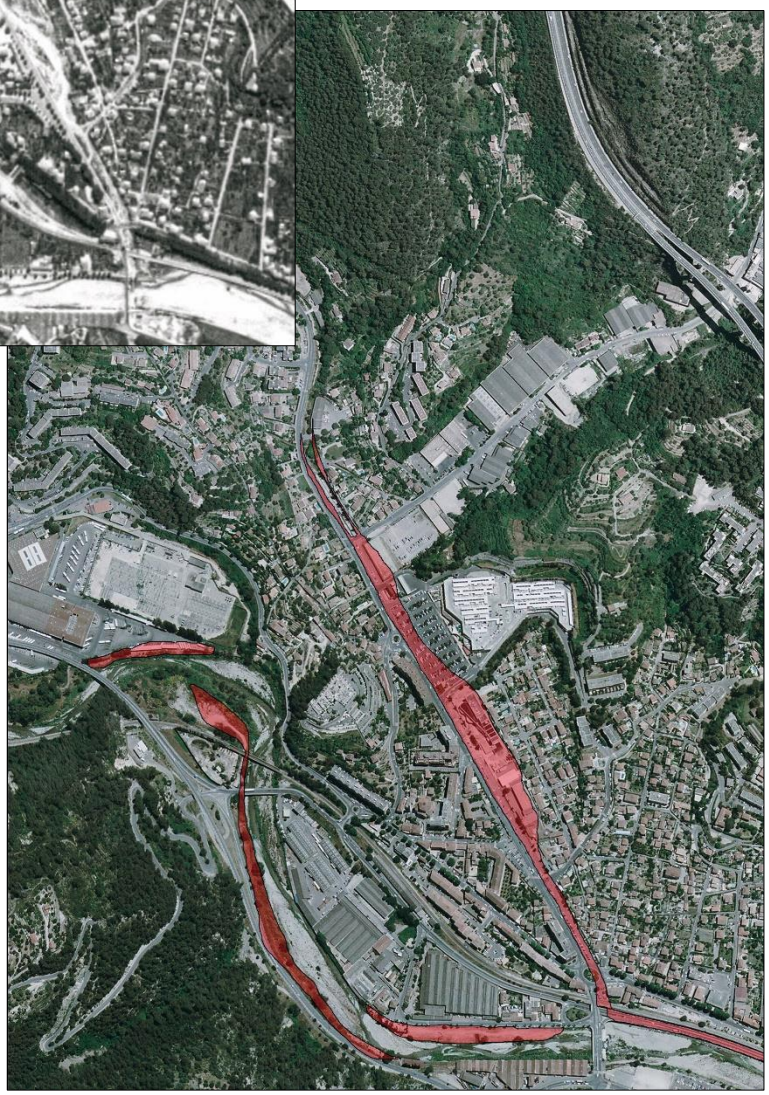

1.2 L'impact des ouvrages sur la continuité écologique

Les Paillons sont dotés de nombreux seuils conçus pour :

- La stabilisation du profil en long du lit
- La prise d'eau pour irrigation
- La protection des ouvrages routiers
- La protection des canalisations

Les ouvrages peuvent constituer des obstacles à la continuité piscicole et sédimentaire, être source de perturbations entrainant des modifications de la ligne d'eau et de la pente naturelle du cours d'eau. Une étude doit être menée afin d'identifier les obstacles et de proposer un programme d'actions.

2 UNE ABSENCE DE GESTION DE LA RIPISYLVE

En 2001, lors du dossier d'élaboration, il avait été fait état des lieux de:

- Présence d'une ripisylve type des *Populetalia albae* relative au **peuplier noir** et au saule blanc qui n'est pas adaptée à la ripisylve en raison de son enracinement en surface.

« *Elle est naturellement présente dans les secteurs de Contes, aval de Ste-Thècle et de la zone Drap-l'Ariane. Mais, elle a été réduite à des fragments discontinus, envahis par le lierre, en raison des constructions. On la retrouve aussi sur le Paillon de l'Escarène au-dessous du village (saules blancs, frênes) puis depuis l'aval de la Grave de Peille, Moulin de Peille à Châteauvieux (en rive gauche).* »

Du fait de leur faible ancrage au sol, cette ripisylve peut être source de formation d'embâcles, d'autant que les sujets semblent être en mauvais état (sous-cavés, vieillissants…)

- **Présence d'espèces adventices**

« *Certaines espèces adventices sont présentes telles que la canne de Provence (Les Moulins, La Condamines) qui forme des peuplements denses, fortement ancrés par leurs rhizomes, le platane (Saint André, quartier Pasteur Nice) et le robinier faux-acacia.* »

- **Végétalisation des atterrissements**

- Une **faible végétation de la partie aval du bassin versant** (berges en dur) tandis que l'amont est plus préservé, secteur où l'aulne glutineux est présent.

L'entretien de la ripisylve répond à des enjeux multiples :

- La réduction de la formation d'embâcles accentuant l'aléa inondation par l'exhaussement de la ligne d'eau et constituant le premier risque en termes de destruction d'ouvrages.
- La stabilité des berges par le maintien et l'entretien d'une ripisylve adaptée
- La remobilisation naturelle des matériaux par la dévégétalisation des atterrissements.
- Le maintien de la biodiversité (apports nutriments, abris, maintien température…)
- Le maintien du processus d'autoépuration du cours d'eau

Par conséquent, un programme de restauration et d'entretien est nécessaire, pour une gestion cohérente et raisonnée de la ripisylve.

3 UNE FAIBLE INTEGRATION DES PAILLONS DANS NOTRE ENVIRONNEMENT

Autrefois, les Paillons faisaient partie intégrante de l'environnement et du quotidien de la population. De nos jours, si l'amont du bassin versant apparaît préservé, l'aval présente un faciès bien différent entre pollution visuelle et artificialisation.

Ceci contribue à favoriser un sentiment de **désappropriation** des milieux par la population. En effet, en aval, une partie de la population tend à ne plus assimiler les Paillons à un milieu naturel, un espace de vie. On a pu le constater lors des diverses actions de sensibilisation où la population semblait surprise d'apprendre de découvrir la richesse biologique et la diversité paysagère que peut offrir ce milieu :
« *En bas de chez moi, le Paillon ne ressemble pas à ça (photo amont du bassin versant), je ne savais pas qu'il était beau comme ça* » (enfant, partie aval du bassin versant)

Cette méconnaissance et cette perception peuvent favoriser les actes d'incivilités tels que les dépôts de déchets sauvages dans les traversées urbaines.

Par conséquent, il y a un **véritable enjeu en termes de valorisation des Paillons et de sensibilisation des Paillons pour une réappropriation** et une reconquête du milieu. Apprécier son environnement, appréhender le milieu et ses diverses interactions peut permettre à la population de **renouer avec le cours d'eau, d'agir sur ses perceptions en faveur de la préservation du milieu.**

IV. VERS UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

1 LES USAGES DE L'EAU

L'eau est une richesse dont le développement du territoire des Paillons a pu bénéficier. De tout temps, l'Homme a cherché à maîtriser l'eau afin de subvenir à ses besoins, comme en témoignent les nombreux lavoirs et fontaines des villages de la vallée. Jusqu'au XXème siècle, l'irrigation a permis de valoriser les terres agricoles, tandis que la force hydraulique, en période des hautes eaux, a permis le développement de moulins.

De nos jours, de ces usages subsistent un certain nombre de prélèvements destinés à l'arrosage des parcelles privées, lesquels ont été répertoriés ci-dessous :

Commune	Usage	Gestionnaire	Localisation
Contes	Prise d'eau Irrigation	Syndicat des arrosants	Amont du village
	Prise d'eau moulin	Commune	Entrée village
L'Escarène	Prise d'eau irrigation	Syndicat des près inférieurs	Ruisseau de Redebraus
	Prise d'eau irrigation	Syndicat des près supérieurs	Amont sur commune
	Réserve pompiers	Commune	Confluence Redebraus de Lucéram
Peille	Prise d'eau arrosage	Syndicat des arrosants de la Grave	Sortie des gorges de l'Escarène
Blausasc	Prise d'eau irrigation	Syndicat des arrosant de Peillon	Amont rive droite du pont de la Grave
Peillon	Prise d'eau irrigation	Syndicat des arrosant de Peillon	Seuil du Bausset
	Prise d'eau irrigation	Syndicat des arrosant de Peillon	Pont des Mazues en rive gauche
	Prise d'eau irrigation	Syndicat des arrosant de Peillon	Pont de Chateauvieux en rive droite
Drap	Prise d'eau irrigation	Syndicat	Pont amont de la Pénétrante
	Prise d'eau irrigation	Syndicat	Pont aval de la Pénétrante

Tableau des prélèvements d'eau en surface_ Source SIP, Contrat de Rivière, 2001

L'attractivité du territoire a de facto agit sur la croissance démographique et, de ce fait, sur l'augmentation de la demande en alimentation d'eau potable. Les ressources en eau souterraine du bassin versant sont fortement sollicitées, sans en connaître leur fonctionnement.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2013	2016	Estimation 2030
Bendéjun	360	396	600	763	840	899	953	971	**1150**
Berre-les-Alpes	570	819	949	857	1163	1262	1275	1292	**1400**
Blausasc	509	510	725	1057	1256	1391	1466	1487	**1600**
Cantaron	539	774	956	1232	1256	1175	1357	1369	**1600**
Châteauneuf-Villevieille	225	260	402	571	686	830	896	915	**1050**
Coaraze	513	327	463	510	658	721	807	820	**1000**
Contes	3458	4123	4941	5867	6550	6868	7279	7488	**8200**
Drap	1551	1561	3042	4267	4333	4475	4317	4421	**4550**
Duranus	118	85	118	142	155	163	154	140	**120**
Falicon	715	877	1065	1498	1647	1874	1965	2002	**2200**
La Trinité	4787	7068	8279	10197	10041	10336	10232	10242	**10800**
L'Escarène	1619	1553	1424	1751	2126	2301	2480	2529	**2900**
Levens	1299	1422	1800	2686	3700	4053	4819	4826	**5900**
Lucéram	630	694	889	1026	1036	1251	1216	1248	**1320**
Nice	322442	344481	337085	342439	343123	348721	342295	347636	**355000**
Peille	1253	1291	1622	1836	2042	2271	2339	2372	**2500**
Peillon	937	898	1038	1139	1230	1336	1492	1505	**1710**
Saint André la Roche	2006	4397	4264	4151	4130	4701	5407	5504	**5800**
Touët de l'Escarène	173	137	173	212	242	312	305	298	**350**
Tourrettes-Levens	2650	2644	3004	3412	4113	4709	4794	4884	**5050**

Evolution de la population_Source H2EA, Etude hydrogéologique portée par le SMIAGE Maralpin

2 L'EAU SOUTERRAINE : UNE RESSOURCE INVISIBLE MAL CONNUE

Si la demande en AEP est aujourd'hui assurée, nous n'avons que peu d'informations quant au fonctionnement, au temps de recharge et à la réserve de la ressource souterraine, notamment celle stratégique.
Les ouvrages principaux exploitent la même partie du réservoir karstique jurassique, lequel a été identifié par le SDAGE Rhône Méditerranée Corse comme une « *ressource patrimoniale à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs* ».

La ressource en eau est un enjeu vital qui nécessite de mener des investigations pour mieux comprendre les relations entre la nappe superficielle et souterraine, connaître le rapport entre le volume prélevé et celui de recharge de la ressource afin de connaitre son état actuel et la préserver pour les générations futures.

V. UNE POLITIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES A DEFINIR

1 VERS UNE CONCERTATION ET UNE GESTION A L'ECHELLE DE BASSIN VERSANT

La gestion des milieux aquatiques implique une approche globale du bassin versant, associant l'ensemble des collectivités territoriales, dont le périmètre s'émancipe de celui administratif. La gestion des milieux aquatiques repose nécessairement sur une réflexion menée à **une échelle de bassin versant, dans une logique amont-aval**.

La délimitation du territoire du Syndicat Intercommunal des Paillons a été arrêtée sur 9 communes, en 1996, par Monsieur le Préfet, lesquelles sont Blausasc, Cantaron, Contes, Drap, L'Escarène, Nice, Peille, Peillon et La Trinité. Les communes de la Banquière se sont réunies lors de la création du SIVOM Val de Banquière, en 1995.

L'ensemble des communes n'a pu intégrer les périmètres de gestion, ne pouvant, de ce fait, entreprendre une politique à l'échelle globale du bassin versant. Par ailleurs, ce dernier est composé d'une multitude d'acteurs qui nécessite d'être fédérés afin d'entreprendre un projet commun.

Le Contrat de Rivière a pour objectif d'élargir le périmètre d'intervention à l'ensemble des communes du bassin versant et de fédérer les acteurs afin d'asseoir une politique cohérente et concertée autour d'un enjeu commun.

2 VERS UNE PRISE EN COMPTE ELARGIE DE L'ENSEMBLE DES THEMATIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES

Les créations du SIVOM Val de Banquière et du Syndicat Intercommunal des Paillons répondent à la volonté des acteurs de se réunir, pour une concertation et une mutualisation des moyens, en vue d'une approche plus cohérente de la problématique des inondations.

Le Contrat de Rivière, première démarche de ce type initiée sur le territoire, peut renforcer la gouvernance en place et dégager des perspectives d'approches élargies des milieux aquatiques. Le Contrat de Rivière contribue à la construction d'une vision globale du cours d'eau par l'intégration des problématiques assimilées à la préservation du milieu. Outre cet aspect, il peut constituer un outil pertinent pour le territoire, par l'intégration de ses enjeux.

Ainsi, le Contrat de Rivière a pour objet **d'engager une politique globale et intégrée des enjeux aquatiques en élargissant sur l'ensemble des thématiques et d'édifier d'un projet de territoire commun**.

SYNTHESE DES ENJEUX DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS

Les Paillons offrent des faciès divers, entre des secteurs à fort potentiel paysager, biologique et d'autres fortement soumis aux contraintes de l'expansion urbaine. A ce titre, le bassin versant présente des enjeux multiples en termes de :

- **qualité de l'eau notamment en certains secteurs**

Des études physico-chimiques et biologiques ont démontré une qualité, globalement, médiocre des eaux superficielles des Paillons. Si l'amont semble préservé, l'aval du bassin versant est sujet à des eaux dégradées dues à des rendements épuratoires inadaptés. Le phénomène est accentué dans les secteurs où le régime hydrologique est marqué par des étiages sévères voire des assecs.
Risque sanitaire, dégradation du milieu, répercussions sur l'état des peuplements piscicoles, avec identification de pathologies chez de nombreux sujets, l'amélioration de la qualité de l'eau constitue un enjeu crucial pour les Paillons.

Des opérations ont, d'ores et déjà, été menées telles que la suppression des stations de Tourrette-Levens et de Levens Sainte-Claire (La Banquière) ainsi que celle de Bendejun (Paillon de Contes) ayant contribué à une nette amélioration de la qualité de l'eau dans ces secteurs. Ceci témoigne de la forte capacité des Paillons à se régénérer et à retrouver leur état d'équilibre. Face au potentiel des Paillons, le Contrat de Rivière doit permettre d'engager d'autres actions notamment sur le Paillon de L'Escarène et de Nice.

- **de prévention des inondations**

Le risque inondation est une préoccupation majeure pour le bassin versant des Paillons, la vulnérabilité s'étant renforcée par la concentration des enjeux dans la plaine alluviale et la modification de la morphologie du cours d'eau.

Le Contrat de Rivière a pour objectif d'acquérir des connaissances hydro-géomorphologiques, agir pour le confortement des ouvrages de protection, développer la culture du risque inondation et assurer le libre écoulement des eaux. A ce titre, le PAPI des Paillons entrainera d'importants changements sur la prise en compte du risque inondation dans le Contrat de Rivière, comme nous le développerons.

La conciliation entre la protection contre les crues et la préservation des milieux aquatiques, tout en assurant le bon développement du territoire est essentielle.

- **de préservation et de restauration des milieux aquatiques**

Les fonctions morphologiques des Paillons ont évolué en raison de la chenalisation, de la réduction du lit, des campagnes d'extraction de matériaux, ayant pour effet, l'augmentation de la vitesse d'écoulement et l'abaissement du fond du lit. Certains seuils agissent comme des obstacles à la continuité sédimentaire et piscicole. Une étude sur le transport sédimentaire et sur la continuité sont à entreprendre.

Enfin, l'entretien de la ripisylve était réalisé par les communes ou les propriétaires riverains. Ce schéma ne permettait pas d'établir une programmation cohérente et globale. La ripisylve, abondante en amont, apparait plus éparse en aval et en mauvais état. La végétation des atterrissements constitue de même un frein au processus de transport des matériaux solides. La ripisylve doit faire l'objet d'une restauration et d'un entretien tant au niveau de la prévention des crues que sur celui de la préservation du milieu.

- **De connaissances et de gestion de la ressource en eau**

La demande en alimentation en eau potable (AEP) est croissante sur les Paillons. Si le bassin versant n'est pas identifié comme déficitaire, il est pourtant nécessaire de mieux cerner l'équilibre entre nos usages et la ressource disponible, d'autant que nos prélèvements sollicitent le même réservoir. Par ailleurs, le SDAGE Rhône Méditerranée Corse a identifié la masse d'eau souterraine des calcaires jurassiques, comme une ressource patrimoniale et stratégique pour les générations futures. Ainsi, des investigations mettant l'accent sur cette masse d'eau doivent être entreprises avant d'engager une réflexion sur le devenir de notre ressource en vue d'une gestion durable.

- **De sensibilisation et de valorisation des milieux aquatiques**

Les Paillons tiennent une place prépondérante dans l'évolution et le développement du territoire et, agit, de ce fait, sur la construction identitaire de la vallée. Pour autant, on note une perte de lien entre les cours d'eau et la population, à laquelle participe son artificialisation. Des actions de valorisation sont nécessaires au vue de la faible intégration des cours d'eau, notamment dans les traversées urbaines, où une réelle fracture est visible en certains secteurs. Ceci agit sur le lien entre la population et le milieu, défavorisant la préservation des cours d'eau et l'aspect paysager du territoire. C'est pourquoi, des actions de sensibilisation doivent être menées en parallèle afin de favoriser une réappropriation des cours d'eau par la population.

- **De mise en œuvre d'une gouvernance de gestion des milieux aquatiques**

La politique du bassin-versant des Paillons est articulée entre plusieurs entités territoriales. La démarche Contrat de Rivière, la première de ce type engagée sur les Paillons, doit permettre d'impulser une réflexion collective, élargie à l'ensemble des thématiques aquatiques, menée à l'échelle du bassin versant en vue d'un projet commun de territoire.

LA DEMARCHE CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS

I. LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS

1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Situé dans le département des Alpes-Maritimes, le bassin versant des Paillons (250km^2) draine 80 km de cours d'eau, lesquels sont composés de 4 affluents majeurs à l'origine du fleuve côtier, le Paillon de Nice (***Cf** : carte du bassin versant)* :

- Le **Paillon de Contes** – 19 km
- Le **Paillon de L'Escarène** – 23 km
- La **Banquière** – 17 km
- Le **Laghet** – 10.5 km
- Le **Paillon de Nice** – 11 km (fleuve)

Prenant leur source dans les Préalpes niçoises, les Paillons traversent les vallées encaissées du bassin versant, caractérisées par un dénivelé relativement conséquent (notamment en amont), sur une courte distance, avant de se jeter dans la mer Méditerranée, au niveau de la Baie des Anges.

	Le Paillon de Contes	**Le Paillon de L'Escarène**	**Le Paillon du Laghet**	**La Banquière**	**Le Paillon de Nice**
Superficie (km²)	72	93	22	41	18
Superficie totale (%)	30	40	9	17	4
Longueur (km)	19	23	10.5	17	11
Exutoire (m NGF)	Pont de Peille 100 m NGF	Pont de Peille 100 m NGF	Pont de La Trinité 65 m NGF	Ponts Jumeaux 40 m NGF	Palais des Expositions 16 m NGF
Pente moyenne du bassin versant	8,7 %	6,9 %	11,6 %	8,7 %	5,3 %
Source	Coaraze (850m)	Massif Peïra-Cava (900m)	Mont Angel	Mont Férion	Pont de Peille (confluence du Paillon de Contes et de l'Escarène) du Laghet à la Trinité et de la Banquière au quartier Bon Voyage.
Affluents	Ruisseau de : • la Garde, • la Vernéa	Ruisseaux de : • Brauss, • Pighière, • l'Erbossièra, • Faquin, • Galambert			

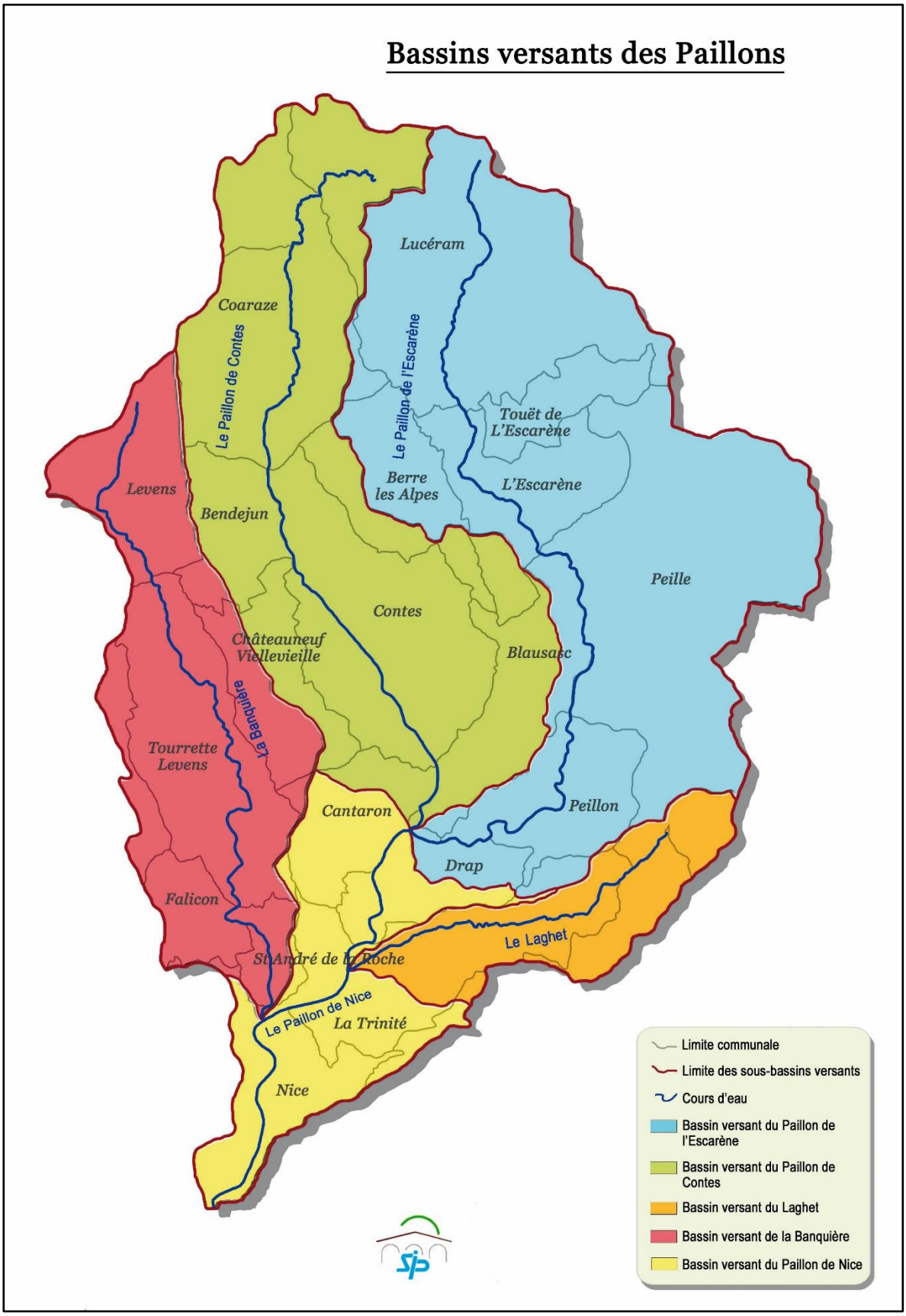
Bassins versants des Paillons
Lucéram
Coaraze
Le Paillon de Contes
Le Paillon de l'Escarène
Touët de L'Escarène
Berre les Alpes
L'Escarène
Levens
Bendejun
Peille
Contes
Châteauneuf Villevieille
Blausasc
La Banquière
Tourrette Levens
Peillon
Cantaron
Drap
Falicon
Le Laghet
St André de la Roche
Le Paillon de Nice
La Trinité
Nice
Limite communale
Limite des sous-bassins versants
Cours d'eau
Bassin versant du Paillon de l'Escarène
Bassin versant du Paillon de Contes
Bassin versant du Laghet
Bassin versant de la Banquière
Bassin versant du Paillon de Nice

2 L'ORGANISATION TERRITORIALE

Le périmètre d'action du Contrat de Rivière des Paillons englobe les 20 communes du bassin versant des Paillons. Entre milieu rural, semi-rural et urbain, les Paillons traversent des territoires aux enjeux divers.

Le Contrat de Rivière opère sur le territoire de **2 établissements publics de coopération intercommunale** à fiscalité propre que sont la Métropole Nice Côte d'Azur et la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

- **La Métropole Nice Côte d'Azur**

Créée en 2011 et prenant le relai de la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur, elle regroupe 49 communes dont 8 sont situées sur le bassin versant des Paillons : Duranus, Falicon, Levens, Nice, Saint André de la Roche, Tourrette-Levens et La Trinité.

- **La Communauté de Communes du Pays des Paillons**

Sur la base de la charte de développement durable, élaborée le 2 juillet 2003, la Communauté de Communes du Pays des Paillons a été reconnu par arrêté préfectoral le 27 janvier 2004. Il regroupe les communes de Bendejun, Berre les Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon et Touët de L'Escarène pour une population globale de 20 716 habitants.

Quatre structures intercommunales assimilées à la gestion de l'eau interagissent également sur le bassin versant des Paillons (*Cf. Carte 2 - Territoire administratif du bassin versant des Paillons*)

- Le **Syndicat Intercommunal des Paillons (SIP)** :

Créé en décembre 1996, il a pour vocation la prévention des inondations et la mise en valeur du milieu et du paysage. Il s'est lancé en 1998 dans un schéma d'aménagement, de restauration et de gestion sur les Paillons de Contes, L'Escarène, Nice et du Laghet. Les communes membres du syndicat sont : Blausasc, Cantaron, Contes, Drap, L'Escarène, Nice, Peille, Peillon et La Trinité.

Le SIP est la structure porteuse du Contrat de Rivière.

- Le **SIVOM Val de Banquière** :

Créé en mars 1994, il a pour vocation l'étude de l'aménagement, puis l'exécution des travaux d'entretien et d'aménagement de la Banquière (Paillon de Levens) dans son cours inférieur. Il s'est lancé en 1999 dans un schéma d'aménagement, de restauration et de gestion de la Banquière. Parmi les communes membres du syndicat, celles concernées par la démarche sont : St André de la Roche, Tourrette Levens, Falicon, Levens, Duranus.

- Le **Syndicat intercommunal des cantons de Levens, Contes, L'Escarène et Nice (SILCEN)** :

Créé en juin 1935, le SILCEN a pour vocation d'étudier des dossiers confiés par les communes membres relatifs principalement à la construction de réseaux, à la gestion de l'eau potable et à l'assainissement. Les communes membres du syndicat actuellement sont L'Escarène, Blausasc, Lucéram, Peille, Peillon, Touët de L'Escarène, Contes, Bendejun, Berre les Alpes, Cantaron et Châteauneuf-Villevieille.

- Le **Syndicat intercommunal de traitement des eaux usées (SICTEU)** :

Créé en mai 1966, il a pour vocation de construire toute installation nécessaire au traitement des eaux usées. Il est chargé de l'entretien du réseau syndical qu'il exploite ainsi que du fonctionnement de la station d'épuration de Drap. Les communes membres du syndicat sont Bendejun, Drap, Cantaron, Blausasc, Peillon, Peille, Contes et Châteauneuf-Villevieille.

3 LES ACTEURS DU CONTRAT DE RIVIERE

- Les communes
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et les syndicats de communes: Métropole Nice Côte d'Azur, Communauté de Communes du Pays des Paillons, SIVOM Val de Banquière, SICTEU pour l'assainissement, le SILCEN, le Syndicat Intercommunal des Paillons,
- L'Etat, représenté par la préfecture des Alpes-Maritimes, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), l'Agence Française pour la biodiversité (anciennement ONEMA),
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse,
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Le Département des Alpes Maritimes,
- Les industriels : Société Vicat, Société Lafarge et Société d'Exploitation de Carrières,
- Les associations : Fédération de pêche 06, GADSECA, AAPPMA la Truite Argentée et Comité régional du tourisme Rivièra Côte d'Azur.

4 L'HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

4.1 Le porteur de la démarche Contrat de Rivière : le Syndicat intercommunal des Paillons

La crue de 1994 marqua fortement le territoire des Paillons, qui engagea une politique de gestion de risque à l'échelle du périmètre concerné. Ainsi, les acteurs ont initié une première concertation et coordination des actions à une échelle élargie en créant :

- le SIVOM Val de Banquière, en mars 1995, présidé par Monsieur COLOMAS
- le Syndicat Intercommunal des Paillons, en décembre 1996, présidé par Monsieur PASSERON

Compétent sur les 9 communes, chacune représentée par un délégué titulaire, le SIP a pour vocation :

- la protection des biens et des personnes contre les crues
- la restauration et l'entretien du lit et des berges des cours d'eau
- la mise en valeur du milieu aquatique

En 1999, le SIP créé un poste afin d'assurer le fonctionnement de la structure et la réalisation d'actions sur le bassin versant, pour lequel, C. DUPUY pris ses fonctions.

La volonté des acteurs d'initier une concertation globale a donné lieu au lancement d'un Contrat de Rivière. C'est ainsi, qu'en 2001, est élaboré le dossier préalable, lequel sera définitivement adopté en 2009.

A la suite de sa labellisation, est créé un poste de chargé de mission Contrat de Rivière dont la fonction consiste en l'animation de la politique et la mise en œuvre des actions. A ce titre, trois chargés de mission se sont succédés :

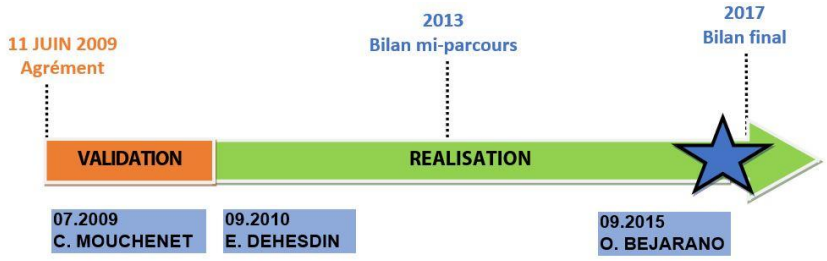

A priori, les changements ne semblent pas, ou faiblement, avoir impacté le suivi et l'animation de la politique.

4.2 Retour sur l'élaboration du Contrat de Rivière

Septembre 2000	Volonté de mettre en place un contrat de rivière sur les Paillons. Les deux syndicats confient l'élaboration du dossier préalable au chargé de missions du SIP
Juin 2001	Obtention de **l'agrément de la Commission Nationale d'Agrément pour le dossier préalable.**
Août 2002	Création par arrêté préfectoral du Comité de rivière
Décembre 2002	Installation du comité de rivière. Monsieur LAFAURIE en devient le Président.
Janvier 2003	Création de trois groupes de travail thématiques: la qualité de l'eau, les inondations et l'entretien de la végétation, valorisation et la sensibilisation.
Année 2005	Validation de chaque fiche action par son Maître d'Ouvrage
Mars 2008	Le bureau d'étude SAFEGE est chargé, par le SIP, de finaliser le Contrat de Rivière des Paillons.
Juin 2008	Renouvellement du Comité de Rivière, avec l'élection d'un nouveau Président, Monsieur MARIA
Juin 2009	**Obtention de l'agrément pour le dossier définitif**

Une interruption est observable entre la rédaction du dossier préalable et celui définitif, laquelle a pu contribuer à démobiliser une partie des acteurs. Néanmoins, de nombreuses études sur le milieu ont été menées, permettant d'intervenir avant même le lancement du Contrat en Rivière en 2010 (suppression ou amélioration des unités de traitement, réalisation de divers raccordements, création d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve, lancement du « Projet Rivière »).

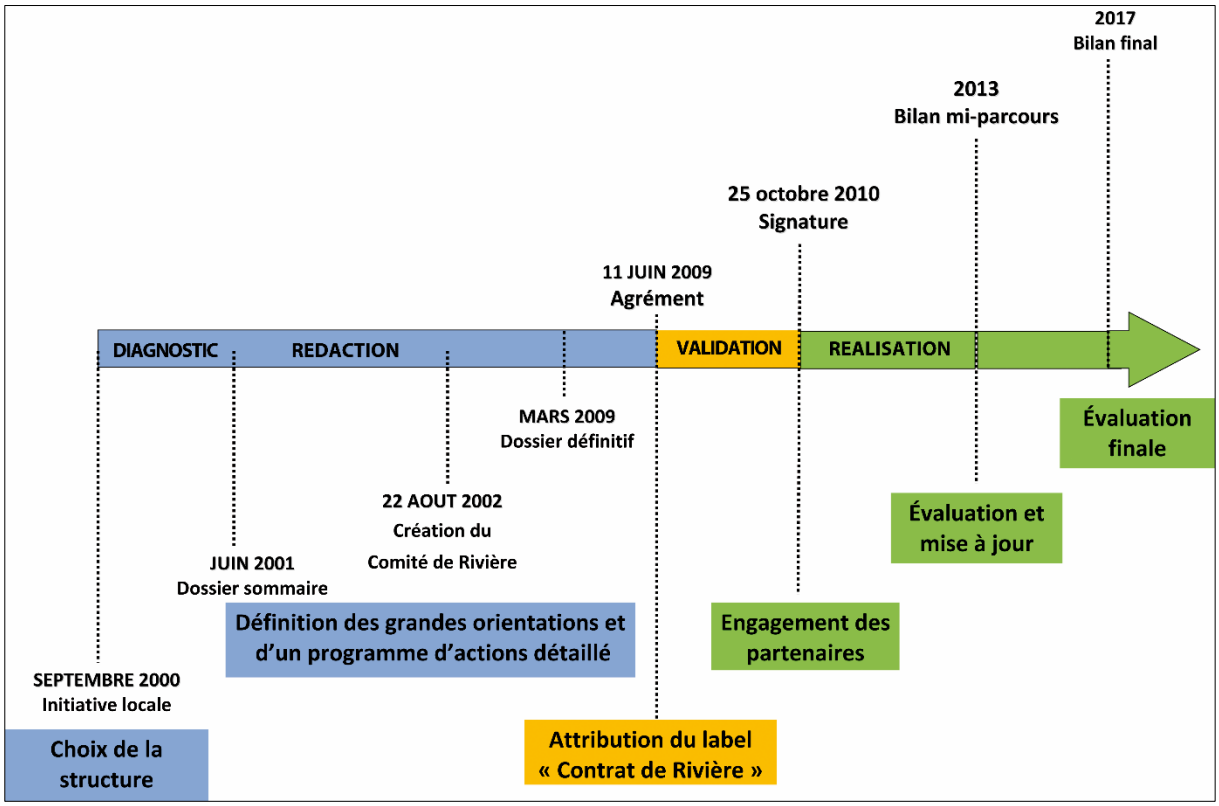

II. LE CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS

1 LES OBJECTIFS ET LES ARTICULATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS

Le Contrat de Rivière s'articule autour de 5 grands axes, en accord avec les dispositions de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et du SDAGE Rhône Méditerranée (2010-2015), lesquels sont :

- Amélioration de la qualité de l'eau – Volet A
- Restauration, préservation et valorisation du patrimoine naturel – Volet B1
- Protection contre les crues – Volet B 2
- Connaissances et gestion de la ressource en eau – Volet B 3
- Coordination, sensibilisation et évaluation – Volet C

1.1 La correspondance avec les attentes du SDAGE

Masses d'eau superficielles

Masse d'eau	Code DCE	N° du Pb	Libellé du problème	Code mesure	Libellé mesure	Actions du Contrat de Rivière répondant à la problématique
Paillon de Nice	FRDR76b	1	Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	Le Contrat de Rivière des Paillons (2010-2015
Paillons de L'Escarène	FRDR76a	1	Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	
Paillons de L'Escarène	FRDR76a	14	Déséquilibre quantitatif	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	Action B312
Paillon de Nice	FRDR76b	14	Déséquilibre quantitatif	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	
Paillon de Nice	FRDR76b	15	Altération de la continuité biologique	3C11	Créer un dispositif de franchissement pour la montaison	Actions B131, B223
Paillon de Nice	FRDR76b		Substances dangereuses hors pesticides	5A31	Mettre en place des conventions de raccordement	Les actions A12, A31, et A33 y contribue
Paillon de Nice	FRDR76b		Substances dangereuses hors pesticides	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	Les actions A12, A31, et A33 y contribue
Paillon de Nice	FRDR76b		Substances dangereuses hors pesticides	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	Les actions A12, A31, et A33, ainsi que l'action A32 relative au traitement des résidus des moulins, y contribue

Masses d'eau souterraines

Masse d'eau	Code DCE	Libellé du problème	Code mesure	Libellé mesure	Actions du Contrat de Rivière répondant à la problématique
Alluvions du Var et Paillons	FRDO328	Risque pour la santé	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	La régularisation des périmètres de protection des captages est à la charge des communes. L'action B315 visant à sensibiliser les usagers à la ressource en eau, contribue à accélérer les démarches. L'action B311 permettra d'affiner les périmètres d'alimentation des captages et aider à la prise de décision concernant la question de maîtrise foncière.
Paillons de Contes et de L'Escarène	FRDO328B	Substances Dangereuses hors pesticides	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	Actions du volet A, visant à améliorer la qualité des effluents domestiques et à diminuer les rejets industriels.
		Déséquilibre quantitatif	5F01	Etudier le Fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage	Actions B311, B313
Calcaires jurassiques et crétacés des Paillons sous couverture	FRDO232	Déséquilibre quantitatif	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	Cette mesure pourra être entreprise sur la base de l'action B311. L'action B315 visant à sensibiliser les usagers à la ressource en eau, accompagnera cette démarche.
			3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvement	Action B312

1.2 Le contenu du Contrat de Rivière

a. Le nombre d'actions en 2010

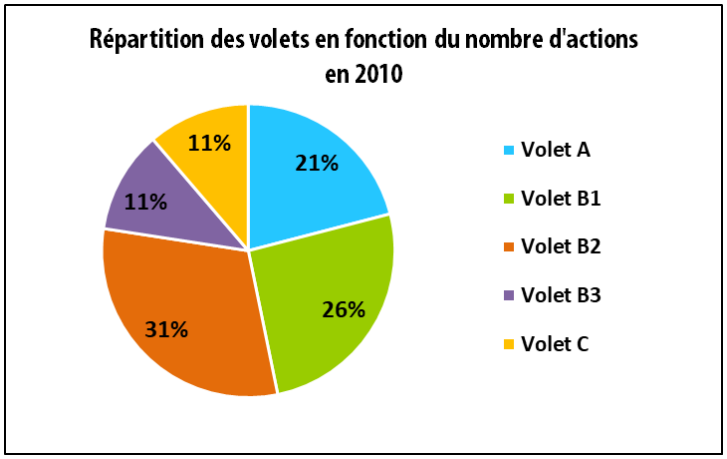

Au lancement de la démarche en 2010, le contrat était composé de 62 actions. On constate qu'à l'origine, le volet B2, relatif à la protection contre les crues, comportait le nombre le plus important d'actions, suivi, du B1 pour la restauration et l'entretien du milieu.

Composé de 5 grands objectifs, le Contrat de Rivière se décline en 15 sous-objectifs :

OBJECTIFS	ORIENTATIONS	NOMBRE ACTIONS	
A. Améliorer la qualité de l'eau	A.1 Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitements des eaux usées	4	13
	A.2 Développer l'assainissement domestique	6	
	A.3 Résorber les pollutions industrielles	3	
B1. Restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel	B1.1 Restaurer et entretenir la ripisylve	3	16
	B1.2 Mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages	5	
	B1.3 Favoriser la circulation et le développement des poissons	8	
B2. Assurer la protection contre les crues	B2.1 Maîtriser les inondations dans les zones rouges	2	19
	B2.2 Conforter les berges et les ouvrages d'art	7	
	B2.3 Garantir le libre écoulement fluvial	5	
	B2.4 Gérer le risque inondation et développer la culture du risque	5	
B3. Gérer la ressource en eau	B3.1 Améliorer la connaissance de la ressource en eau	5	7
	B3.2 Protéger et mettre en valeur la ressource en eau	2	
C. Coordonner, sensibiliser	C.1 Suivre et coordonner les actions du Contrat	2	7
	C.2 Informer et sensibiliser le public	3	
	C.3 Evaluer la démarche	2	

b. Le montant prévisionnel en 2010

	Coût total (HT)	Agence de l'eau RMC	Etat	Région PACA	Département 06	Maîtres d'ouvrages
VOLET A	**5 925 000 €**	1 206 500 €	- €	172 000 €	1 524 975 €	3 021 525 €
VOLET B1	**1 822 376 €**	511 713 €	- €	499 213 €	182 238 €	629 212 €
VOLET B2	**7 218 940 €**	16 000 €	1 065 500 €	1 384 788 €	824 287 €	4 062 352 €
VOLET B3	**1 615 000 €**	887 500 €	- €	148 500 €	26 500 €	552 500 €
VOLET C	**1 013 660 €**	452 250 €	- €	137 930 €	- €	423 480 €
MONTANT TOTAL	**17 594 976 €**	**3 073 963 €**	**1 065 500 €**	**2 342 431 €**	**2 558 000 €**	**8 689 070 €**

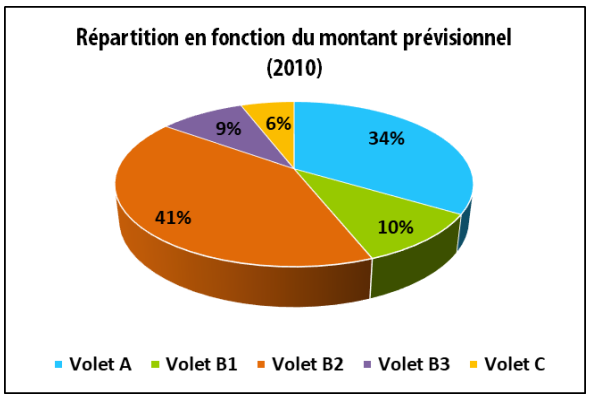

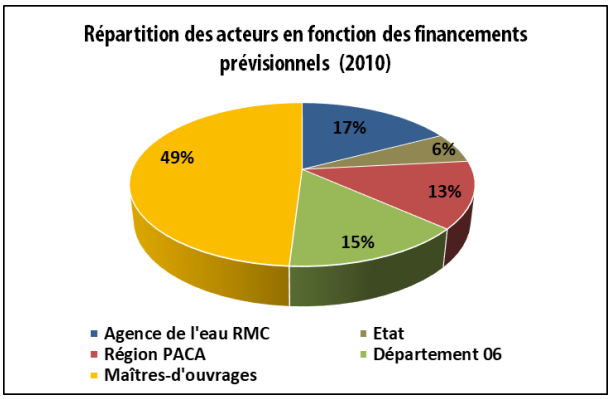

2 L'AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE

L'avenant a été l'occasion de réactualiser le programme initial à la fois en :

- Supprimant certaines actions permettant de libérer des crédits,
- Intégrant de nouvelles actions,
- Modifiant techniquement ou financièrement les éléments prévisionnels.

Ainsi, on dénombre **11** actions suspendues, **24** modifications (technique ou estimation financière) et **13** nouvelles actions. Le prévisionnel total initial du Contrat de Rivière, estimé à 17 594 976€ est réévalué à **15 703 784**€.

	2010		2013	
Objectifs	**Nombre d'actions**	**Montant initial (HT€)**	**Nombre d'actions**	**Montant réévalué (HT€)**
A -Améliorer la qualité de l'eau	13	5 925 000 €	16	7 388 600 €
B1- Restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel	16	1 822 376 €	15	2 428 941 €
B2- Assurer la protection contre les crues	19	7 218 940 €	18	3 870 940 €
B3- Contribuer à la gestion de la ressource en eau	7	1 615 000 €	7	836 890 €
C- Coordonner, sensibiliser et évaluer le Contrat de Rivière des Paillons	7	1 013 660 €	8	1 178 413 €
Total	**62**	**17 594 976 €**	**64**	**15 703 784 €**

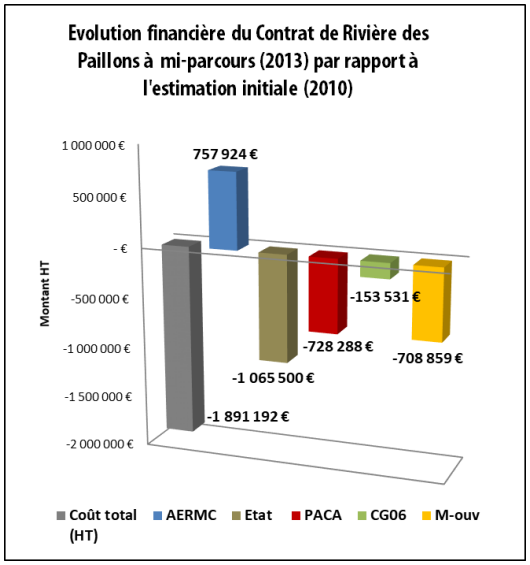

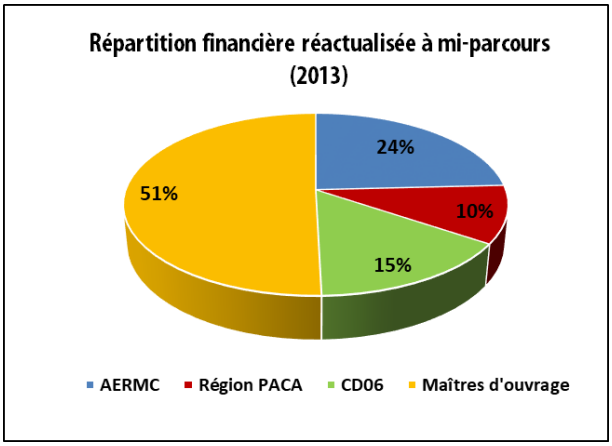

- De 62 actions, le contrat passe à 64 en 2013, pour un montant réévalué à 15 703 784€.

- Si la part des maîtres d' ouvrage évolue peu, on retient que l'Etat n'est plus présent parmi les partenaires financiers, ne pouvant plus intervenir financièrement dans le cadre d'un contrat de Rivière. L'Agence de l'Eau RMC augmente son taux de participation.

3 DU CONTRAT DE RIVIERE AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

La réduction de la vulnérabilité humaine et matérielle est un enjeu majeur pour les acteurs du territoire. Les créations du SIP (1996) et du SIVOM Val de Banquière (1995) témoignent de la volonté commune des acteurs d'agir en faveur de la prévention des inondations dans le cadre d'une mutualisation et d'une approche plus globale des territoires. La crue de 2000 a occasionné des dégâts matériels conséquents, impulsant la mise en œuvre d'une politique de gestion globale.

Ainsi, le Contrat de Rivière en était, à l'origine, fortement imprégné, comme en témoigne le volet B2, composé, en 2010, de 19 actions pour un montant évalué à 7 218 940€HT, le plus conséquent financièrement parmi l'ensemble des volets (soit 41% du montant total). En comptabilisant les nouvelles actions qui ont été rajoutées à la suite de l'avenant, le volet B2 comptait 22 actions.

L'Etat ne finançant plus dans le cadre de la démarche du Contrat de Rivière, il a été décidé, en 2011, d'élaborer un PAPI afin d'obtenir des financements de l'Etat. Son élaboration, en 2013, a entrainé un transfert de **8** actions du volet B2 au PAPI (soit **36%** du volet B2) dont les objectifs ciblaient :

- la maîtrise des inondations dans les zones rouges du PPRI en réalisant des travaux de protection au droit des secteurs de la zone d'activité Anatole France et le quartier de la Condamine.
- La sécurisation de la digue de Contes
- Les actions de développement de la culture du risque
- L'amélioration de la gestion du risque

Entre les 8 actions transférées au PAPI et les 4 autres suspendues (*cf. tableau 2*), le volet B2 est désormais composé de **10** actions. Seules les actions éligibles aux subventions issues des Fonds Barnier ont été inscrites dans le PAPI.

N°	Actions	Maîtres d'ouvrage
Volet B2.1- Matriser les inondations dans les zones rouges		
B2-1-1	Recalibrage et protection des habitants du quartier de la Condamine (n°22 et 17 PAPI)	SIP
B2-1-2	Augmentation de la capacité d'écoulement du lit du Paillon au droit de la ZA Anatole France + étude de réduction de la vulnérabilité (n°18 PAPI)	SIP
Volet B2.2- Conforter les berges et les ouvrages d'art		
B2-2-3	Restauration des seuils 1 et 2 de Contes	SIP
B2-2-6	Renforcement de l'enrochement en amont du pont de la Liberté dans le quartier de l'Ariane à Nice	SIP
B2-2-7	Fosse de dissipation du seuil de Châteauvieux	CD06
B2-2-8	Etude et diagnostic de définition des travaux de sécurisation de la digue de Contes (n°23 PAPI)	CD06
Volet B2.3- Garantir le libre écoulement fluvial		
B2-3-2	Etude de faisabilité pour le recalibrage de la Banquière à l'aval du nouveau pont Césaire Aubé dans la traversée de Saint-André	SVB
Volet B2.4- Gérer le risque inondation et développer la culture du risque		
B2-4-2	Réalisation d'un modèle physique du Pailon sous couverture et modélisation hydraulique de la couverture du Laghet (n°4 et 5 PAPI)	NCA
B2-4-3	Développement d'un système de prévision et d'alerte de crues des Paillons (n°10 et 12 PAPI)	NCA
B2-4-4	Mise en cohérence des PCS - Incitation à la réalisation des DICRIM (n°7 et 11 PAPI)	SIP
B2-4-5	Incitation à la mise en place des repères de crue, sensibilisation des élus et des riverains à la conscience du risque (n°8 PAPI)	SIP
B2-4-6	Sensibilisation au risque inondation par la réserve communale civile et citoyenne (n°20 PAPI)	Nice

Actions suspendue à la suite de l'avenant Marron
Actions transférées au PAPI Noir

Tableau 1: Actions transférées et suspendues du volet B2

4 LE CONTRAT DE RIVIERE EN 2017

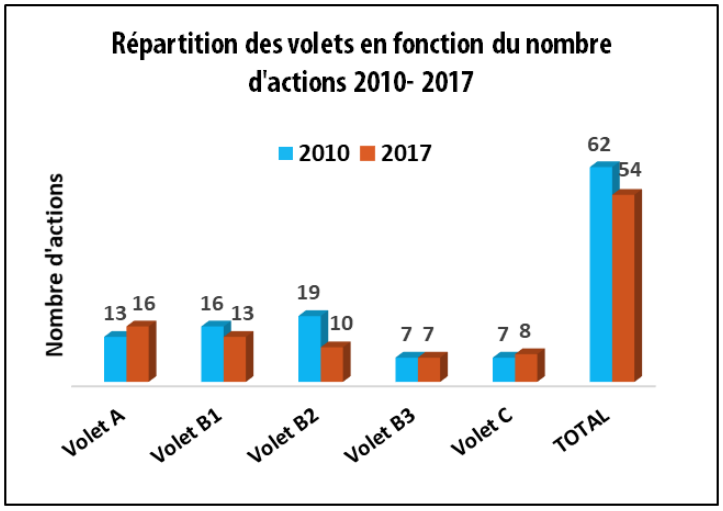

De 62 actions, le Contrat de Rivière passe à **54 actions** (représentant une baisse de **13%**), réajustant son montant prévisionnel, initialement prévu à 17 594 976€, à **12 246 857€** (soit une baisse de 30%).

On note que le **volet A** devient le plus conséquent en termes d'actions et d'investissement prévus, à défaut du volet B2, dont l'évolution a été la plus significative par rapport à l'ensemble des volets.

	Montant initial 2010	Montant réactualisé 2017	Variation entre 2010 et 2017
Volet A	5 925 000 €	7 388 600 €	**24,7%**
Volet B1	1 822 376 €	1 450 014 €	**-20,4%**
Volet B2	7 218 940 €	1 422 940 €	**-80,3%**
Volet B3	1 615 000 €	836 890 €	**-48,2%**
Volet C	1 013 660 €	1 148 413 €	**13,3%**
Contrat de Rivière	17 594 976 €	12 246 857 €	**-30,4%**

Chapitre 2 :
LE BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS

Légende des tableaux

0%	**Action non lancée**
25%	**Action démaréee** ↳ demande de subvention réalisée ↳ si étude: diagnostic en cours ↳ si travaux: MOE en cours OU travaux préalables réalisés OU 1er investissement réalisés ↳ si animation: 1 groupe de travail a été crée et s'est réuni au moins une fois
50%	**Action en cours** ↳ dans le cadre d'actions pluri-annuelles, l'action est au même état d'avancement que le programme ↳ si étude: diagnostic réalisé et des propositions doivent émerger ↳ si travaux: étude de MOE finalisée ou Travaux ont commencé ↳ si animation: le groupe de travail est actif, des projets émergents
75%	**Action en finalisation** ↳ le solde des actions n'a pas encore été demandée ↳ si étude: le scénario doit être validé ↳ si travaux: travaux en cours de finalisation ↳ si animation: le groupe de travail est actif, des projets émergents
100%	**Action terminée**
En marron	**Action suspendue** dans le cadre de l'avenant issu du bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière (2013)
En rouge	**Nouvelle action** inscrite dans le Contrat de Rivière à la suite de l'avenant

AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU (VOLET A)

« Retrouver une eau de qualité pour des milieux naturels riches et favorables à tous ses usages »

Nombre d'actions	**16**
Nombre de maîtres d'ouvrage	**8**
Nombre d'actions suspendues	**2**

Volet	N°	Actions	Maîtres d'ouvrage
Volet A: Améliorer la qualité de l'eau	**Volet A.1 - Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitements**		
	A-1-1	Réhabilitation de la station d'épuration de l'Escarène	L'Escarène
	A-1-2	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Drap	SICTEU
	A-1-3	Amélioration du traitement de la station d'épuration de Lucéram	Lucéram
	A-1-4	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Peille	Peille
	A-1-5	Création d'une nouvelle station d'épuration à Lucéram	SILCEN
	A-1-6	Modernisation du système d'assainissement collectif de Berre les Alpes	SILCEN
	Volet A.2 - Développer l'assainissement domestique		
	A-2-1	Mise en place d'un assainissement collectif pour la commune de Touët-de-l'Escarène	Touët-de-l'Escarène
	A-2-2	Création d'un by-pass entre les collecteurs la rive droite et la rive gauche au niveau du palais des expositions	NCA
	A-2-4	Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau lycée de Drap	SICTEU
	A-2-5	Raccordement du quartier des Moulins à Tourrette-Levens au réseau d'assainissement collectif	NCA
	Volet A.3 - Résorber les pollutions industrielles		
	A-3-1	Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la vallée du Paillon	SICTEU
	A-3-2	Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins	SIP
	A-3-3	Opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique dans le réseau de la vallée du Paillon	SICTEU/ CCI/SIP
	A-3-4	Mise en place de dispositifs de contrôle quantitatif et qualitatif des eaux de rejet de l'usine de production d'eau potable de super Rimiez	NCA
	A-3-5	Valorisation de la démarche collective Eaux Top Métropole visant à réduire les pollutions toxiques dispersées de nature industrielle du système d'assainissement de Nice	NCA
	A-3-6	Amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées des établissements de la restauration et valorisation des établissements exemplaires	NCA

RAPPEL DES ENJEUX

Un état dégradé de la qualité de l'eau en certains secteurs

Globalement, les eaux superficielles des Paillons présentent une qualité médiocre. Si l'amont semble préservé, l'aval du bassin versant est sujet à des eaux dégradées en aval dues à des rendements épuratoires inadaptés. Le phénomène est accentué dans les secteurs où le régime hydrologique est marqué par des étiages sévères voire des assecs, accentuant la problématique.

Si la qualité des eaux de la Banquière s'est nettement améliorée à la suite de la suppression des stations de Tourrette-Levens et de Levens Sainte-Claire ainsi qu'au niveau de Bendejun, sur le Paillon de Contes, d'autres actions doivent être engagées notamment sur le Paillon de L'Escarène et de Nice.

La qualité de l'eau impacte l'état de peuplement piscicole, comme le démontre l'étude menée par la Fédération de Pêche 06, où des pathologies ont été recensées chez un nombre important d'individus. Par ailleurs, l'absence de la truite fario, dans des secteurs normalement propices à son développement, est un indicateur supplémentaire.

OBJECTIFS DES ACTIONS INSCRITES DANS LE CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS

- Poursuivre les efforts engagés en matière d'amélioration des systèmes d'assainissement des eaux usées domestiques afin de traiter les différents points noirs identifiés et présents en aval de certaines stations d'épuration (STEP), dont Drap, L'Escarène, Touët de L'Escarène, Lucéram, Peille.

- Répondre aux normes de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et à celles de la règlementation en vigueur de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU).

- Réduire les émissions de pollutions toxiques, issues des rejets industriels, et dispersées dans les réseaux d'assainissement. Cet objectif, rajouté dans le cadre de l'avenant, concerne la partie aval du Paillon de Contes ainsi que le Paillon de Nice.

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

1 BILAN TECHNIQUE GLOBAL

Rouge Nouvelle action avenant 2013

Volet	N°	Actions	Avancement 0%	25%	50%	75%	100%
Volet A: Améliorer la qualité de l'eau		**Volet A.1 - Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement**					
	A-1-1	Réhabilitation de la station d'épuration de l'Escarène					→
	A-1-2	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Drap		→			
	A-1-3	Amélioraton du traitement de la station d'épuration de Lucéram					→
	A-1-4	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Peille					→
	A-1-5	Création d'une nouvelle station d'épuration à Lucéram				→	
	A-1-6	Modernisation du système d'assainissement collectif de Berre les Alpes				→	
		Volet A.2 - Développer l'assainissement domestique					
	A-2-1	Mise en place d'un assainissement collectif pour la commune de Touët-de-l'Escarène	→				
	A-2-2	Création d'un by-pass entre les collecteurs la rive droite et la rive gauche au niveau du palais des expositions					→
	A-2-4	Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau lycée de Drap					→
	A-2-5	Raccordement du quartier des Moulins à Tourrette-Levens au réseau d'assainissement collectif					→
		Volet A.3 - Résorber les pollutions industrielles					
	A-3-1	Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la vallée du Paillon					→
	A-3-2	Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins		→			
	A-3-3	Opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique dans le réseau de la vallée du Paillon		→			
	A-3-4	Mise en place de dispositifs de contrôle quantitatif et qualitatif des eaux de rejet de l'usine de production d'eau potable de super Rimiez					→
	A-3-5	Valorisation de la démarche collective Eaux Top Métropole visant à réduire les pollutions toxiques, de nature industrielle, dispersées dans le système d'assainissement de Nice				→	
	A-3-6	Amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées des établissements de la restauration et valorisation des établissements exemplaires				→	

Le volet A dispose d'une place prépondérante dans le Contrat de Rivière de par :

- son nombre conséquent d'actions (16), représentant **30%** du Contrat de Rivière
- son montant (2017) représentant **60%** du montant global du Contrat de Rivière
- aux nombres d'actions rajoutées (5) dans l'avenant et seulement deux actions suspendues.

Le Contrat de Rivière des Paillons a permis de poursuivre les efforts engagés en matière d'amélioration des systèmes d'assainissement. Cet enjeu a été pris en compte dès l'élaboration du dossier préalable, où un certain nombre d'opérations ont été concrétisées avant 2010 améliorant la qualité de l'eau en ces secteurs. Ceci témoigne d'une volonté marquée d'une partie des collectivités, qui s'illustre, de même, dans leurs discours où la qualité de l'eau constitue, avec la problématique du risque inondation, un enjeu majeur. Cette volonté locale s'inscrit dans la politique globale nationale dont la réglementation et les normes en matière d'assainissement ont été renforcées.

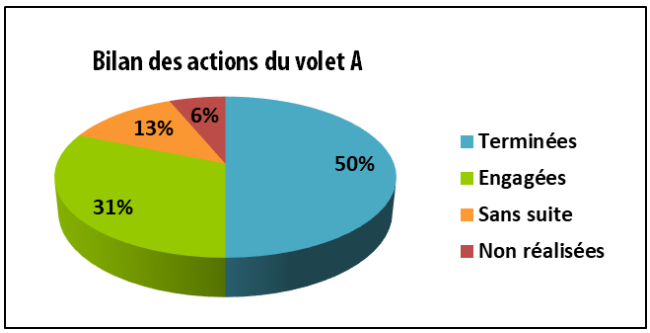

Le volet A présente un avancement satisfaisant en raison de ses **50%** d'actions réalisées et de ses **31%** en cours de réalisation. Cependant, les actions **non réalisées sont jugées prioritaires au vu de leurs impacts sur le milieu.**

2 BILAN FINANCIER GLOBAL

VOLET A Evolution 2010-2017				Répartition des dépenses engagées pour le volet A 2010-2017			
Montant initial 2010 (HT)	Montant réactualisé 2017	Variation 2010-2017	Dépenses réalisées (€) et part du montant réactualisé (%)	Aides versées et répartition (ref: montant de 2017)			Maîtres d'ouvrage
				Agence de l'eau	Région PACA	Département 06	
5 925 000 €	7 388 600 €	24,7%	**3 483 156 €**	857 534 €	0 €	740 477 €	1 885 145 €
			47%	25%	0%	21%	54%

- Le montant prévisionnel a été réévalué à hauteur de 7 388 600€ soit une hausse de **24,7%** qui s'explique par l'inscription de 5 nouvelles actions lors de l'avenant.
- Le taux de dépenses engagées, soit **47%** du montant total, est proportionnel aux 50% d'actions réalisées.
- On note que les actions A15 et la A16, relatives à la création de STEP sur Lucéram et Berre les Alpes, n'ont pour l'heure, la maîtrise d'œuvre est en cours, et, de ce fait, les investissements

Le budget prévisionnel et les dépenses actuellement engagées semblent en accord et présume une gestion financière, pour l'heure, équilibrée du volet A.

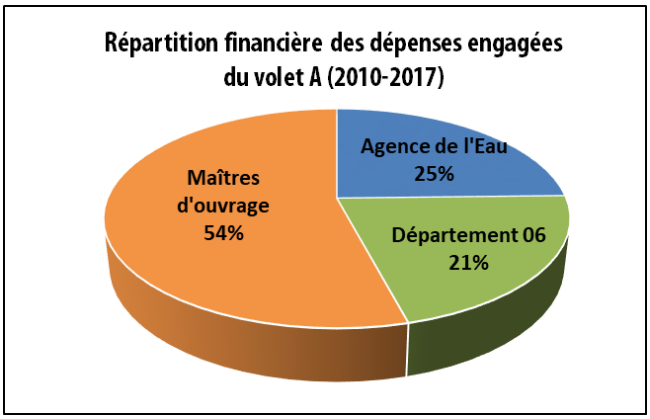

Le volet A qui, pour rappel, représente le plus important en termes d'investissements, a été subventionné à hauteur de **46%**.
La part d'autofinancement (soit 54%) reste conséquente, notamment dans le cas d'opérations lourdes à réaliser. Pour rappel, le Conseil Régional n'intervient pas sur ces thématiques, par conséquent, seuls l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental ont pu appuyer les maîtres d'ouvrage.

3 LA REPARTITION DES ACTEURS EN FONCTION DES OBJECTIFS

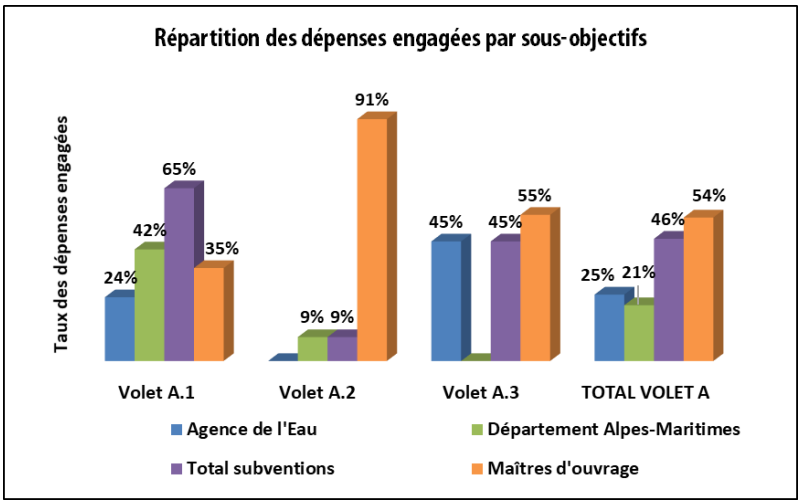

Sous-volet A.1 : *Création ou suppression des ouvrages de traitement*
Sous-volet A.2 : *Développement de l'assainissement collectif*
Sous-volet A.3 : *Résorption des pollutions industrielles*

On peut observer un accompagnement marqué des partenaires financiers pour le sous-volet A.1, dont les travaux sur les stations d'épuration impliquent un investissement conséquent.

Le sous-volet A.2 « développement de l'assainissement domestique » a été faiblement accompagné par les partenaires. Pour autant, excepté l'action A21, l'ensemble des actions ont été menées, (soit 50% du montant prévisionnel global du volet)

Le sous-volet A3 dépasse très largement les prévisions du fait de l'impossibilité de fournir une estimation financière du montant de l'action A35 « démarche Eaux Top visant à réduire les pollutions issues des rejets industriels dans le réseau d'assainissement », au moment de l'élaboration de l'avenant.

II. LES REALISATIONS EN TERMES D'AMELIORATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

1 LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DOMESTIQUES DANS LE BASSIN VERSANT DES PAILLONS

Le territoire des Paillons a connu un essor démographique durant ces cinquante dernières années. Dans la vallée, une forme d'habitat dispersé s'est développé, propice aux habitations individuelles. Ce phénomène explique que 10% de la population (hors Nice) traitent leurs eaux usées par l'assainissement non collectif.

En 2017, 8 stations d'épuration équipent le territoire dont la plus importante est Drap, avec une capacité épuratoire de 20 000 équivalents habitants. L'assainissement collectif est géré par plusieurs collectivités :

- **Les communes :** Berre les Alpes, Blausasc (une partie), Coraze, L'Escarène, Lucéram, Peille village, Touët de L'Escarène.
- **La Métropole Nice Côte d'Azur :** l'ensemble des communes de la Banquière, Nice et La Trinité.
- **Le Syndicat Intercommunal de traitement des eaux usées (SICTEU) :** Bendejun, Blausasc (une aprtie), Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Contes, Drap, Peille (La Grave de Peille), Peillon.

Situation du traitement des eaux usées domestiques dans le bassin versant des Paillons (2017)

		Assainissement collectif		ANC*
La Banquière	LEVENS	Raccord à Haliotis Nice pour le quartier de Saint Anne. STEP neuve avec rejet dans la Vésubie.	bon état	623
	TOURRETTE-LEVENS	Raccord à Haliotis Nice		603
	FALICON	Raccord à Haliotis Nice		160
	SAINT-ANDRE DE LA ROCHE	Raccord à Haliotis Nice		64
	DURANUS	STEP rejet ruisseau de CAMPON affluent de de la Vésubie	bon état	76
Paillon de Contes	COARAZE	STEP	état moyen (en cours de travaux)	245
	BENDEJUN	Raccord à Haliotis Nice		83
	CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	Raccord à Drap		88
	BERRE LES ALPES	STEP	état moyen (en cours de travaux)	386
	CONTES	Raccord à Drap		703
	BLAUSASC	STEP	bon état	168
Paillon de L'Escarène	LUCERAM	STEP	état moyen	299
	TOUET DE L ESCARENE	Rejets directs		45
	L ESCARENE	STEP	bon état	326
	PEILLE	STEP	état moyen (à surveiller)	630
	PEILLON	Raccord à Drap		74
Paillon de Nice	DRAP	STEP	état moyen	190
	LA TRINITE	Raccord à Haliotis Nice		306
	NICE	Haliotis	moyen	3274

Source : informations recueillies auprès du SATESE 06

**** : assainissement non collectif***

1.1 Les opérations d'amélioration des stations d'épuration

Une nette amélioration de l'état des cours d'eau est constatée, dont on peut attribuer le mérite aux actions d'amélioration des systèmes d'assainissement. Afin de limiter les rejets directs dans les cours d'eau et améliorer la qualité des effluents en vue de l'atteinte du bon état écologique, deux types d'actions ont été menées :

- Des raccordements de réseaux à l'assainissement collectif (ex : hameau les Moulins, à Tourrette-Levens, concernant une vingtaine d'habitation et nécessitant, au vu de la topographie, la mise en place d'un poste de relevage),

- Des réhabilitations, des suppressions ou des créations de STEP.

Stations d'épuration	Mise en service	EH (équivalent habitants)	Constat initial	Opération	Détails	Evolution impact sur le milieu	
LEVENS "Sainte-Claire"	1955	500	Point noir, mauvaise qualité rejets	suppression	raccord à Haliotis		
TOURRETTE-LEVENS	1975	4000	Point noir, mauvaise qualité rejets	suppression	raccord à Haliotis		
BENDEJUN			Point noir, mauvaise qualité rejets	suppression	raccord à Drap		
BERRE LES ALPES	1957	800	Vieillissante	réhabilitation	Lits plantés sur roseaux. Travaux en cours. 750EH		EN COURS
DRAP	1978	20 000	Point noir, mauvaise qualité effluents, présence de métaux lourds dans les boues d'épuration, perte de la prime d'épuration, incendie local avec système d'auto-surveillance, absence d'audit	Réhabilitation	Priorité - action non concrétisée. Projet de mise en place d'un sécheur solaire pour valorisation des boues par incinération. Problème de système auto-surveillance, à la suite de l'incendie du local, non résolu (prioritaire).		
LUCERAM	1963	1000	Lit bactérien, STEP vieillissante	Réhabilitation + Création	Des premiers travaux d'amélioration (ex: dégrilleur) mais insuffisants pour une mise en conformité. Création d'une nouvelle STEP sur lits plantés de roseaux. Travaux en cours (900 EH).		EN COURS
TOUËT DE L'ESCARENE			Absence de STEP. Rejet direct dans le cours d'eau (Redebrauss)	création	Priorité. Acquisition du foncier en cours. Il a été préconisé une filière écologqiue (biodiques biologiques, MBB, SBR) pour une capacité de 400EH.		
L'ESCARENE	1977	4000	Step vieillissante, traitement des boue, sur-dimensionnée	réhabilitation	Réhabiliation en 2011 de la filière eau et filière boues sur lits plantés de roseaux. Capacité de 2 500 EH. Etude de faisabilité en cours pour mise en œuvre d'un plan d'épandage.		
PEILLE	1974	2000	Lits bactérien, STEP vieillissante	réhabilitation	Des travaux d'amélioration (dégrilleur, couverture des lits de séchage des boues, déversoir d'un bassin d'orage) mais faible impact sur le rendement épuratoire de la STEP, qui est vieillissante. Procédé lit bactérien ancien, à surveiller.		A surveiller
BLAUSASC "Village"	2006	1000	Lits plantés de roseaux. Bon état		Bon état		
BLAUSASC "La Pallaréa"	1984	50	Lits plantés de roseaux.	suppression	Etat moyen mais pas d'impact apparent sur le milieu		
COARAZE	1976	1000	des petits travaux à réaliser mais bon rendement épuratoire. Boues activées		Pas d'impact sur le milieu mais STEP vieillissante. A surveiller dans les prochaines années.		

Etat des lieux des stations d'épuration du bassin versant en 2017
Source _Informations recueillies auprès du SATESE 06

Les actions par sous bassin-versant

- **La Banquière**

Les diverses campagnes physico-chimiques et biologiques avaient mis en évidence l'impact critique des stations d'épuration de Tourrette-Levens et de Levens dans la dégradation du milieu.

Réponses apportées :
Les deux stations d'épuration de **Tourrette-Levens et de Levens** ont été supprimées, tandis que le raccord a été fait à la STEP Haliotis de Nice. Une nette amélioration du cours d'eau a été constatée.

- **Le Paillon de Contes**

La STEP de Bendejun avait été identifiée comme perturbatrice de l'équilibre du milieu avec des charges organiques importantes durant certaines périodes de l'année, dû à l'activité du moulin à huile.

Réponses apportées :
La **STEP de Bendejun** a été supprimée, et raccordée à Drap. Une amélioration du secteur a été constatée avec notamment l'apparition de l'écrevisse à pattes blanches.

La **STEP de Berre-les-Alpes** présente un mauvais rendement épuratoire au vu de son ancienneté. De ce fait, et sous maîtrise d'ouvrage du SILCEN, une nouvelle STEP est en cours de réalisation.

- **Le Paillon de L'Escarène**

Les diverses analyses avaient révélé l'impact sur la qualité de l'eau en aval des STEP de L'Escarène et de Lucéram ainsi qu'en aval du rejet direct de la commune de Touët de L'Escarène.

Réponses apportées :
La **STEP de L'Escarène** a été réhabilitée tant au niveau de la filière eau qu'au niveau de celle des boues d'épuration (lits plantés de roseaux). Une étude préalable est actuellement en cours afin de déterminer la faisabilité d'un plan d'épandage des boues. Cette étude pourrait faire l'objet d'une investigation complémentaire et collective afin d'étudier la valorisation des boues par ce procédé sur d'autres communes. On note que les STEP de Blausasc village et de la Pallaréa se sont dotées d'un procédé similaire.

La STEP de Lucéram a bénéficié de travaux d'amélioration mais ces derniers sont apparus insuffisant à la mise en conformité de l'ouvrage. Aussi, une nouvelle STEP est actuellement en cours, sous maitrise d'ouvrage déléguée au SILCEN.

La STEP de Peille a été réhabilitée afin d'améliorer son rendement épuratoire. Si les opérations ont permis une amélioration, la station présente un fonctionnement médiocre au vu de son ancienneté. D'après les analyses du SATESE, la STEP est à surveiller pour les prochaines années.

Action non réalisée :
Un projet avait été préalablement étudié pour le raccord de la **commune de Touët de L'Escarène** à la STEP de L'Escarène. Cela n'ayant été possible, la commune doit construire une station d'épuration afin de traiter ses eaux usées, rejetées actuellement dans le Redebrauss. Des rencontres techniques avec le SATESE et la DDTM, initiées en premier lieu par le SIP puis organisées indépendamment de lui, ont permis d'aboutir à la réalisation d'un cahier des charges. Néanmoins, le projet de création d'une station d'épuration n'a pas été engagé mais reste programmé. Pour l'heure, l'acquisition foncière, par la commune, est en cours, laquelle reste sous le joug d'une mise en demeure.

- **Le Paillon de Nice**

La **STEP de Drap** est, depuis les premières campagnes, identifiée comme un facteur majeur de la dégradation de la qualité des eaux dans le Paillon de Nice et comme le secteur le plus pollué du bassin (étude de 2012).
Par ailleurs, l'incendie, survenu en 2010, du local technique a entrainé la destruction du système de surveillance, qui, à ce jour, n'a pas été renouvelé et reste une priorité. La présence de métaux lourds avait été révélée dans les boues d'épuration, ne permettant pas leur valorisation. Elles étaient, de ce fait, envoyées en décharge, dans les Bouches Rhône, entrainant la perte de la prime d'épuration et un coût financier accru. Lors d'un groupe de travail tenu en janvier 2016, le SICTEU (Syndicat Intercommunal de traitement des eaux usées) avait informé les participants de l'amélioration de la qualité des boues pour lesquelles un plan d'épandage avait été réalisé, permettant d'obtenir à nouveau la prime d'épuration, dans l'attente de la création d'un sécheur solaire en vue de leur valorisation par co-incinération.

<u>En raison d'absence d'informations à ce jour, le SIP, ne peut se prononcer davantage sur l'avancement de cette action. On note que le manque de collaboration a été préjudiciable pour le suivi de l'action</u>.

DIFFICULTES RENCONTREES

L'investissement conséquent pour ce type d'opérations peut constituer un frein, de même, que la perte de la prime d'épuration malgré la politique incitative qu'elle incarne. Pour autant, on observe que la majorité des collectivités, quelles que soient leur taille, ont considéré l'enjeu sanitaire prioritaires et ont engagé des travaux ; par conséquent, l'argument financier ne peut justifier à lui-seul certains retards.

Dans le cadre du Contrat, le suivi de certaines actions a été rendu difficile par un manque relatif de communication et d'échanges d'informations par certains maîtres d'ouvrages, notamment par les gestionnaires de l'eau. Pour rappel, le SIP, dans le cadre de sa mission d'animation et de concertation de la démarche, aurait dû être associé aux opérations.
Sans en garantir sa véracité, on peut émettre l'hypothèse que le rôle d'animateur du SIP ait été perçu comme un manque de compétence dans le domaine, participant au frein du partenariat. Perçu illégitime sur le plan technique de ces thématiques, l'action du SIP a pu être perçue comme une ingérence dans les dossiers des structures compétentes.

2 LES OPERATIONS DE REDUCTION DES REJETS INDUSTRIELS DISPERSES DANS LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les études ont mis en évidence l'impact des rejets industriels sur la qualité des effluents et le fonctionnement des systèmes d'assainissement altérant la qualité de l'eau.

Les activités industrielles sont concentrées dans la plaine alluviale, de la traversée de Contes jusqu'à Nice. Afin d'agir en faveur de l'atteinte du bon état écologique, deux opérations collectives ont été programmées dans le cadre du Contrat de Rivière des Paillons, lesquelles sont :

- Territoire vallée des Paillons (Cantaron, Contes, Drap) sous maîtrise d'ouvrage du SICTEU

- Territoire de la partie aval des Paillons (Nice, Saint-André de la Roche, La Trinité), sous maitrise d'ouvrage de la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)

Ces opérations avaient pour objectifs d'identifier les sources de pollution, de régulariser la situation des entreprises tels que défini dans les schémas Directeur d'Assainissement, de leur apporter un appui technique dans l'amélioration de la qualité des rejets. Ces opérations répondaient, de même, à la volonté de faire évoluer les comportements tant sur l'enjeu sanitaire que sur celui de la préservation de notre patrimoine commun.

2.1 La démarche collective « Eaux top » pour la réduction des rejets d'origine industrielle

Afin de réduire les émissions de pollutions toxiques dispersées dans le réseau d'assainissement de Nice, la Métropole NCA, la Chambre de Métier et de l'Artisanat PACA, l'Agence de l'Eau RMC et le SIP ont co-signé le contrat « Eaux Top Est Métropole ».
La métropole NCA intervient sur les communes de **Nice**, de **Saint-André de la Roche** et de **La Trinité** parmi les 5 secteurs professionnels identifiés (mécanique, bâtiment et matériaux, chimie, santé, agroalimentaire).

Missions

- Réduire les pollutions toxiques par le diagnostic et le suivi des entreprises.
- Suivi des pollutions toxiques dans le cadre de contrôle de la qualité des rejets
- Régularisation administrative en délivrant les autorisations de déversement
- Valorisation et communication de la démarche

Réalisé

La démarche « Eaux Top » a permis de réaliser depuis 2014 :

	Nombre
Des diagnostics	101
Des courriers	218
Des actes administratifs (autorisations et attestations)	26
Des enquêtes pollution	16
Des campagnes de la qualité des effluents (bilan sur 7 jours consécutifs en des points fixes)	6
Des prélèvements moyens 24h	51
Des plaquettes d'information	5

Prélèvements moyens 24h

Analyse des effluents

Ne pouvant d'ores et déjà constater une amélioration significative de la qualité des effluents, on peut cependant observer un impact positif sur le comportement des professionnels, dont la sensibilisation et l'accompagnement ont permis d'impulser une prise de conscience chez une majorité d'acteurs. On note, néanmoins, que certains professionnels ont difficilement adhéré à la démarche, rendant la tâche davantage ardue à l'équipe de la Métropôle.

DIFFICULTES RENCONTREES

Le nombre conséquent de professionnels du territoire, preuve de son dynamisme économique, a rendu la tâche hasardeuse pour l'équipe, nécessitant le lancement d'un nouveau contrat. La démarche se poursuit donc jusqu'au 31 décembre 2018.

En parallèle, la Métropole NCA agit sur **l'amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées issus des établissements de la restauration**. Pour ce faire, elle œuvre en faveur de l'émergence de comportements davantage responsables du traitement des huiles alimentaires usagées et des graisses qui détériorent le réseau d'assainissement. L'opération se veut complémentaire à celle d'Eaux Top,

bien que ces déchets ne soient plus assimilés à ceux domestiques (loi Warswann). La Métropole intervient sur les communes de **Nice**, de **Saint-André de la Roche** et de **La Trinité.**

Missions

- Mener une campagne de sensibilisation auprès des professionnels et les accompagner techniquement dans l'acquisition d'un bac séparateur de graisses et dans la mise en place d'une collecte des huiles alimentaires par un prestataire agréé.
- A défaut d'une autorisation, une charte de déversement leur est délivrée, davantage assimilée à un engagement moral qu'à une valeur réglementaire, du fait de leur assimilation aux rejets domestiques.

Réalisé

L'ensemble des professionnels de la restauration sur les communes de Saint-André de la Roche et de la Trinité ont été rencontrés et sensibilisés. On peut, par ailleurs, y découvrir le macaron ci-dessus, qui a vocation à valoriser leur action auprès du public. L'action se poursuit sur Nice, dont un certain nombre de professionnels ont été rencontrés.

DIFFICULTES RENCONTREES

Le nombre conséquent de professionnels du territoire, preuve de son dynamisme économique, a rendu la tâche hasardeuse pour l'équipe, nécessitant le lancement d'un nouveau contrat. La démarche se poursuit donc jusqu'au 31 décembre 2018.

2.2 Avortement de l'opération collective de réduction de la pollution toxique dispersée dans le réseau d'assainissement de la vallée du Paillon

Des métaux lourds, d'origine industrielle, ont été identifiés dans les boues d'épuration de Drap, notamment **du cadmium et du nickel, dont la toxicité n'est plus à démontrer**. La réalisation d'un groupe de travail avait permis d'engager la réflexion, pour laquelle, une convention d'opération collective entre le SICTEU, le SIP, l'Agence de l'Eau RMC et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) avait été proposée. Le projet de convention n'a pas été acté par les représentants du SICTEU.

La convention précisait notamment les 4 axes d'actions de l'opération à savoir :

- Réduction des pollutions toxiques par l'élaboration d'un plan d'action établi à partir d'un état des lieux, prioriser les secteurs professionnels, préconiser et promouvoir la réalisation d'aménagement internes aux entreprises, valoriser les boues de la STEP de Drap.
- Connaissances complémentaires et suivi des pollutions par la réalisation d'un état des lieux précis et le suivi de la qualité des milieux récepteurs, des boues et du réseau.
- Régularisation administrative des rejets non domestiques
- Valorisation et communication

L'abandon de cette action est regrettable ; pour rappel, le bassin versant des Paillons compte environ 7 700 entreprises dont 400 sur le territoire concerné.

III. EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU ET PERSPECTIVES

1 UNE NETTE AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX…

Information

Le nombre de stations, dans le cadre des campagnes de qualité des eaux, ont évoluées en raison de changement du mode opératoire. Ainsi, il y a eu, en 1996 et en 2005, 25 stations, en 2012, 17 stations et enfin, en 2015, 5 stations. Les résultats présentés ci-dessous sont issus de la combinaison des études de 2012 et de 2015.

Les paramètres physico-chimiques et biologiques

Les campagnes, réalisées par le Conseil Départemental 06, en 2012 et en 2015, ont démontré que :

- Les **suppressions des STEP de Tourrette-Levens et de Levens** ont permis une nette amélioration de la qualité des eaux dans la Banquière : « *La Banquière semble avoir retrouvé tout son potentiel biologique et abrite de nouveau une flore de qualité* ».

- Le constat est similaire dans le **secteur de Bendejun** (Paillon de Contes), ce dernier abritant désormais l'écrevisse à pattes blanches.

- Les eaux du **Paillon de L'Escarène, en aval de la STEP**, ont connu une nette amélioration à la suite de sa réhabilitation, bien que des « *concentrations ponctuelles élevées en ammonium, phosphate et phosphore soient présentes, ne permettant pas, de ce fait, de répondre aux exigences du bon état écologique requis par la Directive Cadre sur l'Eau. Pour autant les peuplements de faune et de flore ne sont pas révélateurs d'un milieu très pollué et excessivement chargé en nutriments et en éléments organiques*. »

Ainsi, les différentes opérations ont eu un impact significatif sur l'amélioration de la qualité de l'eau, pour laquelle, on note une « *composition chimique globalement satisfaisante, un peuplement faunistique d'invertébrés conforme et semblable à ceux des autres cours d'eau côtiers du département*. »

Les paramètres piscicoles

De même, la campagne piscicole, menée par la Fédération de Pêche 06 en 2012, fait état d'une nette amélioration de l'état de peuplement, comme l'indiquent :

- **Une augmentation du nombre d'espèces différentes**

« En 2005, 6 espèces différentes ont été capturées, alors qu'en 2012, 7 espèces ont été inventoriées. L'espèce supplémentaire est l'écrevisse à pattes blanches, gage d'une amélioration de la qualité du milieu, notamment au niveau de Bendejun. Les espèces dominantes sont les mêmes, à savoir le barbeau méridional et l'anguille.

- **Une augmentation de la densité et de la biomasse**

« Globalement les densités et les biomasses sont importantes à très importantes dans les Paillons ». On note que les maximales de densité et de biomasse sont atteintes en 2012.

- **Une réduction du nombre de sujets présentant des pathologies**

Une amélioration de l'état sanitaire des sujets a été constatée, notamment au niveau des Mazuès, qui s'explique par l'arrêt de déversement depuis plus de 10 ans. « *Seule la station de la Trinité possède une présence pathologique, qui au regard de la très forte densité de sujets et d'une biomasse rarement égalée, explique que les maladies ont une large place pour se développer* ».

2 … MAIS LES EFFORTS DOIVENT ETRE POURSUIVIS NOTAMMENT SUR LES SECTEURS JUGES CRITIQUES.

Certains secteurs, jugés critiques, n'ont pas connu d'amélioration du fait d'actions non engagées. Ils constituent, de ce fait, une priorité :

- Le Paillon de Nice, en **aval de la STEP de Drap** est la zone la plus impactée comme l'indique la campagne de 2012.
- Les **rejets non domestiques** altèrent le fonctionnement de la station de Drap.
- L'étude de 2012 met en évidence une dégradation de la **qualité des eaux sur le Redebrauss, à Touët de L'Escarène**. La création de la STEP est primordiale.

CONLUSION

« *Les résultats des analyses physico-chimiques et biologiques démontrent une bonne qualité générale des Paillons de Contes et de L'Escarène* ». Les efforts en la matière doivent être maintenus, avec en vue le traitement prioritaire des points critiques. Les opérations entreprises ont eu un impact significatif sur le milieu et la qualité de l'eau, témoignant des fortes capacités des Paillons à retrouver leur potentiel.

ETAT ECOLOGIQUE _ BILAN	PAIL	2005	2012	2016
Amont STEP Levens Sainte-Claire	01			
Aval STEP Levens Sainte-Claire	02			
Amont STEP Tourrette-Levens	03			
Aval Tourrette-Levens	04			
Lieu du Planfaé	06			
Amont STEP de Coaraze	06B			
Aval STEP Coaraze	07			
Bendejun	08			
Aval Z.I de Contes	10			
Amont Pont de Peille (confluence)	12			
Amont STEP de Lucéram	13			
Aval STEP de Lucéram	14			
Aval rejets de Touët de L'Escarène	14B			
Amont STEP de L'Escarène	15			
Aval STEP de L'Escarène	16			
Aval cimenterie	18			
Les Mazuès (Peillon)	19			
Amont confluence du Paillon de Nice	20			
Amont Step de Drap	21			
Aval STEP de Drap	22			

Etat écologique
(Données physico-chimiques et biologiques)
Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais
Non renseigné

Evolution de l'état écologique des stations entre 2005 et 2016

3 QUELLES PERSPECTIVES ?

Les actions du Contrat de Rivière n'ayant pas abouti restent une priorité à traiter. En revanche, à la suite de ces 7 années de réalisation, des perspectives se dégagent telles que :

- **Engager une réflexion globale sur une politique cohérente de la gestion des boues et des sous-produits dans le bassin versant.**
- **Intégrer la problématique de l'assainissement non collectif**

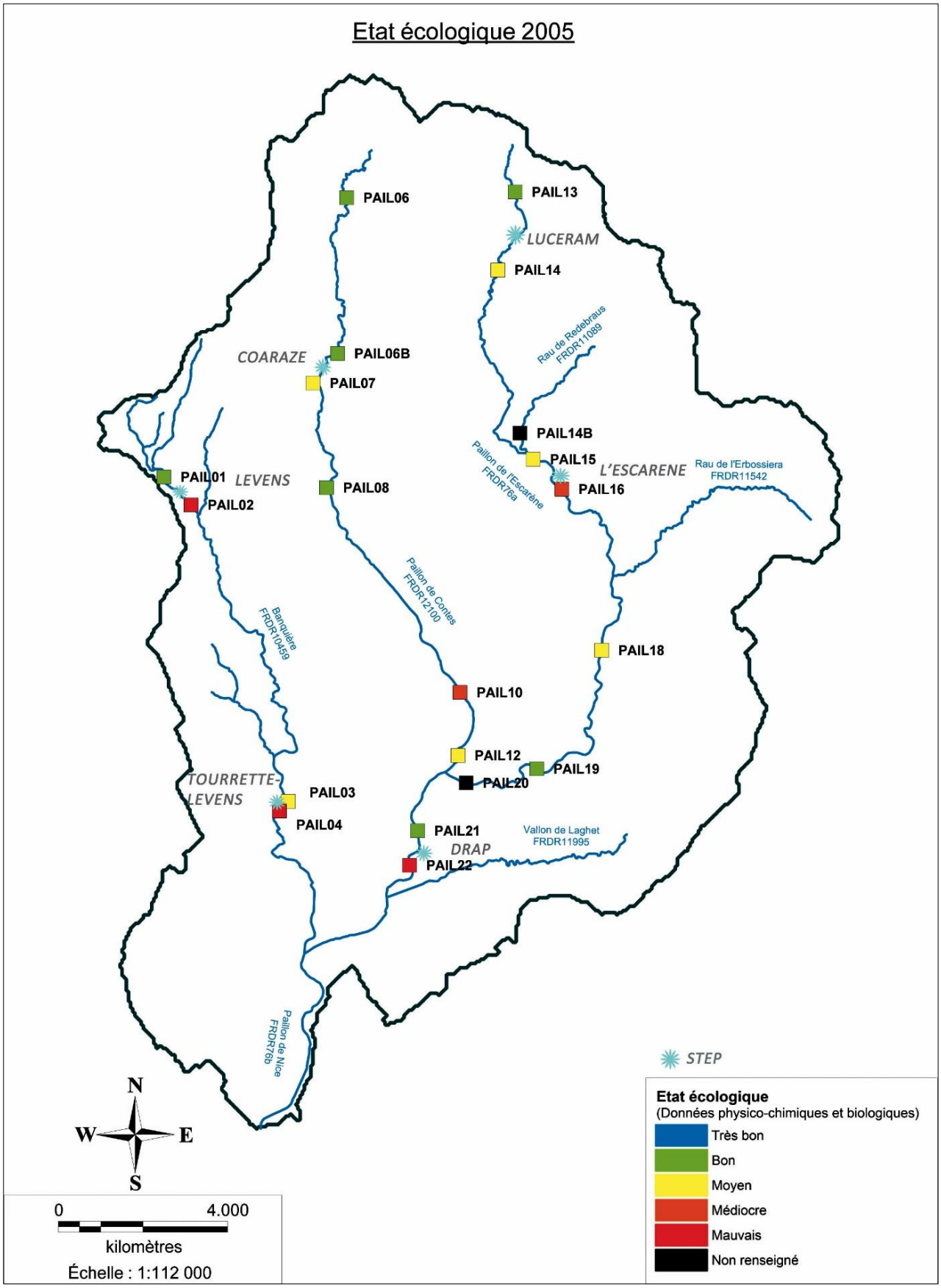
Etat écologique 2005
PAIL06
PAIL13
LUCERAM
PAIL14
Rau de Redebraus FRDR11089
COARAZE
PAIL06B
PAIL07
PAIL14B
PAIL15
L'ESCARENE
Rau de l'Erbossiera FRDR11542
Paillon de l'Escarène FRDR76a
PAIL16
PAIL01
LEVENS
PAIL08
PAIL02
Paillon de Contes FRDR12100
Banquière FRDR10459
PAIL18
PAIL10
PAIL12
PAIL19
PAIL20
TOURRETTE-LEVENS
PAIL03
PAIL04
PAIL21
Vallon de Laghet FRDR11995
DRAP
PAIL22
Paillon de Nice FRDR76b
N
W
E
S
0
4.000
kilomètres
Échelle : 1:112 000
STEP
Etat écologique
(Données physico-chimiques et biologiques)
Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais
Non renseigné

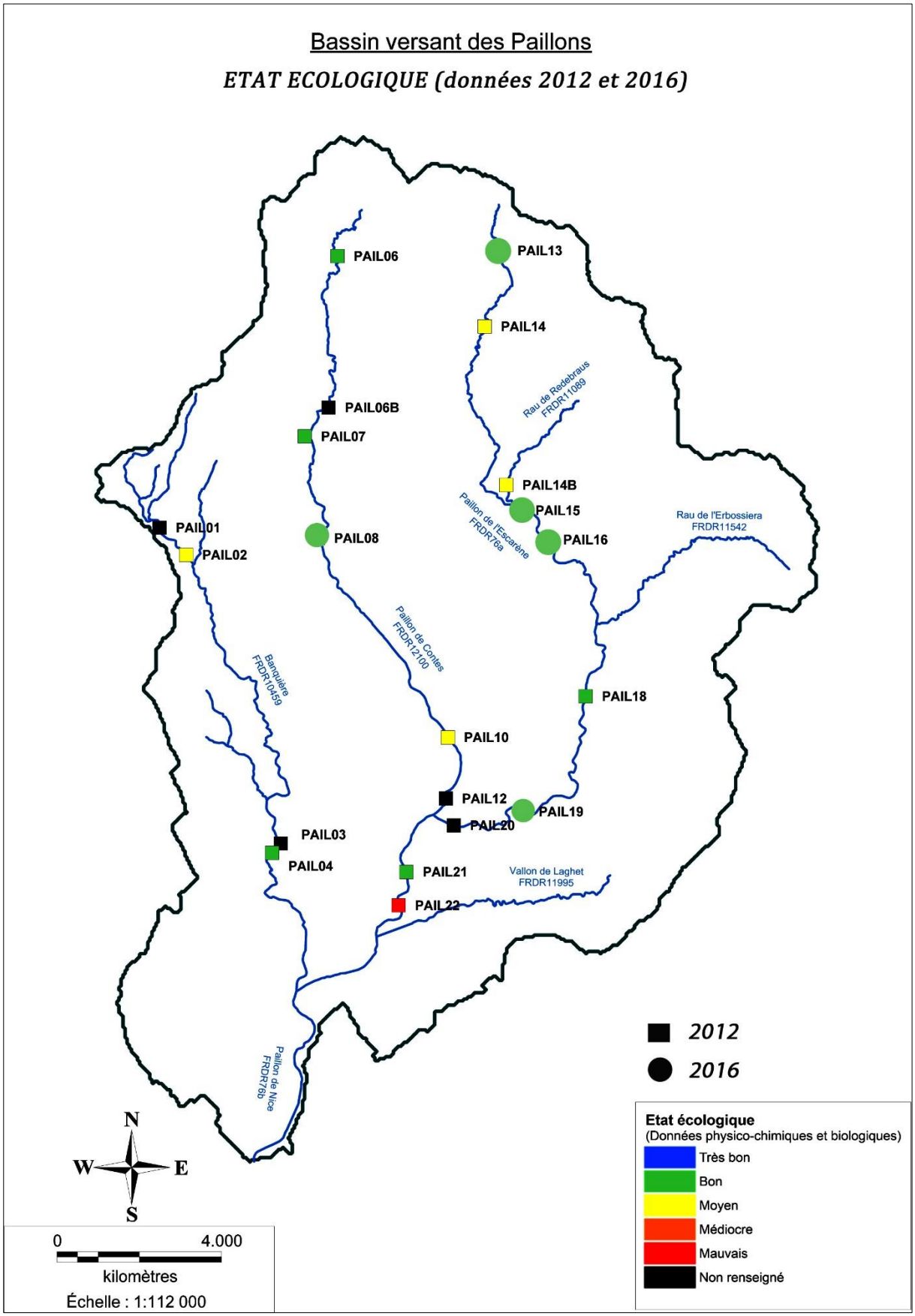
Bassin versant des Paillons
ETAT ECOLOGIQUE (données 2012 et 2016)
PAIL06
PAIL13
PAIL14
PAIL06B
PAIL07
Rau de Redebraus FRDR11089
PAIL14B
PAIL15
PAIL16
Paillon de l'Escarène FRDR76a
Rau de l'Erbossiera FRDR11542
PAIL01
PAIL02
PAIL08
Paillon de Contes FRDR12100
Banquière FRDR10459
PAIL18
PAIL10
PAIL12
PAIL19
PAIL20
PAIL03
PAIL04
PAIL21
Vallon de Laghet FRDR11995
PAIL22
Paillon de Nice FRDR76b
2012
2016
Etat écologique
(Données physico-chimiques et biologiques)
Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais
Non renseigné
N
W
E
S
0
4.000
kilomètres
Échelle : 1:112 000

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET A

Etat de réalisation

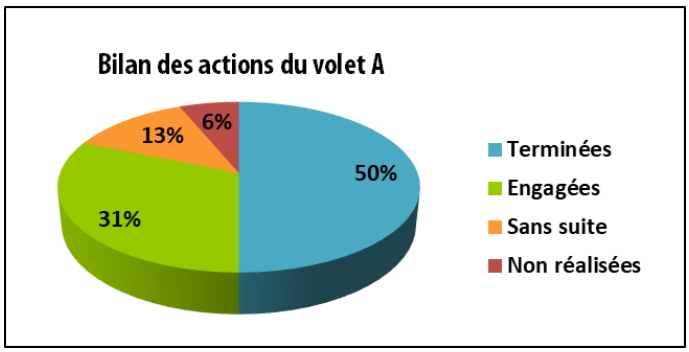

Avec **50%** des actions **abouties** et **31% en cours**, le volet A présente un bon état de réalisation.
Une forte amélioration des systèmes d'assainissement est à noter.
Les efforts doivent être poursuivis dans cette voie, en mettant l'accent sur les secteurs critiques, n'ayant pas été résolus et qui sont, de ce fait, considérés prioritaires.
A la fin du contrat, le volet A est devenu le plus important en termes du nombre d'actions et des investissements engagés ou à venir.

Bilan financier : cohérent et efficient dans sa globalité

VOLET A Evolution 2010-2017						
2010		2017		2010-2017		
Montant initial (HT)	Nombre d'actions	Montant réactualisé	Nombre d'actions	Variation financière	Variation des actions	Dépenses réalisées
5 925 000 €	13	7 388 600 €	16	24,7%	23%	**3 483 156 €**
						47%

- Avec **23%** d'actions supplémentaires, le volet A présente une augmentation de son coût à hauteur de **25%**.
- 47% de la dépense prévue a été engagée pour 81% d'actions terminées ou en cours. Cet écart s'explique par les dépenses prochaines de la création des stations d'épuration de Lucéram et de Berre-les-Alpes.

Participation des partenaires financiers

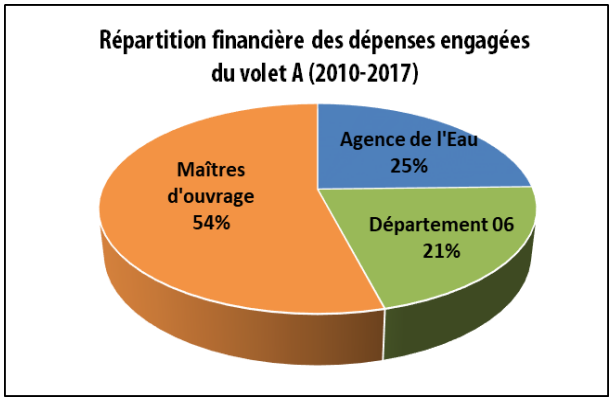

Actions prévues	Actions réalisées
16 actions	**8 terminées, 5 en cours, 3 non réalisées**
4 réhabilitations de STEP	3 STEP améliorées (L'Escarène, Lucéram, Peille)
3 STEP créées	2 en cours (Lucéram et Berre-les-Alpes), 1 non réalisée (Touët de L'Escarène)
2 raccordements à l'assainissement collectif	2 (un hameau + un nouveau lycée)
2 opérations collectives pour la réduction des rejets industriels	1 en cours présentant un bon avancement « Eaux Top »
1 dispositif de contrôle quantitatif et qualitatif des eaux de rejets	Usine d'eau potable de Super Rimiez
Création d'un by-pass entre deux collecteurs	Réalisé à Nice

Ce qui a été fait	• Une première intégration technique écologique dans les filières d'assainissement • Amélioration de la qualité des eaux et du traitement des eaux usées • Augmentation de la densité piscicole et de la biomasse, amélioration de l'état sanitaire des sujets, présence de l'écrevisse à pattes blanches. • Actions de raccordement à l'assainissement collectif
Ce qui reste à faire	• Les mises aux normes à apporter sur la STEP de Drap (système auto-surveillance), mise en place du sécheur solaire (gestion et valorisation des boues) • Création de la STEP à Touët de L'Escarène (rejet direct dans le cours d'eau) • Opération collective sur la vallée des Paillons (effluents industriels)
Freins rencontrés	• Faible collaboration entre les gestionnaires de l'eau et les acteurs du Contrat de Rivière, notamment le porteur de la démarche, le SIP. Ce dernier a pu être perçu illégitime techniquement sur ce domaine de compétences. On note que le Contrat de Rivière a vocation de rassembler l'ensemble des compétences et de travailler collectivement en vue d'un projet global. • Manque de volonté de certains maîtres d' ouvrages, actions jugées non prioritaires.
Perspectives	• Réaliser tous les projets jugés prioritaires pour les milieux • Mener une politique globale et cohérente de la gestion des boues et des sous-produits dans le bassin-versant • Intégrer la problématique de l'assainissement non collectif impactant les vallons • Le traitement des effluents industriels sur la vallée des Paillons

RESTAURER, PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL (VOLET B1)

« Tendre vers des milieux aquatiques ouverts au public, optimisés dans leur fonctionnement naturel et en synergie avec la gestion du risque inondation »

Nombre d'actions	**13**
Nombre de maîtres d'ouvrage	**3**
Nombre d'actions suspendues	**5**

N°	Actions	Maîtres d'ouvrage
Volet B1.1- Restaurer et entretenir la ripisylve		
B1-1-1	Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve des Paillons	SIP
B1-1-2	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve de la Banquière	SVB
B1-1-3	Connaissance de l'état des vallons affluents (action n°3 PAPI)	SIP
Volet B1.2- Mettre en valeur les traversée de cours d'eau dans les villages		
B1-2-1	Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de l'Escarène	SIP
B1-2-2	Etude préalable à la réhabilitation et la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap	SIP
B1-2-3	Réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice	SIP
B1-2-4	Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes	SIP
B1-2-6	Réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes	SIP
Volet B1.3- Favoriser la circulation et le développement des poissons et valoriser les sites remarquables		
B1-3-1	Etude opérationnelle pour l'amélioration de la continuité écologique des Paillons	SIP
B1-3-3	Campagne d'évaluation de la qualité piscicole	CG06
B1-3-7	Protection et mise en valeur de la Grotte Fuon Cauda	SVB
B1-3-8	Inventaire du patrimoine construit lié au milieu aquatique	SIP
B1-3-9	Franchissabilité du seuil n°2 de Contes	SIP
B1-4-0	Etude globale des fonctionnalités écologiques de la Banquière	SIVOM

RAPPEL DES ENJEUX

L'évolution morphologique des Paillons

La chenalisation, la réduction du lit, les campagnes d'extraction de matériaux ont entrainé une évolution des fonctions morphologiques du cours d'eau, dont on peut constater un abaissement de son lit. Par ailleurs, des investigations, sur l'impact des ouvrages des Paillons en termes d'obstacles à la continuité sédimentaire et piscicole, sont à mener.

Un cours d'eau qui s'intègre de moins en moins dans le paysage

Si l'amont du bassin versant semble préservé, l'aval du bassin-versant est artificialisé et peu valorisé, notamment dans certains secteurs où une fracture est perceptible entre le cours d'eau et le milieu environnant.

Une absence de gestion cohérente de la ripisylve

Jusqu'alors, l'entretien de la ripisylve était réalisé par les communes ou les propriétaires riverains. Ce schéma ne permettait pas d'établir une programmation cohérente et globale. En outre, la ripisylve, abondante en amont, apparait plus éparse en aval. Enfin, la végétation des atterrissements freine le processus de transport des matériaux solides. La ripisylve doit faire l'objet d'une restauration et d'un entretien à la fois sur le plan de la prévention des crues et sur celui de la préservation du milieu.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre un programme pluriannuel de gestion raisonnée de la ripisylve
- Valoriser la traversée des cours d'eau dans les villages pour une meilleure réappropriation du milieu par la population
- Favoriser la continuité écologique pour renforcer le développement et la migration des espèces piscicoles et améliorer les fonctions naturelles du cours d'eau
- Favoriser le libre écoulement des cours d'eau
- Acquérir des connaissances sur le milieu
- De manière intrinsèque, agir pour la prévention des inondations

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

1 BILAN TECHNIQUE GLOBAL

Le volet B1 est caractérisé par un nombre conséquent d'études (46%), équivalent à celui des travaux (54%). Les actions ont été portées principalement par deux maîtres d'ouvrage : le SIP et le SIVOM Val de Banquière.

N°	Actions	Avancement 0%	25%	50%	75%	100%
Volet B1.1- Restaurer et entretenir la ripisylve						
B1-1-1	Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve des Paillons					→
B1-1-2	Programme pluri-annuel de restauration et d'entretien de la ripisylve de la Banquière		→			
Volet B1.2- Mettre en valeur les traversée de cours d'eau dans les villages						
B1-2-1	Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de l'Escarène					→
B1-2-2	Etude préalable à la réhabilitation et la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap					→
B1-2-3	Réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice		→			
B1-2-4	Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes					→
B1-2-6	Réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes	→				
Volet B1.3- Favoriser la circulation et le développement des poissons et valoriser les sites remarquables						
B1-3-1	Etude opérationnelle pour l'amélioration de la continuité écologique des Paillons					→
B1-3-3	Campagne d'évaluation de la qualité piscicole					→
B1-3-7	Protection et mise en valeur de la Grotte Fuon Cauda			→		
B1-3-8	Inventaire du patrimoine construit lié au milieu aquatique					→
B1-3-9	Franchissabilité du seuil n°2 de Contes					→
B1-4-0	Etude globale des fonctionalités écologiques de la Banquière	→				

Rouge Nouvelle action issue de l'avenant

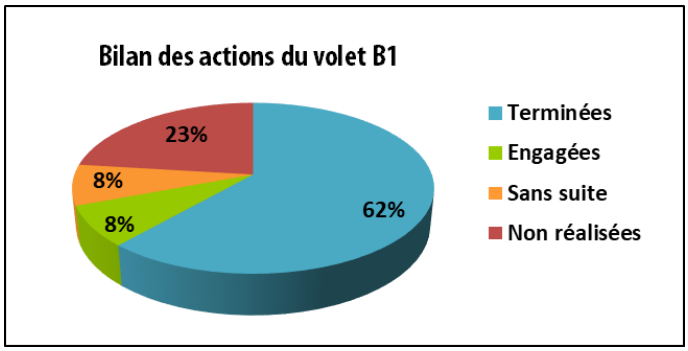

Avec 62% d'actions réalisées et 8% engagées, le volet B1 s'avère satisfaisant. Néanmoins, on note un retard pour certaines actions, pourtant considérée prioritaires.

2 BILAN GLOBAL DU VOLET B1

VOLET B 1 Evolution 2010-2017				Répartition des dépenses engagées pour le volet B1 2010-2017			
Montant initial 2010 (HT)	Montant réactualisé (HT)	Variation 2010-2017	Dépenses réalisées (€) et part du montant réactualisé (%)	Aides versées et répartition (ref: montant de 2017)			Maîtres d'ouvrage
				Agence de l'eau	Région PACA	Département 06	
1 822 376 €	1 375 014 €	-24,5%	**917 985 €**	272 241 €	259 833 €	85 835 €	300 076 €
			67%	30%	28%	9%	33%

- On constate une **baisse de 24%** des montants prévisionnels, entre 2010 et 2017, passant de 1 822 376€ à 1 375014€.
- Les dépenses engagées représentent **67%** du montant prévisionnel pour un état de réalisation de **77%** (actions réalisées ou en cours), ce qui semble témoigner d'un budget cohérent et équilibré.

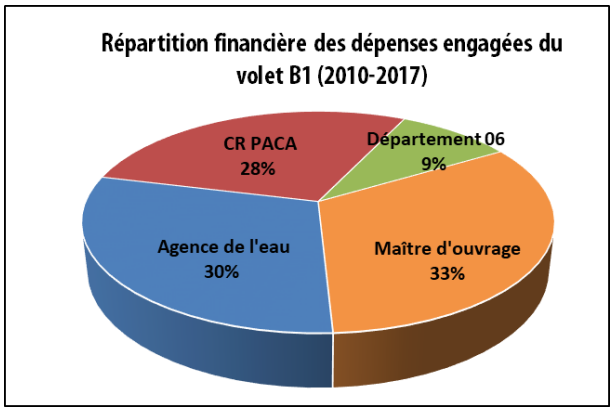

- On note que l'action B 123 « réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice », projet estimé à 350 00€ affecte le bilan financier, du fait de l'engagement de l'action qu'au niveau de l'étude préalable (28 615€).

L'ensemble du volet a été **subventionné à hauteur de 67%,** majoritairement porté par l'Agence de l'Eau RMC et le Conseil Régional PACA, à des taux proches.

3 LA REPARTITION EN FONCTION DES OBJECTIFS DU VOLET B1

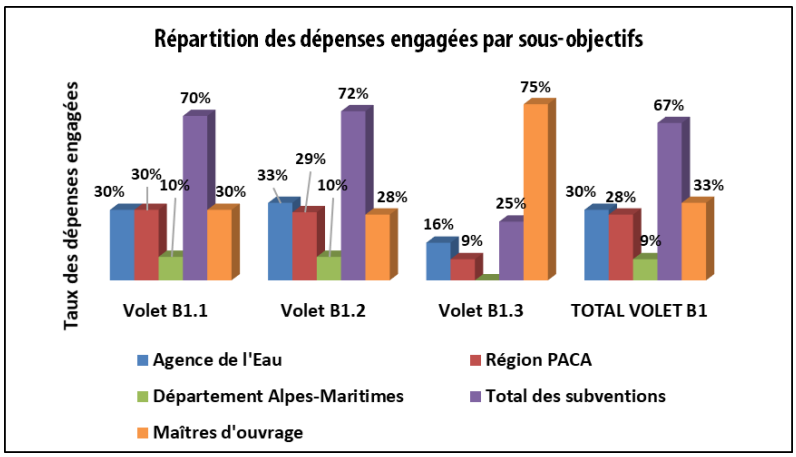

Sous-volet B1.1 *:*
Restaurer et entretenir la ripisylve

Sous-volet B1.2 *:*
Mettre en valeur les traversées de cours d'eau dans les villages

Sous-voletB1.3 *:*
Favoriser la circulation et le développement des poissons et valoriser les sites remarquables

- On observe une régularité des différents taux de participation entre les partenaires et les maîtres d'ouvrage pour les sous-volets B1.1 et B1.2. En revanche, le sous-volet B1.3 présente un écart plus important.
- De manière générale, l'ensemble de ce volet présente un taux de réalisation satisfaisant ainsi qu'une participation régulière et soutenue des partenaires financiers sur les actions engagées, notamment sur les thématiques telles que l'entretien de la ripisylve et la continuité écologique

II. UNE MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES A DEVELOPPER

Prévu	Réalisé
3 études de mise en valeur des berges du Paillon	3 réalisées (traversées de Drap, de Nice et de Contes)
4 projets de mise en valeur	1 réalisé (Parc Aïga que Canta à L'Escarène), 1 en cours (la grotte Fuon Cauda, à Saint-André de la Roche), 2 non réalisés (traversée de Contes et de Nice)

La valorisation des milieux aquatiques constitue un enjeu important, qui permet d'agir sur le plan paysager et sur la préservation des milieux par :

- Une meilleure intégration des milieux aquatiques dans les traversées urbaines,
- Une réappropriation de ces milieux par la population en recréant du lien,

Pour ce faire, des projets comme la création de sentiers ont été inscrits dans le contrat afin de créer des espaces de vie, ouverts au public et intégrés dans l'aménagement du territoire.

L'un des projets a pu aboutir, le parc « Aïga que canta » sur la commune de L'Escarène

Le parc « Aïga que canta », en bord de rivière, est un circuit, inauguré en mai 2014, où l'on y découvre des jeux et des panneaux d'information sur le fonctionnement des Paillons et sur sa biodiversité.

La plupart des projets n'ont pu aboutir en raison des difficultés relatives au foncier. C'est notamment le cas pour les secteurs de la Grave de Peille (non autorisation de droits de passage des propriétaires riverains) et entre Contes et Bendejun (absence d'accord trouvé avec l'un des propriétaires). Par ailleurs, il apparait que face aux différents enjeux, celui de la création de ces espaces ne soit pas apparu comme une priorité.

REMARQUE

Le gain de ces aménagements en termes d'amélioration paysagère et de création d'un espace de vie est indéniable. Néanmoins, on peut émettre l'hypothèse que leur réalisation aurait bien plus d'impact si elle avait été intégrée dans une réflexion globale de l'aménagement des berges.

III. LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES PAILLONS

Prévu	Réalisé
2 études des fonctionnalités écologiques des Paillons	1 étude portant sur le Paillon de L'Escarène et de Nice

1 LE DIAGNOSTIC

Une étude a été réalisée, en 2016, portée par le Syndicat intercommunal des Paillons, principalement sur le Paillon de **l'Escarène et de Nice**. Si une étude sur le transit sédimentaire a été faite sur le Paillon de Contes, l'état piscicole n'a volontairement pas été étudié en raison d'assecs récurrents dans sa partie aval. Un diagnostic des enjeux biologiques et morphologiques a été réalisé ainsi qu'un état des lieux des 13 ouvrages identifiés comme ayant un impact sur la continuité écologique.

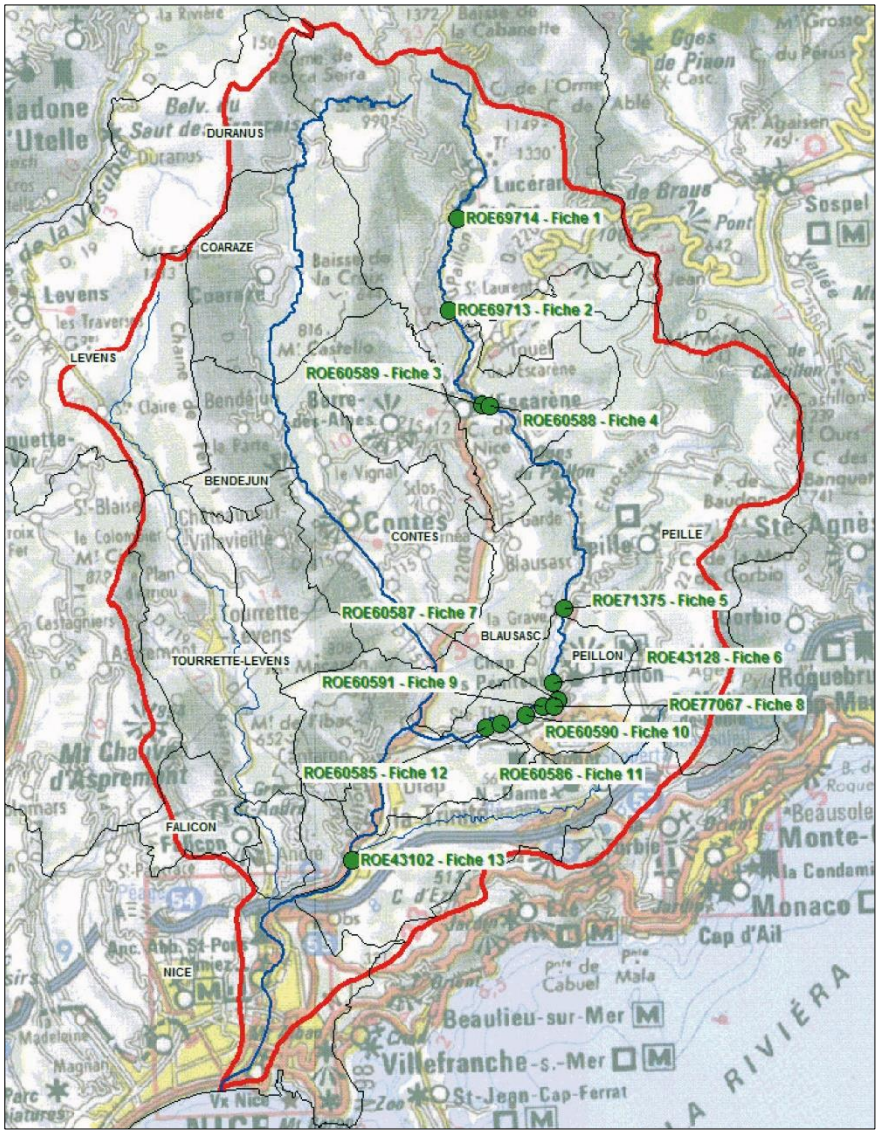

Carte ROE (Référentiels des Obstacles à l'Ecoulement) _ Source : Antea group (bureau d'étude)

1.1 L'incidence des ouvrages sur le transport sédimentaire

La plupart des ouvrages ont été créés à la suite du rétrécissement progressivement du lit des Paillons, qui, en augmentant sa capacité hydraulique, a entrainé, en certains secteurs, des abaissements du fond du lit, dus à l'érosion.

Sur le Paillon de Nice, l'abaissement a été évalué à environ 2 à 3 mètres sur le secteur de Drap et jusqu'à 4 m en aval du pont Anatole France. Les seuils Anatole France et Sainte-Thècle aval semblent interférer fortement sur la capacité de transport des matériaux.

Sur le Paillon de L'Escarène, on constate globalement un faible impact des ouvrages sur le transit sédimentaire, excepté le seuil de Bausset, dont le calage est trop haut entrainant un stockage en amont.

Le Paillon de Contes est constitué de nombreux seuils, dont « leur impact sur la continuité sédimentaire semble, désormais, faible », dû à une réadaptation du cours d'eau.

Malgré l'apparente transparence des seuils, l'étude indique qu'une adaptation de ces derniers pourrait profiter au transit sédimentaire. Une étude hydrogéomorphologique permettrait de mieux appréhender la situation.

1.2 L'impact des seuils sur la continuité piscicole

L'étude réalisée par la Fédération de Pêche met en évidence un bon recensement de la population des anguilles en aval, notamment au niveau de l'exutoire, où un nombre important de civelles et d'anguillettes a été recensé.

Néanmoins, la montaison est compromise et retardée par la présence de certains ouvrages constituant de véritables obstacles et par les assecs réguliers. Il est préconisé d'intervenir prioritairement sur le **Paillon de L'Escarène** : « *Sur le Paillon de L'Escarène, on constate, malgré les obstacles à la continuité, que l'anguille parvient à remonter très en amont. Le Paillon de Contes est parsemé d'obstacles freinant considérablement la montaison. Pour autant une faible population a été recensée en amont de Bendejun, témoignage du potentiel de l'espèce. Une amélioration de la continuité pourrait avoir des bénéfices rapides.* »

Parmi les ouvrages, le seuil Anatole France est un obstacle majeur à la montaison, d'autant plus qu'il est situé dans un secteur concerné par les assecs. Un nombre conséquent de sujets en aval de ce dernier ont été recensés. Les seuils de Sainte-Thècle aval et amont impactent, de même, fortement la montaison.
On note, enfin, que de nombreux sujets ont été recueillis au niveau de la confluence, en aval du seuil de la Banquière, cours d'eau, pour lequel, il serait pertinent de réaliser une étude.

REMARQUE : étude de la continuité sur la Banquière

L'action inscrite au Contrat de Rivière en 2013 n'a pu être réalisée. Le portage de l'étude a été partagé entre la Métropole NCA et le SIVOM Val de Banquière. Des premières investigations ont été menées, mais l'étude sera réalisée hors contrat de rivière.

2 LA PRIORISATION DES ACTIONS

N° Fiche ouvrage	Code Ouvrage Numéro ROE	Nom utilisé	Linéaire tronçon → Seuil Amont	Note Faune piscicole	Note Transport solide	Note Opportunité	Hydrologie / Assecs	Priorisation
PE1	ROE 69714	Cascade du Vergié	-	3,5	1	0	En eau	0
PE2	ROE 69713	Cascades du Plantier	2,67 km	0	1	0	En eau	0
PE3	ROE 60589	Seuil du Pont vieux	3,01 km	3,5	1	3	En eau	3
PE4	ROE 60588	Seuil du Pont de la Poste	0,2 km	3,5	1	1	En eau	4
PE5	ROE 71375	Seuil du Pont de la Grave de Peille	6,67 km	1,5	1	2	En eau	4
PE6	ROE 43128	Seuil du Bausset - Seuil amont des moulins	1,99 km	3,5	2	1	En eau	4
PE7	ROE 60587	Seuil des Moulins	0,61 km	3,5	1	1	Assec rare	2
PE8	ROE 77067	Seuil de La Sousta	0,16 km	1,5	1	1	Assec rare	3
PE9	ROE 60591	Seuil de Sainte-Thècle amont	0,27 km	3,5	1	3	Assec rare	2
PE10	ROE 60590	Seuil de Sainte-Thècle aval	0,49 km	3,5	3	4	Assec rare	2
PE11	ROE 60586	Seuil des Mazuès	0,75 km	3,5	1	2	En eau	3
PE12	ROE 60585	Seuil de Chateauvieux	0,65 km	3,5	1	2	En eau	3
PE13	ROE 43102	Seuil Anatole France – seuil de l'Ariane	6,16 km	3,5	2	3	Assec rare	1

Synthèse de la priorisation des obstacles

Une priorisation des 13 ouvrages étudiés a été dressée en prenant en compte 3 critères :

- Incidence sur la montaison de l'anguille
- Incidence sur le transport sédimentaire
- Opportunité de l'ouvrage (classification, état, accessibilité et impact risque inondation)

Deux ouvrages apparaissent prioritaires, leurs impacts étant jugés majeurs :

- Seuil Anatole France
- Seuil de Sainte-Thècle aval

Les travaux sur ces deux ouvrages apporteraient des bénéfices significatifs et rapides sur la continuité sédimentaire et piscicole.

REMARQUE

De manière générale, l'étude apporte des éléments intéressants mais insuffisants à la définition d'un programme d'actions précis. Aussi, une étude hydrogéomorphologique sera réalisée hors contrat de Rivière afin d'appréhender le fonctionnement global du bassin versant.

IV. UN PREMIER NIVEAU DE GESTION DE LA RIPISYLVE EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES INONDATIONS

Prévu	Réalisé
2 programmes d'entretien et de restauration de la ripisylve (SIP et SIVOM Val de Banquière)	1 programme mis en œuvre sur les Paillons de Contes, de L'Escarène, de Nice et aval du Laghet.

Dès 2005, à la suite de l'élaboration du Contrat de Rivière, le SIP a engagé un programme d'entretien de la ripisylve sur ses 9 communes membres à savoir L'Escarène, Blausasc, Peille, Peillon, Drap, La Trinité, Nice, Cantaron et Contes. En tout, ce sont près de 90 km de berges qui ont été traitées.

Les opérations ont consisté, dans un premier temps, à enlever les nombreux embâcles, abattre les arbres jugés à risque (sous-cavés, creux, espèces non adaptées) et dévégétaliser les atterrissements afin de favoriser la remobilisation des matériaux. Progressivement, l'entretien régulier a permis de réduire le volume d'embâcles, moins important lors de la crue de 2014.

Le SIP s'est attaché à conserver la ripisylve qui le pouvait par souci de stabilité des berges.

Cannes de provence

REMARQUE

Le débroussaillage de certains secteurs a mis à découvert un volume conséquent d'encombrants, obligeant l'équipe à procéder à leur enlèvement. Malgré la communication et les interdictions opérées par les divers acteurs publics, la problématique reste constante.

Mise en œuvre d'un programme de gestion de la ripisylve sur la Banquière

Inscrit au CR en 2010, cette action a connu un retard du fait de la création du poste de chargé de mission, au SIVOM Val de Banquière, en 2014. La Déclaration d'Intérêt Général était en attente de validation, mais, la nouvelle gouvernance au 1er janvier 2018, lors de laquelle, la compétence GEMAPI sera transférée au SMIAGE Maralpin, préconise une gestion à l'échelle de bassin versant. Par conséquent, l'ensemble des Paillons devraient s'inscrire dans une même programmation.

La ripisylve a donc connu un premier niveau de gestion. La prochaine étape consistera à engager un plan de restauration prenant en compte les zones de replantation et les espèces invasives.

V. EVOLUTION DU MILIEU ET PERSPECTIVES

1 UN PREMIER NIVEAU D'AMELIORATION DE LA RIPISYLVE

Le SIP a engagé une première étape dans la gestion de la ripisylve à savoir :

- Prévenir la formation des embâcles
- Faciliter la remobilisation des matériaux
- Acquérir la connaissance du terrain

La prochaine étape à entreprendre est la restauration de la ripisylve. En effet, certains secteurs nécessitent une replantation des berges mises à nues afin de lutter contre l'érosion et favoriser les fonctions biologiques (autoépuration, abri, nutriments…). De même, cette action s'inscrit dans une démarche de revalorisation des berges et des milieux aquatiques en intervenant sur la dimension paysagère.

Enfin, la problématique des plantes invasives devra être intégrée dans la réflexion, notamment concernant la Renouée du Japon qui a colonisé les berges des Paillons.

2 UNE FAIBLE INTEGRATION DU COURS D'EAU

Peu de projets de valorisation ont pu aboutir, en majeur partie dû à des freins liés au foncier. Par conséquent, on ne peut noter une évolution significative. Néanmoins, on note une volonté marquée de certaines communes à réintégrer ce milieu dans l'espace de vie, qui, en certains endroits, peut être oublié « *on passe à côté, mais on n'y fait pas attention*». L'intégration des cours d'eau dans l'aménagement urbain est de même une plus-value pour le territoire en termes d'amélioration paysagère pouvant contribuer à redéfinir les zones d'attractivité et de loisir. Enfin, les milieux aquatiques doivent être intégrés le plus en amont possible dans les projets d'aménagement.

3 DES CONNAISSANCES ACQUISES DU MILIEU

Les études menées dans le Contrat de Rivière (les diagnostics de la ripisylve, les campagnes piscicoles, les études de mise en valeur des traversées, la continuité écologique, l'inventaire du patrimoine) ainsi que les investigations sur le terrain ont permis d'élargir nos connaissances sur les Paillons

4 LES PERSPECTIVES

L'enjeu de demain est bien de favoriser l'atteinte d'un espace de bon fonctionnement des cours d'eau pour une meilleure intégration des milieux dans nos territoires et une gestion de l'aléa inondation davantage durable, tout en préservant la qualité du milieu.

4.1 Poursuivre les actions

- Entretien et restauration de la ripisylve
- Réaliser une étude sur la continuité écologique de la Banquière

4.2 Engager une étude hydrogéomorphologique

Toute perturbation conduit à une adaptation de la morphologie du cours d'eau aux nouvelles conditions.
Il est de ce fait, nécessaire d'appréhender le phénomène dans sa globalité, à l'échelle du bassin versant et en prenant en compte l'interaction de l'ensemble des caractéristiques du cours d'eau.

L'étude sur la continuité écologique a permis d'apporter des éléments de base, sur lesquels s'appuyer. La réalisation d'une étude hydrogéomorphologique permettrait d'appréhender la dynamique morphologique des Paillons (analyse des phénomènes de d'accumulation des matériaux et d'érosion, des structures topographiques, fonctions de charges solide et liquide, le processus d'érosion du fond de lit, hydraulique, ….).

La morphologie est l'un des paramètres contribuant à la définition de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau. Il s'agit « *d'un espace dans lequel pourront se dérouler sans contraintes les phénomènes résultant des principales fonctions de l'hydro système. […] les fonctions sont liées à la morphologie, à l'hydraulique (inondabilité dans les zones d'expansions de crue), à la biologie (support de biodiversité), l'hydrogéologie et la biogéochimie (rôle tampon des milieux)* » (Guide AERMC).

4.3 Allier la préservation des milieux aquatiques à la prévention des crues : vers une gestion davantage intégrée.

A travers les enjeux de continuité écologique et d'entretien de la ripisylve, nous pouvons constater que nous intervenons sur diverses fonctions du cours d'eau :

- Le maintien d'une biodiversité par l'amélioration des migrations des espèces et des fonctions de la ripisylve (nutriments, abri,…)
- L'amélioration du transit sédimentaire
- La sécurité des biens et des personnes dans le cadre de la stabilité des ouvrages affouillés, de a stabilisation des berges, de la prévention de la formation des embâcles…
- L'amélioration de la qualité de l'eau par le maintien d'une végétation tampon face aux polluants présents dans les ruissellements et l'assurance des fonctions auto-épuratrices
- L'amélioration de l'intégration paysagère.

La réintégration du cours d'eau dans notre environnement nécessite de s'interroger sur notre manière de gérer le risque inondation sous une approche globale des systèmes aquatiques et de concevoir des « *solutions plus durables permettant de conduire des politiques moins interventionnistes et moins coûteuses »*.
Il s'agit donc de « *restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues* » (SDAGE RMC 2016-2021) en vue d'une gestion de l'aléa inondation en adéquation avec l'atteinte du bon état écologique.

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET B1

Etat de réalisation

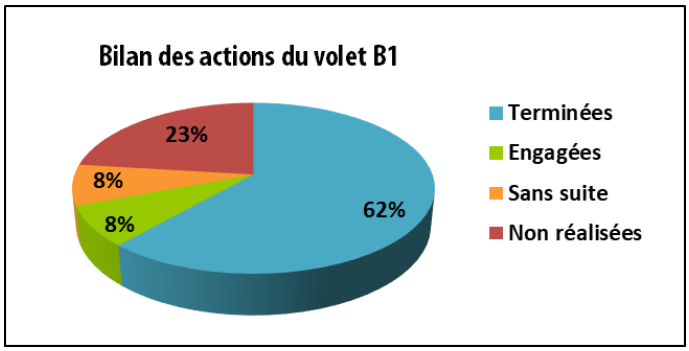

Le bilan apparaît satisfaisant au regard des 62% d'actions réalisées, dont 2 actions majeures ont été concrétisées portant sur la continuité écologique et l'entretien de la ripisylve. Cette dernière a, par ailleurs, été lancée dès la première année du Contrat de Rivière, permettant une efficacité de l'action pluriannuelle.
Néanmoins, on note l'absence d'avancée pour ces mêmes thématiques, jugées prioritaires, sur le cours d'eau de la Banquière, nécessitant de porter un regard relatif sur l'ensemble du volet. Enfin, peu d'actions de valorisation du cours d'eau ont été réalisées.

Bilan financier

VOLET B 1 Evolution 2010-2017						
2010		2017		2010-2017		
Montant initial (HT)	Nombre d'actions	Montant réactualisé	Nombre d'actions	Variation financière	Variation des actions	Dépenses réalisées
1 822 376 €	16	1 375 014 €	13	-24,5%	-19%	**917 985 €** **67%**

- Avec 3 actions en moins qu'en 2010 (soit 19%), le volet B1 présente une baisse proportionnelle de son coût à hauteur de 24%.
- **67%** de la dépense prévue a été engagée, taux en accord avec celui du bilan technique, atteignant les 70% d'actions réalisées ou en cours.

Participation des partenaires financiers

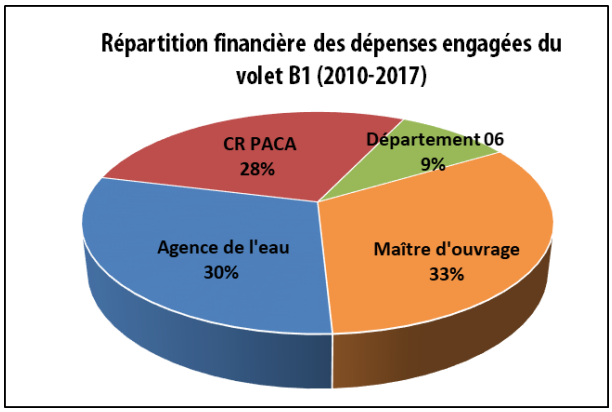

Bilan technique

Actions prévues	Actions réalisées
13 actions	8 réalisées, 1 en cours, 4 non réalisées
2 programmes d'entretien de la ripisylve	1 réalisé
5 études sur le milieu	1 programme ripisylve, 1 continuité écologique, 1 campagne d'évaluation de la qualité piscicole

Bilan global

Ce qui a été fait	• Connaissances acquises sur le milieu grâce aux diverses études • Une 1ère action de gestion de la ripisylve
Ce qui reste à faire	• Travaux d'amélioration de la continuité écologique (action prioritaire à engager : seuil Anatole France) • Programme d'entretien de la ripisylve sur la Banquière et plan d'action sur la continuité écologique • Redonner la place aux cours d'eau par leur valorisation
Freins rencontrés	• Une faible approche des enjeux des milieux aquatiques par les acteurs davantage concentrés sur le risque inondation. • Ouverture du poste au SIVOM Val de Banquière en 2014 entrainant un retard dans la réalisation des actions.
Perspectives	• Mise en œuvre d'une gestion intégrée : la préservation des milieux aquatiques comme composante de la prévention des inondations et de gestion des ouvrages. • Etude hydro-géomorphologique sur le bassin versant. • Inclure la rivière dans l'aménagement du territoire afin de lui redonner sa place et de pérenniser une gestion à l'échelle de bassin versant et la mise en œuvre de la GEMAPI dans un contexte d'évolution réglementaire de responsabilité des compétences.

ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES (VOLET B2)

Nombre d'actions	**10**
Nombre de maîtres d'ouvrage	**4**
Nombre d'actions suspendues et transférées	**12**

Le nombre conséquent d'actions suspendues s'explique par la suppression d'actions lors de l'avenant (bilan mi-parcours), suivi du transfert des actions au PAPI des Paillons (opéré en 2014).
Ainsi, le volet B2 est passé de 22 actions à 10.

N°	Actions	Maîtres d'ouvrage
Volet B2.1- Maîtriser les inondations dans les zones rouges		
B2-1-3	Mise en sécurité du secteur de Sainte Claire	Levens-SVB
Volet B2.2- Conforter les berges et les ouvrages d'art		
B2-2-1	Etablissement d'un plan global d'aménagement du secteur de la casse automobile "Cassauto"	SVB
B2-2-2	Reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle	CD06
B2-2-4	Confortement et protection des berges de la Banquière entre la Grotte Fuon Cauda et le Pont Liprandi	SVB
B2-2-5	Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausasc	SIP
Volet B2.3- Garantir le libre écoulement fluvial		
B2-3-1	Gestion du transport solide, campagne topographique	SIP
B2-3-3	Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André de la Roche	SVB
B2-3-4	Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de l'Escarène	VICAT
B2-3-5	Suivi de la mobilité es blocs provenant des tirs de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière	SVB
Volet B2.4- Gérer le risque inondation et développer la culture du risque		
B2-4-1	Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons	SIP

RAPPEL DES ENJEUX

La prévention des inondations est un enjeu majeur pour le bassin versant des Paillons. Il a, par ailleurs, été à l'origine de la création du SIP, qui, à la suite de la crue de 1994, s'est constitué afin de fédérer les acteurs et de mener un programme d'actions à l'échelle de bassin versant.

Des crues torrentielles

L'aléa inondation est caractérisé par des phénomènes soudains, violents conjugués à un fort potentiel de charriage de matériaux. Les dégâts occasionnés sont importants, entrainant la destruction d'ouvrages, l'érosion de berges, le débordement sur les voies routières paralysant la mobilité dans la vallée du Paillon.

Une concentration des enjeux dans la plaine alluviale

La concentration des enjeux humains et économiques dans la partie aval du bassin versant accroit la vulnérabilité du territoire. Près de 78% de la population vit dans la plaine alluviale, tandis que de nombreux établissements recevant du Public sont situés en zone à risque.

Une culture du risque inondation à développer

Une partie de la population n'ayant pas connu d'événement marquant, notamment les plus jeunes, semble peu prendre conscience du risque que peuvent représenter les Paillons et peuvent faire l'objet de comportements inadaptés.

OBJECTIFS

- Garantir le libre écoulement des eaux
- Maîtriser les inondations en zone rouge des PPRi
- Conforter les ouvrages de protection
- Acquérir des connaissances hydro géomorphologiques des Paillons
- Développer la culture du risque inondation

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

1 BILAN TECHNIQUE GLOBAL

Le Contrat de Rivière était, à l'origine, fortement imprégné par l'enjeu de prévention des inondations. Le volet B2, était composé, en 2010, de 19 actions pour un montant évalué à 7 218 940€HT, le plus conséquent financièrement parmi l'ensemble des volets (soit 41% du montant total). En comptabilisant les nouvelles actions qui ont été rajoutées à la suite de l'avenant, le volet B2 comptait 22 actions.

Cependant, la circulaire de mai 2011, indiquant que l'Etat ne pouvait plus financer dans le cadre du Contrat de Rivière, a impliqué la création d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ainsi **8** actions du volet B2 ont été transférées au PAPI (soit **36%** du volet B2) dont les objectifs ciblaient :

- la maîtrise des inondations dans les zones rouges du PPRI en réalisant des travaux de protection au droit des secteurs de la zone d'activité Anatole France et le quartier de la Condamine.
- La sécurisation de la digue de Contes
- Les actions de développement de la culture du risque
- L'amélioration de la gestion du risque

Entre les 8 actions transférées au PAPI et les 4 autres suspendues (*cf. tableau 2*), le volet B2 a été par la suite composé de **10** actions. Seules les actions éligibles aux subventions issues des Fonds Barnier ont été inscrites dans le PAPI.

Sur les 10 actions restantes, peu d'actions ont pu être concrétisées, comme en témoigne le faible taux de 30%.

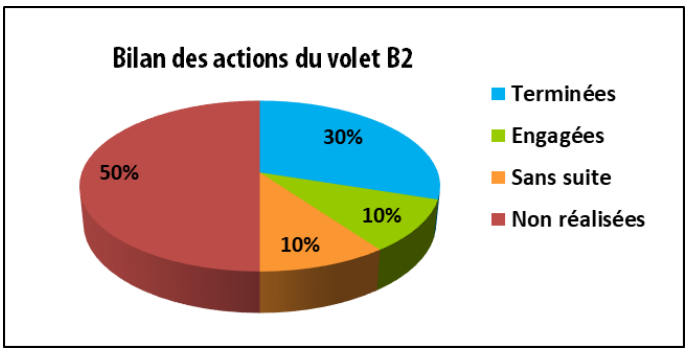

Parmi les actions restantes du volet, seules des études ou des opérations de suivi des matériaux ont été réalisées. Les travaux de protection n'ont pu aboutir.

Si le PAPI a permis un renforcement de la réflexion collective sur le territoire, il semblerait, en revanche, avoir entrainé une démobilisation des acteurs pour le volet B2, au profit de ce dernier. Ceci s'explique, de même, par une faible participation des instituions puisque seuls le Conseil Régional PACA et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pouvaient intervenir, sur ces thématiques, dans le cadre d'un Contrat de Rivière.

N°	Actions	Avancement
		0% / 25% / 50% / 75% / 100%
Volet B2.1- Matriser les inondations dans les zones rouges		
B2-1-3	Mise en sécurité du secteur de Sainte Claire	→ 50%
Volet B2.2- Conforter les berges et les ouvrages d'art		
B2-2-1	Etablissement d'un plan global d'aménagement du secteur de la casse automobile "Cassauto"	→ 0%
B2-2-2	Reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle	→ 0%
B2-2-4	Confortement et protection des berges de la Banquière entre la Grotte Fuon Cauda et le Pont Liprandi	→ 0%
B2-2-5	Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausasc	→ 0%
Volet B2.3- Garantir le libre écoulement fluvial		
B2-3-1	Gestion du transport solide, campagne topographique	→ 25%
B2-3-3	Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André de la Roche	→ 0%
B2-3-4	Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de l'Escarène	→ 100%
B2-3-5	Suivi de la mobilité es blocs provenant des tirs de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière	→ 100%
Volet B2.4- Gérer le risque inondation et développer la culture du risque		
B2-4-1	Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons	→ 100%

Rouge Nouvelle action issue de l'avenant

2 BILAN FINANCIER

VOLET B-2 Evolution 2010-2017				Répartition des dépenses engagées pour le volet B2 2010-2017			
Montant initial 2010 (HT)	Montant réactualisé 2017	Variation 2010-2017	Dépenses réalisées (€) et part du montant réactualisé (%	Aides versées et répartition (ref: montant de 2017)			Maîtres d'ouvrage
				Agence de l'eau	Région PACA	Département 06	
7 218 940 €	1 422 940 €	-80,3%	**36 000 €**	0 €	0 €	16 875 €	19 125 €
			3%	0%	0%	47%	53%

Le volet B2 a connu une importante évolution comme en témoigne la **baisse vertigineuse de 80% du coût estimé**.
36 000€ ont été engagés jusqu'à présent, soit 3% du montant prévisionnel réactualisé. Ceci s'explique par le faible taux de réalisation, comme le stipule le bilan technique, à hauteur de 40% des actions engagées, parmi lesquelles, 3 ont été réalisées en régie.

II. LE VOLET B2 : SES REALISATIONS ET SES FREINS

1 LES ACTIONS FAVORISANT LE LIBRE ECOULEMENT DES EAUX : LA MOBILITE DES MATERIAUX

L'activité des carrières, notamment les tirs de mine, peut encombrer le lit du cours d'eau. C'est pourquoi, deux actions ont consisté à réaliser un suivi et à intervenir ponctuellement à la suite d'encombrement.

Enlèvement des blocs dans les clues du Paillon de l'Escarène
Maîtrise d'ouvrage : VICAT
L'entreprise VICAT est intervenue en 2009, 2010, 2011, 2012, 2014 puis en 2017.

Suivi de la mobilité des matériaux issus de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière
Maîtrise d'ouvrage : SVB

Un suivi réalisé par le SIVOM Val de Banquière met en évidence une absence d'encombrement du lit.

L'entretien de la ripisylve, sujet qui a été développé précédemment intervient largement dans ce champ d'actions, en agissant notamment sur la prévention de la formation des embâcles.

2 LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU RISQUE

(***Cette thématique est développée dans la partie « Coordonner, sensibiliser et évaluer » du volet C***)

Dans le cadre des outils de sensibilisation, une séance sur la prévention des inondations a été renforcée et l'intervention de SDIS 06 est venue compléter la séance sur les gestes à adopter en cas de risques majeurs. Elles ont pour but de sensibiliser à :

- **une gestion davantage intégrée du risque** inondation en considérant l'aléa comme une normale du cours d'eau
- à la **réduction de la vulnérabilité d'un territoire.**
- Une prise de conscience quant au rôle de chacun dans sa propre sécurité, pour un **citoyen responsable en vue d'une meilleure résilience des territoires**.

2016 – Ecole de la Pointe de Contes

2.1 La planification de la gestion du risque

« Accepter l'aléa, développer la conscience du risque, anticiper, tels sont les enjeux pour favoriser une meilleure résilience de nos territoires »

Afin de présenter les outils proposés aux collectivités territoriales dans le cadre de la prévention et de la planification de la gestion du risque, une matinée d'informations a été organisée par le SIP. Ainsi, divers intervenants ont pu expliciter les moyens de mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde et des DICRIM en vue de conserver leur opérationnalité. D'autres outils, tels que les Réserves Communales de Sécurité Civile ou la Mission Gestion Intégrée des Risques Naturels, ont été présentés.

3 DE NOMBREUX FREINS

Un nombre important d'actions n'a pu être engagé par les maîtres d'ouvrages en raison :

- Du retrait des aides de l'Etat pour les actions restantes, celui-ci ne pouvant plus venir en appui par le biais d'un contrat de rivière.
- Des problématiques liées au foncier, tel que le plan d'aménagement du secteur de la casse Cassauto, à Saint-André de la Roche.
- De la démobilisation des acteurs sur ces problématiques dans le cadre du Contrat de Rivière
- Des études, nécessaires au préalable de certaines actions, n'ayant pas été concrétisées telle que la continuité écologique sur la Banquière dans le cadre de la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André de la Roche.

III. LE PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Afin de préciser, développer le programme d'actions du volet B2 et de pouvoir bénéficier des subventions de l'Etat, un PAPI des Paillons a été élaboré, en parallèle du Contrat de Rivière. Il intègre les problématiques liées au ruissellement, à la submersion marine et à la réduction de la vulnérabilité humaine. Engagé en 2013, la convention prendra fin en 2019.

Il a pour ambition d'intervenir sur :

- Le développement de la culture du risque
- Le renforcement de la connaissance du fonctionnement hydraulique
- La mise en place des dispositifs de prévision de crues
- L'amélioration de la gestion de la crise
- Le renforcement et la réalisation d'ouvrages de protection

Evalué 6 732 552€, le programme est composé de 24 actions, répondant à 5 grands objectifs :

- Protéger les enjeux existants
- Mettre en place une prévision et une alerte sur les crues des Paillons
- Eviter la création de nouvelles zones vulnérables aux crues et réduire celles existantes
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque
- Mettre en œuvre une gouvernance

Axes d'intervention	n°	Actions	Cout estimatif (HT)	Maîtres d'ouvrage	Objectif stratégique	Priorité
Axe 0: Organisation, pilotage et gestion	1	**Chargé de mission PAPI**	245 000 €	SIP	Gouvernance	2
	2	**Création d'outils de communication et de concertation**	35 000 €	SIP		2
Axe 1: Améliorer la connaissance et la conscience du risque	3	**Etude approfondie des vallons affluents aux Paillons**	/	SIP	Objectif n°4: Améliorer la connaissance et la conscience du risque	3
	4	**Réalisation d'un modèle physique de la couverture du Paillon dans la traversée de Nice**	680 000 €	NCA		2
	5	**Modélisation hydraulique de la couverture du Laghet dans la traversée de La Trinité**	120 000 €	NCA		2
	6	**Etude approfondie sur le risque de submersion marine sur le littoral de la ville de Nice**	100 000 €	Nice		2
	7	**Appui aux communes pour la création ou l'amélioration et la diffusion des DICRIM**	40 000 €	SIP		2
	8	**Connaissance des plus hautes eaux connues et pérennisation de la conscience du risque**	35 000 €	SIP		3
Axe 2: Améliorer la surveillance, la prévision des crues et des inondations	9	**Développement d'un système intégré de prévision des crues sur les bassins versant des Paillons**	/	CG06	Objectif n°2 : Mettre en place une prévision et une alerte	2
	10	**Créer et développer un système de prévision et d'alerte sur le bassin des Paillons à partir du Système d'Annonce de Crue du tunnel de Nice**	250 000 €	NCA		2
Axe 3: Alerte et gestion de crise	11	**Accompagnement des communes pour la mise en place du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et mutualisation des moyens**	40 000 €	SIP		2
	12a	**Réflexion sur la mise en place d'un réseau d'alerte auprès des communes du bassin versant**	/	NCA		2
	12b	**Expérimentation d'un dispositif radiophonique d'information de la population**	1 000 €	NCA		2
Axe 4: Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme	13	**Mise en œuvre des règles d'urbanisme visant à réduire le ruissèlement pluvial dans les documents d'urbanisme intercommunaux de Nice côte d'Azur**	250 000 €	NCA	Objectif n°3: Eviter la création de nouvelles zones vulnérables aux crues et réduire celles existantes	3
	14	**Mise en œuvre des règles d'urbanisme visant à réduire les risques d'inondation dont le ruissèlement dans les PLU sur le territoire du Pays des Paillons**	/	CCPP		3
	15	**Révision et élaboration des PPRI des Paillons**	160 000 €	DDTM		2
Axe 5: Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	16	**Etude des mesures de réduction de vulnérabilité envisageables sur les ERP de Nice**	/	Nice		2
	17	**Etude des mesures de réduction de vulnérabilité au droit de la Condamine**	80 000 €	SIP		2
	18	**Etude de réduction de la vulnérabilité au droit de la Zone Anatole France**	80 000 €	SIP		2
	19	**Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des Paillons**	25 500 €	SIP		3
	20	**Sensibilisation au risque d'inondation sur Nice par la réserve communale civile et citoyenne**	50 000 €	Nice		3
Axe 6: Ralentir les écoulements	21	**Réalisation d'un schéma de maitrise du ruissellement urbain**	400 000 €	NCA	Objectif n°1: Protéger les enjeux existants	2
Axe 7: Gérer les ouvrages de protection hydraulique	22	**Travaux de protection du quartier d'habitations de la Condamine situé en zone rouge du PPRI**	3 100 000€	SIP		1
	23	**Etudes de diagnostic et de définition des travaux de sécurisation de la digue de Contes**	250 000 €	CG06		2
	24	**Travaux de sécurisation et de pérennisation des protections dans la traversée de Contes**	791 051 €	SIP		1
			6 732 552 €			

Le PAPI des Paillons répond donc à une volonté de mener collectivement une réflexion autour de cet enjeu majeur et de mutualiser les moyens. On note les perspectives engageantes en matière de réduction de la vulnérabilité du territoire à travers l'amélioration des prévisions et de la gestion de crise, le développement de la culture du risque, les diverses opérations de protection d'ouvrages.

Pour autant, le PAPI des Paillons a eu pour effet une démobilisation des acteurs dans le cadre du Contrat de Rivière et a participé à l'ancrage d'une vision segmentée des enjeux des milieux aquatiques, ne favorisant pas l'approche d'une gestion intégrée de ces derniers.

Le bilan du Contrat de Rivière n'a pas l'ambition de décrire davantage la démarche PAPI des Paillons, laquelle, est consultable, pour plus amples informations, sur le site internet du SIP.

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET B 2

Transfert des actions dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Paillons

8 actions soit **36%** d'actions transférées

Etat de réalisation

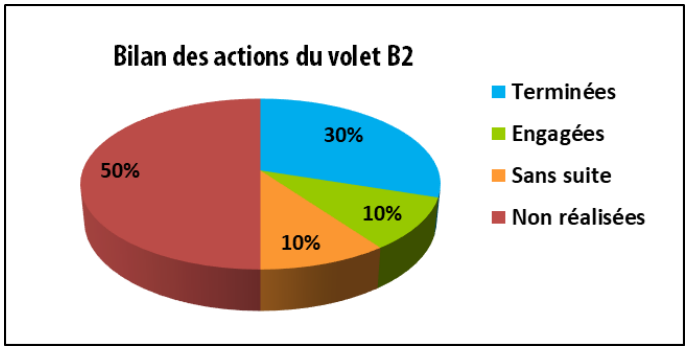

Sur les 10 actions restantes du volet B2, **30% des actions ont été menées à terme.**

60% des actions n'ont pas été réalisées ou sont classées sans suite. Un retard ou un abandon dû en partie par :

- Des investissements financiers importants pour les maîtres d'ouvrage
- Absence de financement de l'Etat (ainsi que de l'Agence de l'Eau, ces actions ne s'inscrivant pas dans ses missions) dans le cadre du Contrat de Rivière, par conséquent, seuls le Conseil Régional et le Conseil Départemental pouvaient accompagner les maîtres d'ouvrage.
- Un désengagement des acteurs en raison de la création du PAPI en parallèle traitant de ces thématiques de manière renforcée

Bilan financier

VOLET B-2 Evolution 2010-2017						
2010		2017		2010-2017		
Montant initial (HT)	Nombre d'actions	Montant réactualisé	Nombre d'actions	Variation financière	Variation des actions	Dépenses réalisées
7 218 940 €	19	1 422 940 €	10	-80,3%	-47%	36 000 € 3%

Le volet B 2, composé de 10 actions, a engagé seulement 3% de la dépense prévue.

Bilan technique

Actions prévues	Actions réalisées
10 actions	3 réalisées
4 secteurs de confortement de berges	0 réalisé
1 mise en sécurité d'une zone rouge	Lancement du projet pour le secteur de Sainte-Claire (Levens)
2 secteurs de suivi de la mobilité des matériaux	6 interventions dans les clues du Paillon de L'Escarène
2 études	Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons, 1 autre relative au transport sédimentaire reportée

Bilan global

Ce qui a été fait	• Le contrat a permis d'impulser une dynamique et une réflexion collective • Réalisation du diagnostic de territoire « PAPI » des Paillons • Développement de la culture du risque
Ce qui reste à faire	• Les actions n'ont pas été concrétisées et doivent, désormais, être envisagées sous une perspective plus globale. • Engager la fabrication des repères de crue
Freins rencontrés	• Une démobilisation des acteurs du volet à la suite du transfert des actions dans le PAPI. • Le retrait des aides de l'Etat pour les actions restantes, celui-ci ne pouvant plus venir en appui par le biais d'un contrat de rivière.
Perspectives	• Développer une meilleure articulation entre les outils associés au risque inondation et ceux aux milieux aquatiques pour une mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI. • Construire un projet de territoire, rassemblant l'ensemble des acteurs autour d'une réflexion intrinsèque de ces problématiques. • Mener une réflexion sur la possibilité de champ d'expansion de crue, de ralentissement dynamique, de limitation du ruissellement • Renforcer la culture du risque inondation pour un citoyen responsable en faveur de la baisse de la vulnérabilité humaine et d'une meilleure résilience du territoire.

CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (VOLET B 3)

« Mieux partager la ressource en eau pour tous les usagers et les milieux en situation d'étiage»

Nombre d'actions	**7**
Nombre de maîtres d'ouvrage	**3**
Nombre d'actions suspendues	**1**

N°	Actions	Maîtres d'ouvrage
Volet B3.1- Améliorer la connaissance de la ressource en eau		
B3-1-1	**Étude de la ressource souterraine stratégique des massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises**	**CD06**
B3-1-2	**Quantification et bancarisation des points de prélèvements**	**SILCEN**
B3-1-4	**Suivi des débits, des assecs et des étiages**	**SIP**
B3-1-5	**Sensibilisation des usagers à la ressource en eau**	**SIP**
Volet B3.2 - Protéger et mettre en valeur la ressource en eau		
B3-2-1	**Campagne de mesure de la qualité des eaux**	**CD06**
B3-2-2	**Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle**	**SIP**
B3-2-3	**Campagne n°2 de mesure de la qualité des eaux**	**CD06**

RAPPEL DES ENJEUX

Une exploitation croissante de la ressource en eau

La demande en alimentation en eau potable (AEP) est croissante sur les Paillons, en raison de l'attractivité du territoire. Si le bassin versant n'est pas identifié comme déficitaire, il est pourtant nécessaire de mieux cerner l'équilibre entre nos usages et la ressource disponible, d'autant que nos prélèvements sollicitent le même réservoir.

Un manque de connaissances de la ressource en eau souterraine et superficielle

Nous exploitons sans véritable connaissance des relations des nappes souterraines et superficielles et du fonctionnement de la recharge, ce qui ne peut être viable à long terme. Par ailleurs, le SDAGE Rhône Méditerranée Corse a identifié la masse d'eau souterraine des calcaires jurassiques, comme une ressource patrimoniale et stratégique pour les générations futures. Ainsi, des investigations mettant l'accent sur cette masse d'eau doivent être entreprises avant de mener une réflexion globale.

OBJECTIFS DES ACTIONS INSCRITES DANS LE CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS

- Comprendre le fonctionnement de la nappe de surface grâce au suivi des débits et des assecs
- Connaître le fonctionnement et le potentiel de la ressource en eau souterraine par la réalisation d'une étude hydrogéologique en mettant, notamment, l'accent sur la nappe des massifs calcaires jurassiques
- Dresser un état des lieux de la gestion de l'eau potable sur le bassin versant et collecter les données quantitatives de prélèvements qui sont actuellement croissants.

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

1 BILAN TECHNIQUE GLOBAL

N°	Actions	Avancement
		0% / 25% / 50% / 75% / 100%
Volet B3.1- Améliorer la connaissance de la ressource en eau		
B3-1-1	Étude de la ressource souterraine stratégique des massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises	➡ à 50%
B3-1-2	Quantification et bancarisation des points de prélèvements	➡ à 25%
B3-1-4	Suivi des débits, des assecs et des étiages	➡ à 100%
B3-1-5	Sensibilisation des usagers à la ressource en eau	➡ à 100%
Volet B3.2 - Protéger et mettre en valeur la ressource en eau		
B3-2-1	Campagne de mesure de la qualité des eaux	➡ à 100%
B3-2-2	Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle	➡ à 0%
B3-2-3	Campagne n°2 de mesure de la qualité des eaux	➡ à 100%

Rouge Nouvelle action issue de l'avenant

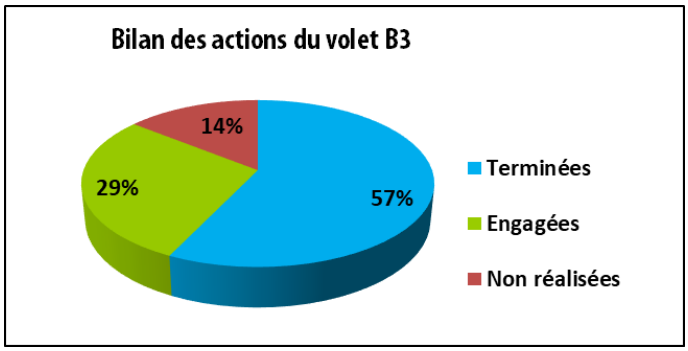

L'objectif de ce volet étant d'améliorer la connaissance de la ressource en eau, il est, de ce fait, majoritairement composé d'investigations, puisque sur les 7 actions composant le volet, 5 constituent des études.

57% des actions ont été menées à terme, ce qui à première vue représente un résultat mitigé. Pour autant, l'action « clé de voûte » du volet, l'étude sur la ressource en eau (B 311), est actuellement en cours et en bonne voie, ce qui permet d'appréhender d'une manière différente ces taux de réalisation. Par ailleurs, des investigations ont été, en partie, réalisées concernant l'action sur la quantification et la bancarisation des données de prélèvements (B312), laquelle avait été initialement laissée sans suite.

Par conséquent, le bilan du volet B3 est satisfaisant car il pourra répondre, en majeur partie, aux objectifs initiaux.

Parmi les actions non réalisées ou interrompues, nous pouvons noter :

N°	RAISONS
B 312	**Quantification et bancarisation des points de prélèvements**
N'ayant pas de maitre d' ouvrage désigné en 2010, le SILCEN s'est proposé de porter l'opération, lors d'un groupe de travail en 2013. Pour autant, il n'a pu réaliser l'opération en raison, selon le maître d'ouvrage, d'un frein financier, malgré un engagement des partenaires à hauteur de 80% ainsi que d'un ressenti illégitime sur le fait d'intervenir sur l'ensemble du bassin versant hors de leur champ de compétence. **Etat** Prioritaire puisque intrinsèquement liée à la bonne réalisation de l'étude sur la ressource souterraine, une partie des investigations a, de fait, été menée par le Conseil Départemental 06, puis par le SMIAGE Maralpin, maître d' ouvrage de l'étude. Ce dernier a pu recenser les données des prélèvements publics, par conséquent, ceux privés restent à intégrer.	
B 315	**Sensibilisation des usagers à la ressource en eau**
L'action a été l'objet d'une interruption notamment en raison de la concomitance avec les missions menées par le SATEP. Ainsi, le groupe de travail conçu pour la sensibilisation de la protection des périmètres de captage a jugé inopportun de poursuivre l'action. Une plaquette a néanmoins été publiée en 2012. L'action a été notée comme ayant été réalisée du fait de son maintien et de sa réalisation dans le cadre des missions du SATEP.	
B 322	**Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle**
Une action qui n'a pu être réalisée dans les temps.	

2 BILAN FINANCIER

2.1 Bilan global du volet B3

VOLET B 3 Evolution 2010-2017				Répartition des dépenses engagées pour le volet B3 2010-2017			
Montant initial 2010 (HT)	Montant réactualisé 2017	Variation 2010-2017	Dépenses réalisées (€) et part du montant réactualisé (%	Aides versées et répartition (ref: montant de 2017)			Maîtres d'ouvrage
				Agence de l'eau	Région PACA	Département 06	
1 615 000 €	836 890 €	-48,2%	**387 493 €**	294 141 €	0 €	0 €	93 352 €
			46%	76%	0%	0%	24%

- L'avenant a donné lieu à une réévaluation des coûts prévisionnels des opérations, notamment pour l'action de valorisation des sources de Sainte-Thècle (B322), laquelle fut estimée à 240 000€ initialement puis réajustée à 30 000€.

- Les dépenses engagées représentent **46%** du montant prévisionnel pour un taux de 71% d'actions achevées ou en cours. Cet écart est associé à l'action B311 « étude sur la ressource en eau souterraine », actuellement en cours, qui, pour l'instant a engagé 45% du montant prévisionnel de l'action et dont les investissements seront effectués jusqu'en 2019.

L'ensemble du volet a été subventionné à hauteur de **76% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**.

2.2 La répartition en fonction des objectifs du volet B3

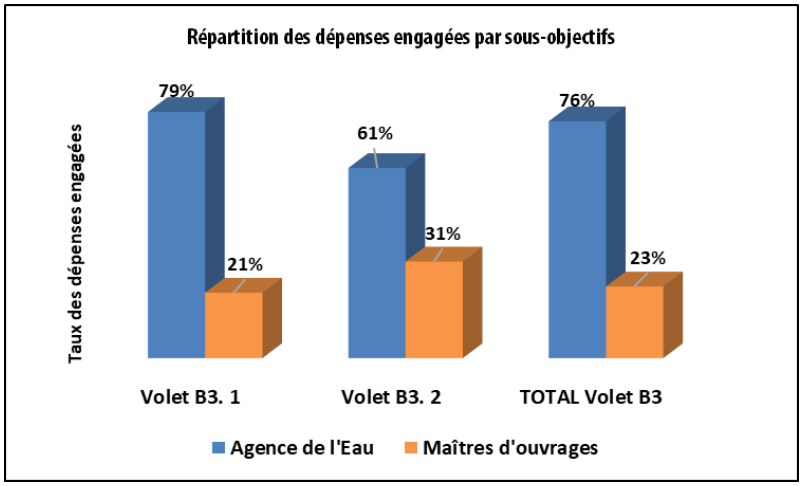

Sous-volet B3.1 *:*
Améliorer la connaissance de la ressource en eau

Sous-volet B3. 2 *:*
Protéger et mettre en valeur la ressource en eau

L'Agence de l'Eau, seul partenaire financier pour ces thématiques, a fortement participé à l'ensemble du volet.

II. L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE ET SUPERFICIELLE

Prévu	Réalisé
• Campagnes de jaugeage pour le suivi des débits et des assecs • Etude hydrogéologique sur la ressource souterraine stratégique des Paillons. Recensement des données relatives aux prélèvements importants et création d'une base de données.	• Campagnes mensuelles sur 11 stations **84** campagnes (2010-2017) • Etude hydrogéologique en cours • Une partie des données récoltées

1 LES CAMPAGNES DE JAUGEAGE ET D'OBSERVATION D'EVOLUTION DES ASSECS

Afin de mieux appréhender le fonctionnement de la ressource en eau superficielle, le SIP a réalisé, mensuellement, des campagnes de jaugeage dès 2003 grâce à la technique du moulinet. L'ensemble des données ont été intégrées dans une base de données (logiciel Barème). Afin de respecter les moyennes, les campagnes ont été réalisées en prenant en compte les données météorologiques liées à un évènement sporadique (ex : un orage violent durant une période sèche).

La régularité des campagnes, le nombre de stations ainsi que la corrélation avec les données météorologiques ont permis, sur le long terme, d'observer des évolutions, de mieux appréhender le fonctionnement du cours d'eau.

REMARQUES

On note l'absence de stations sur le cours d'eau de la Banquière, ce dernier ne s'inscrivant pas dans la zone de compétence du SIP ainsi qu'en amont du bassin versant.

Dans la basse vallée, le réseau hydrographique des Paillons subit des diminutions sensibles de son débit pouvant conduire à l'assèchement de certains tronçons lors des périodes de sécheresse, notamment celle estivale. Cet état résulte de pertes plus ou moins prononcées des eaux de surface au profit de la nappe alluviale, ce qui correspond à un véritable sous-écoulement occulte dans le remplissage alluvial sous-jacent.

Ces assecs sont un phénomène régulier et courant sur ce bassin versant. Déjà en 1765, l'écossais Smolett écrivait dans ses « Lettres de Nice, sur Nice et ses environs » : « *Notre linge est lavé dans le Paillon et, quand il est à sec, dans le ruisseau Lympia qui se déverse dans le port* ».

Si le phénomène est naturel, on remarque, cependant, que l'étendu de ces assecs semble s'être considérablement accru et installé dans la durée. En 2007, il a été recensé **20 km d'assec** sur les Paillons

de **L'Escarène, Contes et Nice** soit **38%** du linéaire total. En 2007, la traversée de Contes est restée assec quasiment toute l'année.

Ces évolutions peuvent être corrélées à la baisse du volume des précipitations et à l'exploitation des ressources en eau du bassin dont :

- d'une part, une réduction des apports amont, liée au captage des diverses sources de rives, privées de surverse en période de pointe,
- d'autre part, une augmentation très importante des prélèvements le long du cours et à l'aval, en liaison avec le développement excessif des forages.

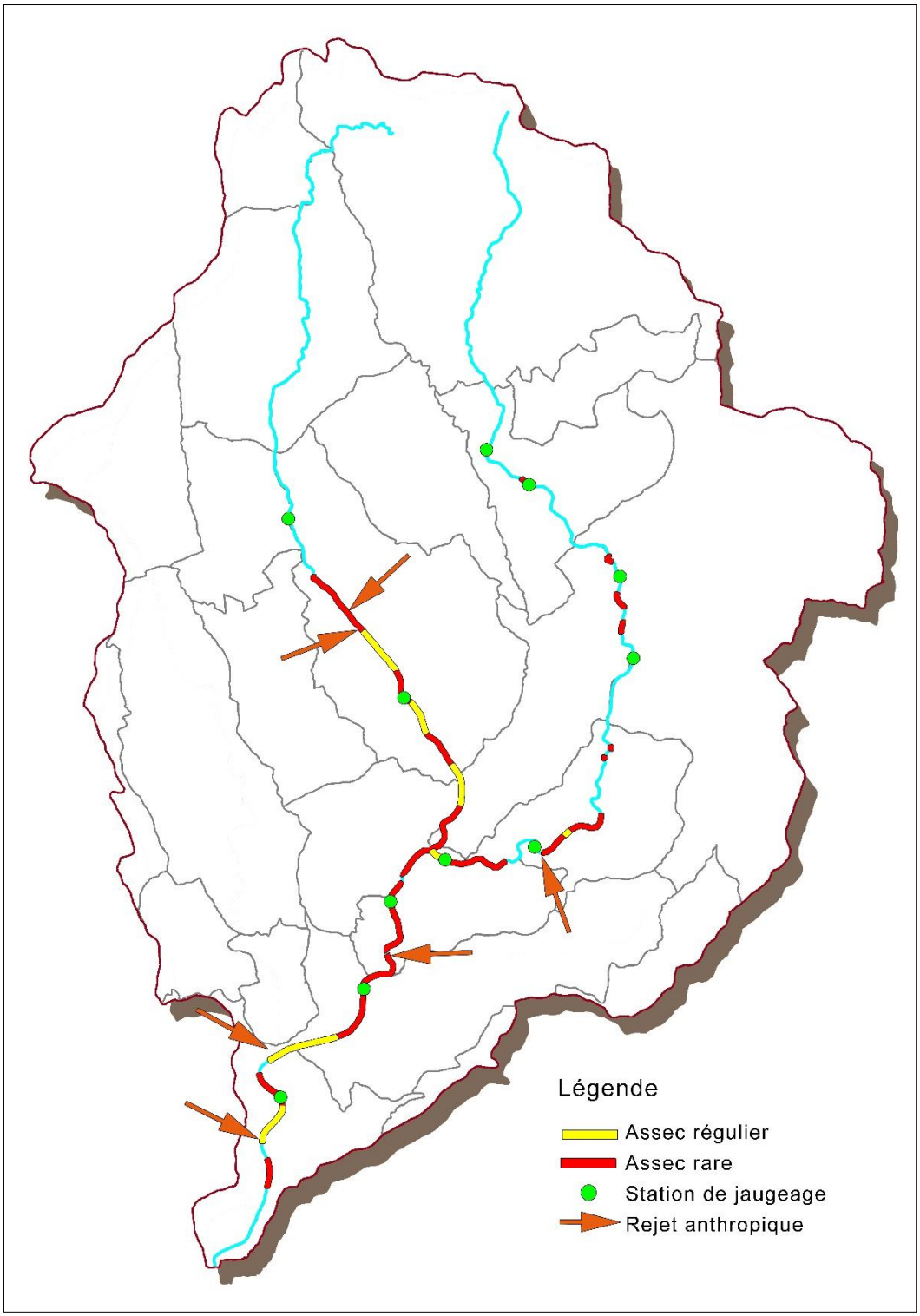

Carte: Assecs du bassin versant des Paillons _ Source SIP

2 L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DES RESSOURCES EN EAU STRATEGIQUES DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS

Dans le bassin versant des Paillons, les eaux souterraines constituent notre principale source d'alimentation en eau potable (AEP), hors, elles nous sont invisibles. Face aux besoins croissants de la demande en eau, il est nécessaire d'engager des investigations approfondies nous permettant de mieux appréhender leur fonctionnement, les relations entre les ressources en eau souterraine et superficielle, de comprendre le fonctionnement de la recharge des masses d'eau et de connaitre l'état d'équilibre entre nos usages et les ressources disponibles. Au-delà du diagnostic, il est nécessaire de mener une vision prospective, intégrant les évolutions, prévisionnelles, des territoires afin de mettre en œuvre une gestion globale et durable de la ressource en eau afin de la préserver pour les usages actuels et ceux des générations futures.

Pour ce faire, le Département des Alpes-Maritimes a engagé, en 2015, une étude hydrogéologique sur le bassin versant des Paillons, menée par le bureau d'étude H2EA-Mangan. Celle-ci a été transférée au SMIAGE Maralpin depuis le 1er janvier 2017. Elle s'inscrit dans la démarche de protection et de préservation de la ressource initiée par l'Agence de l'Eau RMC et répond aux orientations du SDAGE Rhône Méditerranée Corse qui a identifié la « *masse d'eau souterraine des calcaires jurassiques des Préalpes niçoises du bassin versant des Paillons* » comme ressource patrimoniale et stratégique à préserver pour les besoins en eau actuels et futurs.

La présente étude est organisée en 3 phases :

- Phase 1 : diagnostic et prédéfinition des zones de sauvegarde
- Phase 2 : investigations complémentaires
- Phase 3 : propositions de stratégies de gestion et de protection

L'étude se poursuit, mais d'ores et déjà, les phases 1 et 2, actuellement en cours, ont permis de :

- établir un bilan des prélèvements publics
- dresser un diagnostic hydrogéologique du bassin versant
- prédéfinir des zones de sauvegarde
- acquérir des informations sur le fonctionnement des aquifères grâce aux forages d'investigations (Tourrette-Levens (272m de profondeur), Drap Lafarge (80m) et La Trinité (400m) au niveau du Laghet), lesquels ont permis de débuter la création d'un réseau piézométrique.

A l'issue de la phase 2, les résultats seront présentés lors d'une réunion de comité de pilotage.

2.1 La demande en eau : quel état ?

L'étude a relevé 442 sources et 20 forages sur le bassin versant des Paillons dont 27 d'entre eux sont exploités pour l'AEP. Actuellement, « *26 630 habitants sont alimentés par des ressources locales* », lesquelles sont les **forages de la Sagna, de Cantaron, des Vernes (Drap) et la source de Sainte-Thècle**, tandis que « *27 460 habitants sont alimentés par des imports d'eau depuis le canal de la Vésubie* ».

Il existe plusieurs modes de gestion pour l'AEP sur le bassin versant à savoir :

- Régies communales
- Régies communales et SILCEN (pour certaines zones de la commune)
- REA (import canal de la Vésubie vers Levens, Tourrette-Levens, Falicon et Saint-André de la Roche)
- SIECL (import canal de la Vésubie vers La Trinité et Peille)

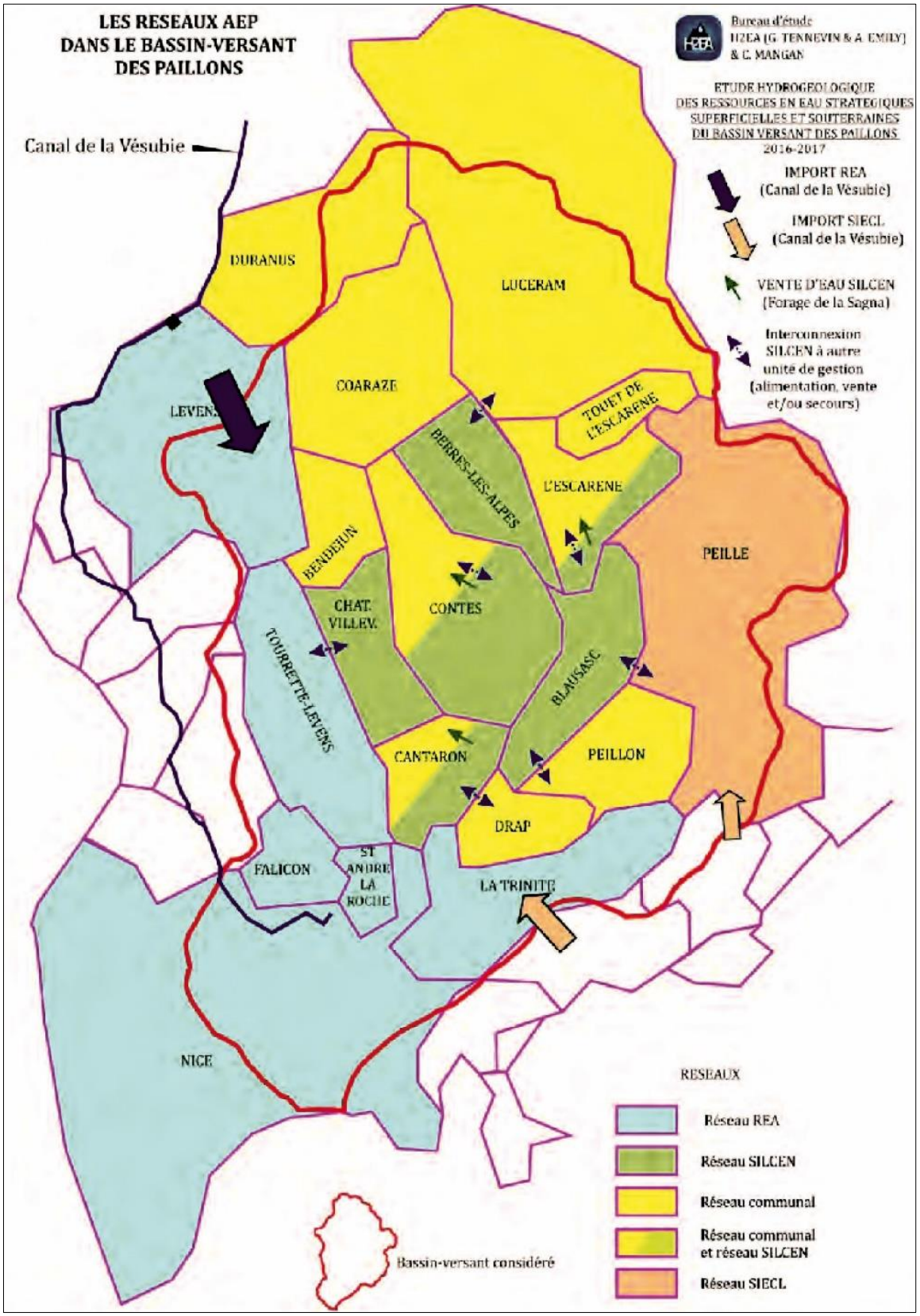

Carte des réseaux AEP issue de l'étude hydrogéologique des ressources en eau stratégiques superficielles et souterraines du BV des Paillons (SMIAGE) _ Société H2EA (bureau d'étude)

L'étude a permis d'évaluer les besoins actuels et prévisionnels traduits dans le tableau ci-dessous :

	Population permanente 2016	Besoins théoriques actuels en m3/an	Population permanente future 2030	Besoins théoriques futurs en m3/an
Bendéjun	971	78000	1150	93000
Berre-les-Alpes	1292	104000	1400	113000
Blausasc	1487	120000	1600	129000
Cantaron	1369	110000	1600	129000
Châteauneuf-Villevieille	915	74000	1050	81000
Coaraze	820	66000	1000	61000
Contes	7488	600000	8200	658000
Drap	4421	355000	4550	365000
Duranus (L'Engarvin)	15	1200	17	1400
Falicon	2002	161000	2200	177000
La Trinité	10242	821000	10800	866000
L'Escarène	2529	203000	2900	233000
Levens	4826	387000	5900	473000
Lucéram	1248	100000	1320	106000
Peille	2372	191000	2500	200000
Peillon	1505	121000	1710	137000
Saint André la Roche	5504	442000	5800	465000
Touët de l'Escarène	298	24000	350	28000
Tourrettes-Levens	4884	392000	5050	405000
Total	54188	4350200	59097	4720400

Besoins théoriques actuels et futurs, issus de l'étude hydrogéologique des ressources en eau stratégiques superficielles et souterraines du BV des Paillons (SMIAGE) _ Société H2EA (bureau d'étude)

Les forages exploités par le SILCEN (la Sagna, les Vernes et Cantaron) « *exploitent la même partie du réservoir karstique jurassique […] Les volumes prélevés dans l'aquifère ont fortement augmenté comme l'indiquent en 2011, les 432 000m³ et en 2016, les 1 492 683m³.* » En parallèle, les volumes de recharge ont été calculés en 2014, 2015 et 2016, lesquels apparaissent inférieurs aux volumes pompés.

On note que l'évolution des débits de la source de Sainte Thècle est à surveiller, ces derniers étant partiellement comptabilisés depuis 2013.

Ainsi, **un déficit cumulé de près de 900 000m³ sur 3 ans a été évalué**. Le bassin versant des Paillons n'est pas identifié comme un bassin déficitaire, néanmoins, une attention particulière doit être portée sur ces dernières données.

DIFFICULTES RENCONTREES

La « quantification et bancarisation des points de prélèvement », données indispensables à la réalisation de l'étude hydrogéologique, n'a pu être menée dans son intégralité.

En effet, initialement portée par le SILCEN, ce dernier n'a pu engager les investigations. Ces éléments étant nécessaires à l'étude, le bureau d'étude H2EA-Mangan a, par conséquent, réalisé une partie de la recherche en se concentrant sur les prélèvements publics et ceux de quelques industriels.

Bien que ceci ait permis de compenser l'absence de données, le recensement et la bancarisation de l'ensemble des prélèvements, notamment privés, restent inéluctables au préalable d'une réflexion globale en vue d'une gestion durable et raisonnée.

2.2 La définition des zones de sauvegarde : une première ébauche

A la suite de ce constat, des pré-zones de sauvegarde ont été mises en évidence, lesquelles sont :

- Aquifère jurassique : Montagne du Férion- Massif de Tourrette Levens, Massif du Revel, Crête de Grauss-Mont Chauve, Plateau Tercier-Caussinière, Mont camp de l'Allée,
- Aquifère Eocène : terminaison aval du synclinal de Peira Cava, terminaison aval du synclinal de Contes,
- Aquifère Turonien : confluence au niveau du Laghet.

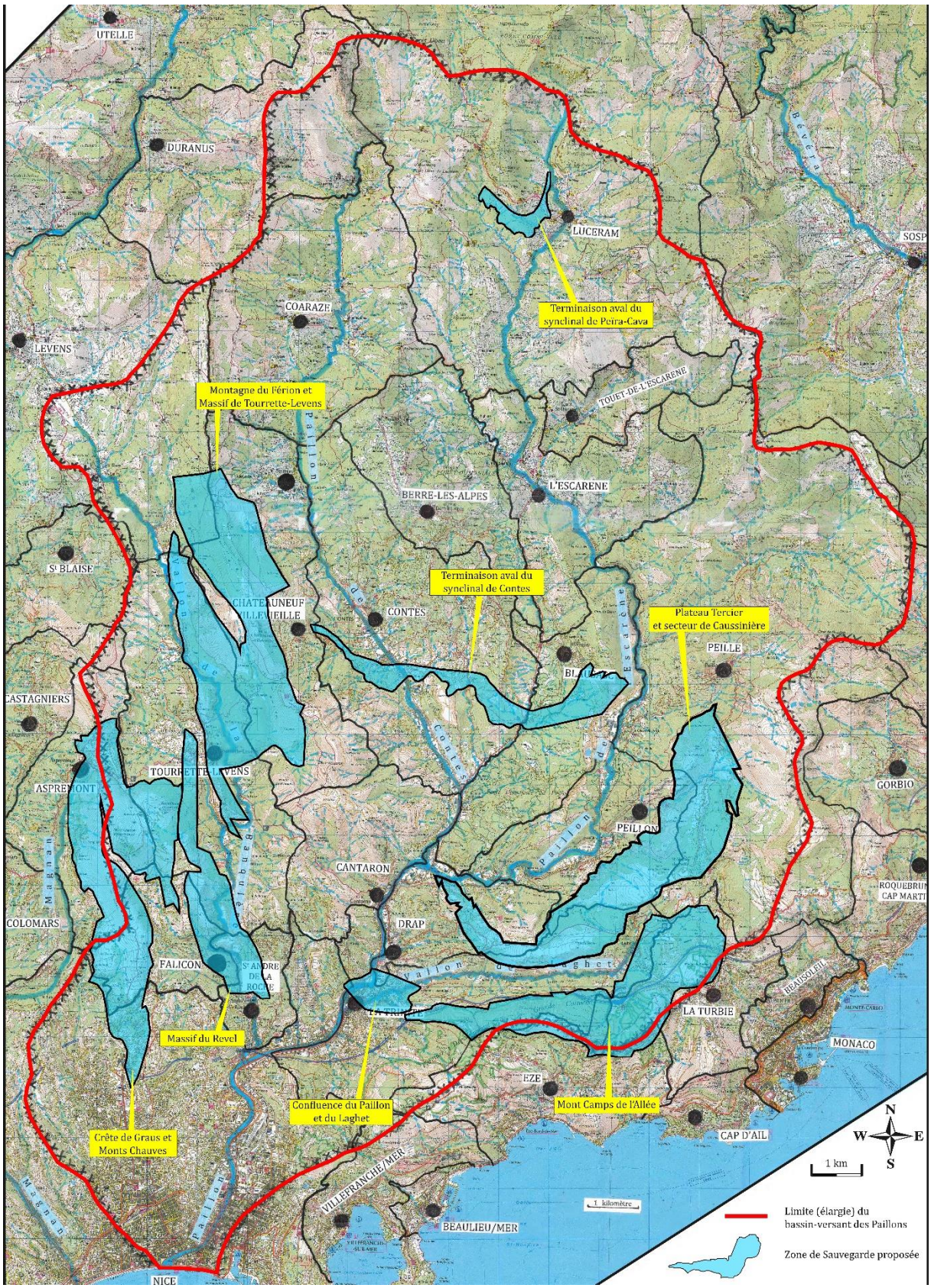

Pré-définition des zones de sauvegarde _ Etude hydrogéologique des ressources en eau stratégiques superficielles et souterraines du BV des Paillons (SMIAGE) _ Société H2EA (bureau d'étude)

Des investigations complémentaires vont permettre d'affiner la pré-délimitation de ces zones. Ces éléments permettront d'aboutir à une proposition d'actions préventives, de fournir des outils techniques et juridiques quant à la préservation et à la protection des masses d'eau souterraines.

REMARQUE
Il ne s'agit pas d'imposer un mode de gestion ou de contraindre à des actions, mais de **proposer des outils et d'initier une réflexion collective** en vue d'une gestion globale, raisonnée et durable de notre ressource commune et vitale, l'eau.

2.3 Quelles perspectives ?

La gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur pour nos territoires d'aujourd'hui et de demain. Son exploitation actuelle, sans connaissances véritables de son fonctionnement, ne peut être viable à long terme. Les **connaissances acquises sur le milieu et les éléments fournis par l'étude permettront de poser les fondations d'une réflexion collective pour** :

- **La mise en œuvre d'une gestion partagée et durable de la ressource en eau,**
- **Réaliser la transition dans le cadre de la prise de compétence de l'eau potable par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, en 2020.**

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET B 3

Etat de réalisation

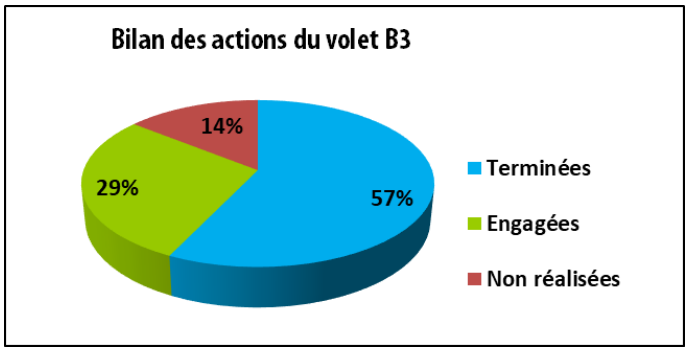

Le volet présente un état de réalisation satisfaisant.
Bien que la bancarisation des points de prélèvement n'ait pu être portée par le maître d'ouvrage, l'étude relative à la ressource souterraine a contribué à recenser une partie des données. Sa complète réalisation reste néanmoins nécessaire.

Bilan financier

VOLET B 3 Evolution 2010-2017						
2010		2017		2010-2017		
Montant initial (HT)	Nombre d'actions	Montant réactualisé	Nombre d'actions	Variation financière	Variation des actions	Dépenses réalisées €
1 615 000 €	6	836 890 €	7	-48,2%	17%	**387 493 €**
						46%

Une réévaluation des coûts par opération explique la baisse de 48% du montant prévisionnel. Actuellement, 46% des dépenses prévues ont été engagées mais ce taux devrait progresser en 2017 et 2018, en raison de l'action B311 actuellement en cours.

Participation des partenaires financiers

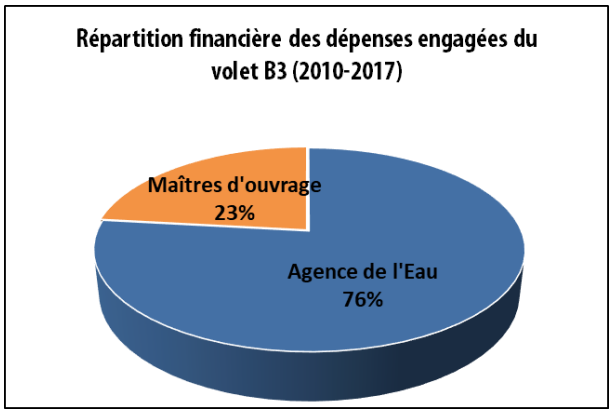

Bilan technique

Actions prévues	Actions réalisées
7 actions, 1 suspendue	**4 réalisées, 2 engagées, 1 non réalisée**
Une étude sur la ressource en eau souterraine	En cours de réalisation. Finalisation prévue pour fin 2018.
Suivi des débits et des étiages	84 campagnes de jaugeage
Quantification et bancarisation des points de prélèvements	En partie (problème du portage de l'action).
2 campagnes de mesures de la qualité	Une réalisée en 2012-2014, une autre en 2014-2016
Mise en valeur du patrimoine	Non réalisée

Bilan global

Ce qui a été fait	• Connaissances acquises sur le régime des Paillons, localisation et évolution des assecs. • Connaissances acquises sur la ressource en eau souterraine, enjeu des zones de préservation pour les générations futures. • Une 1ère esquisse et des préconisations pour une gestion partagée.
Ce qui reste à faire	• Quantification et bancarisation des points de prélèvements. Le SMIAGE a procédé à la quantification des prélèvements publics. L'action doit se poursuivre sur ceux privés.
Freins rencontrés	• Retrait du maître d'ouvrage initial pour l'action de quantification des points de prélèvements.
Perspectives	• Vers une gestion partagée et durable de la ressource en eau • Inclure la question dans la prise de la compétence eau potable par les EPCI au 1er janvier 2020

COORDONNER, SENSIBILISER, EVALUER (VOLET C)

« Mise en œuvre d'une gouvernance de bassin-versant afin de coordonner les actions dans un souci d'effacité et de sensibilisation des citoyens»

Nombre d'actions	**8**
Nombre de maîtres d'ouvrage	**3**
Nombre d'actions suspendues	**0**

N°	Actions	Maîtres d'ouvrage
Volet C.1- Suivre et coordonner les actions du contrat de rivière		
C-1-1	Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière	SIP
C-1-2	Maintien du poste de chargé de missions au SIP	SIP
C-1-3	Création d'un poste de chargé de missions au SIVOM Val de Banquière	SVB
Volet C.2- Informer et sensibiliser le public		
C-2-1	Création de supports de communication et de sensibilisation autour du Contrat de Rivière	SIP
C-2-2	Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu aquatique	Fédé pêche
C-2-3	Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des Stations d'épuration	NCA
Volet C.3- Evaluer le Contrat		
C-3-1	Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions	SIP
C-3-2	Bilan final et intermédiaire du Contrat de Rivière	SIP

RAPPEL DES ENJEUX

Mener un projet de territoire à l'échelle du bassin versant

La politique du bassin-versant des Paillons est articulée entre plusieurs entités territoriales. La démarche Contrat de Rivière, la première engagée et mise en œuvre sur les Paillons, doit permettre de :

- impulser une réflexion commune, concertée et globale
- Mettre en œuvre une gouvernance à l'échelle de bassin afin d'engager une politique cohérente et coordonnée en fédérant l'ensemble des acteurs.

Pour une réappropriation des Paillons par la population

Cette démarche nous amène à nous interroger sur la place accordée aux Paillons dans le territoire et son aménagement. La rivière a façonné le paysage et largement participé au développement du territoire. De nos jours, son artificialisation conduit à un détachement et à une méconnaissance de la population des milieux aquatiques. En effet, son fonctionnement est peu appréhendé, ses richesses peu connues, au vu du faciès qu'elle peut offrir en certains secteurs de l'aval.

Des actions de sensibilisation et de valorisation des milieux aquatiques doivent être engagées afin de renouer le lien avec le milieu et de favoriser leur préservation.

OBJECTIFS

- Animer la politique de Contrat de Rivière afin d'instaurer une démarche participative et fédératrice.
- Faire connaitre le Contrat de Rivière à travers des outils de communication.
- Sensibiliser la population sur la préservation des milieux aquatiques.

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

1 BILAN TECHNIQUE GLOBAL

N°	Actions	Avancement 0%	25%	50%	75%	100%
Volet C.1- Suivre et coordonner les actions du contrat de rivière						
C-1-1	Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière					➡
C-1-2	Maintien du poste de chargé de missions au SIP					➡
C-1-3	Création d'un poste de chargé de missions au SIVOM Val de Banquière					➡
Volet C.2- Informer et sensibiliser le public						
C-2-1	Création de supports de communication et de sensibilisation autour du Contrat de Rivière					➡
C-2-2	Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu aquatique					➡
C-2-3	Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des stations d'épuration					➡
Volet C.3- Evaluer le Contrat						
C-3-1	Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions					➡
C-3-2	Bilans final et intermédiaire du Contrat de Rivière					➡

Rouge Nouvelle action issue de l'avenant

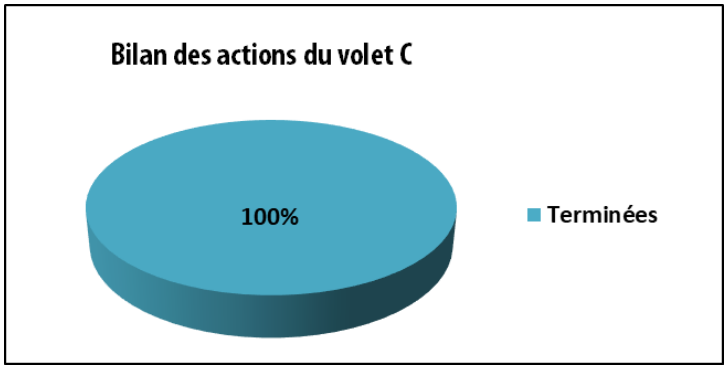

Le volet C présente un bilan très satisfaisant comme le montre le graphique avec 100% d'actions réalisées. Les actions de communication et de sensibilisation sont menées chaque année, de manière régulière, sur l'ensemble du bassin versant des Paillons, témoignant de l'efficacité des outils mis en œuvre.

2 BILAN FINANCIER GLOBAL

2.1 Bilan global du volet C

VOLET C Evolution 2010-2017				Répartition des dépenses engagées pour le volet C 2010-2017			
Montant initial 2010 (HT)	Montant réactualisé 2017	Variation 2010-2017	Dépenses réalisées (€) et part du montant réactualisé (%	Aides versées et répartition (ref: montant de 2017) Agence de l'eau	Région PACA	Département 06	Maîtres d'ouvrage
1 013 660 €	1 178 413 €	16,3%	**1 063 113 €**	421 380 €	100 906 €	0 €	540 827 €
			30%	40%	9%	0%	51%

- Le montant prévisionnel a été faiblement réévalué par une hausse de **16.3%** qui correspond à l'inscription d'une nouvelle action.
- Les dépenses engagées représentent **90%** du coût global prévisionnel pour 100% d'actions engagées, de 2010 à 2017. Cet équilibre budgétaire s'explique par la réalisation en régie d'un certain nombre d'actions tels que la communication et la réalisation du bilan final.

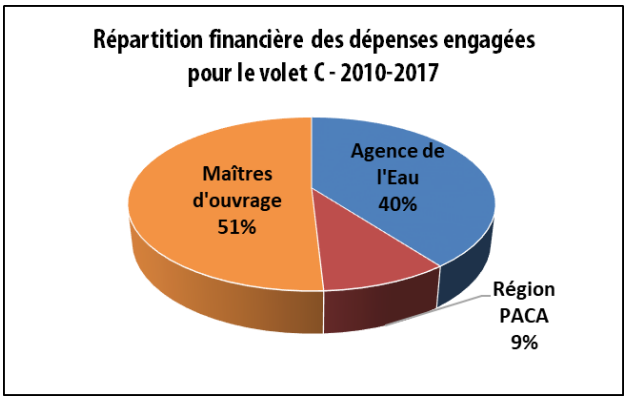

Le volet C a été subventionné à hauteur de **49%** par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Régional PACA.
Néanmoins, ces taux sont à prendre avec précaution du fait de certains versements en attente, tels que les soldes de 2016-2017 relatifs aux 3 postes.

2.2 La répartition en fonction des objectifs du volet C

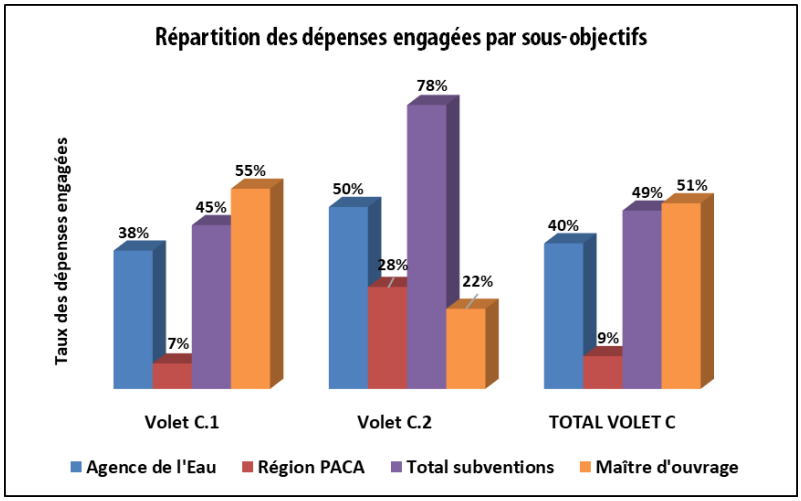

Sous-volet C1 *: Suivre et coordonner les actions du Contrat de Rivière*
Sous-volet C2 *: Informer et sensibiliser le public*
Sous-volet C3 *: Evaluer le contrat*

- Les données du sous-volet C1 « Suivre et coordonner les actions du contrat » sont, comme stipulé ci-dessus, à prendre avec précaution, puisque les taux ont été calculés sur la base des dépenses engagées de 2010-2017. Néanmoins, on peut observer un accompagnement conséquent des partenaires.

- Le volet C.2 « Informer et sensibiliser » a été particulièrement accompagné financièrement par les partenaires avec un taux de subventions atteignant les 78%.

- Le volet C.3 « Evaluer le contrat » n'a pas été sujet à des dépenses engagées en raison de la réalisation des différents bilans (mi-parcours et final) en régie.

II. LES OUTILS D'ANIMATION ET DE CONCERTATION

Prévu	Réalisé
Maintien chargé de mission au SIP pour conduire la structure porteuse	Poste de chargé de mission au SIP maintenu. Création en 1999.
Création de postes : • au SIP pour coordonner, suivre et promouvoir la politique • au SVB pour concrétiser les actions du contrat sur la Banquière	• Création au SIP en 2009 jusqu'à l'évaluation finale, en 2017 • Création en 2013, prise de fonction en 2014
Animation du contrat par : • Le suivi des actions • La création d'un Comité de Rivière • Création de groupes de travail	• Tableau de bord • Comité de rivière qui s'est réuni annuellement • Création de groupes de travail thématiques
Evaluation par : • La réalisation d'un bilan mi-parcours (en régie) • La réalisation d'un bilan final afin d'analyser les impacts de la démarche sur le milieu et le territoire (une partie réalisée par un bureau externe)	• Bilan mi-parcours (2013) et bilan final (2017) en régie

1 UN PORTEUR UNIQUE, DES ACTEURS MULTIPLES

Face à la multiplicité des acteurs sur le territoire, le Contrat de Rivière a eu pour vocation de les rassembler afin d'œuvrer collectivement, de mutualiser les moyens et les diverses compétences à une échelle cohérente de bassin.

Les actions du contrat ont été menées par divers maîtres d'ouvrages :

- Les communes
- Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- Une entreprise
- La Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes
- Les gestionnaires de l'eau (SILCEN, SICTEU)
- La Métropole Nice Côte d'Azur
- Le SIVOM Val de Banquière
- Le Syndicat Intercommunal des Paillons

Afin de coordonner, animer et évaluer cette politique, le Syndicat Intercommunal des Paillons, a créé un poste, durant lequel, 3 chargés de missions se sont succédés de 2010 à 2017 en s'attachant à maintenir une continuité.

En parallèle, le SIVOM Val de Banquière (SVB), maître d'ouvrage pour un certain nombre d'actions sur la Banquière, a créé un poste en 2013 afin d'animer et de communiquer sur la démarche au niveau du territoire de la Banquière et de mettre en œuvre ses actions. C. BRUZZONE prend ses fonctions en novembre 2014.

REMARQUE

La collaboration entre le SVB et le SIP fera l'objet d'un développement dans la partie « analyse de la gouvernance ». D'ores et déjà, nous pouvons mettre en évidence une bonne collaboration technique entre les deux structures. Pour autant, la réalisation, en parallèle, d'actions similaires peut soulever des interrogations quant à la cohérence et à la coordination de la démarche. En outre, on peut regretter l'absence de passerelle véritable entre les deux territoires.

2 LES INSTANCES DE CONCERTATION

Le porteur du projet a eu pour mission de concevoir des outils permettant de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une réflexion commune et en garantissant une bonne lisibilité de la démarche.

2.1 Le Comité de Rivière

Dans le cadre de l'animation et de la concertation du Contrat de Rivière, un Comité de Rivière a été constitué, se réunissant annuellement. Composé des trois collèges (collectivités territoriales, partenaires financiers et techniques, usagers), il a eu pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs du territoire et les diverses compétences assimilées à la gestion des cours d'eau.

Ces réunions avaient pour but de faire part de l'état d'avancement de la démarche, de présenter les résultats des études, de mettre en évidence les éventuels freins rencontrés et de donner la parole aux acteurs.

Afin d'assurer le suivi de la démarche par les acteurs, le porteur a mis en place certains outils :

- Un tableau de bord, réactualisé chaque année
- Compte-rendu et présentations, lesquels étaient disponibles sur le site internet afin de faciliter l'accès aux informations
- L'ensemble des outils de communication (site internet, lettres d'information, plaquettes d'information, newsletters,…)

REMARQUE

Au travers des entretiens réalisés auprès des collectivités, il ressort que le Comité de Rivière apparaît comme une instance officielle, peu favorable à la prise de parole par les acteurs. S'il a permis de dresser l'état d'avancement des actions et de réunir les acteurs, certains ont pu rencontrer des difficultés à s'approprier la démarche.

2.2 Les groupes de travail

Le cadre du Comité de Rivière étant davantage destiné aux présentations, des groupes de travail techniques ont été créés, en parallèle. Trois groupes ont été constitués, lesquels se sont réunis en 2012, 2013 et 2016, en fonction de trois thématiques spécifiques:

- Qualité et ressources
- Patrimoine et sensibilisation
- Crue

Le groupe CRUE ne s'est réuni qu'en 2013, du fait de l'élaboration parallèle du PAPI des Paillons. L'existence du groupe ne paraissait plus pertinente dans le cadre du Contrat de Rivière.

Enfin, dans le cadre de l'évaluation finale de la démarche, un comité technique a été conçu, conviant l'ensemble des maîtres d'ouvrages et des partenaires.
Les structures ayant participé sont :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Le Conseil Régional PACA
- La Communauté de Communes du Pays des Paillons
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- La Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes
- La Métropole Nice Côte d'Azur
- Le SIVOM Val de Banquière
- Le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau
- Le Syndicat Intercommunal des Paillons

Cette instance a permis de croiser les regards sur les regards des acteurs sur la démarche engagée, d'échanger sur la méthodologie à appliquer au document ainsi et sur les résultats.

REMARQUE

Une partie du bilan devait initialement être confiée à un bureau externe, notamment pour celles relatives à l'évaluation du fonctionnement et à la définition des perspectives. En raison du manque de temps nécessaire au lancement des consultations, il a été décidé de réaliser l'ensemble du bilan en régie.
En effet, dans le cadre de la compétence GEMAPI, a été créé le SMIAGE Maralpin (Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau) qui implique le transfert des compétences du SIP et, de ce fait, sa dissolution en décembre 2018. Ce délai a contraint la démarche du bilan à une réalisation plus rapide (en moyenne, on compte un délai d'un an et demi).

III. LES OUTILS DE COMMUNICATION POUR UNE MEILLEURE COMPREHENSION ET APPROPRIATION DE LA DEMARCHE

Prévu	Réalisé
Création d'un journal d'information biannuel	Création d'une charte graphique Lettre d'information semestrielle « Paioun Ven » (13 numéros publiés)
Création de plaquettes d'information	2 plaquettes d'information (Contrat de Rivière et Assainissement Collectif)
Diffusion d'articles de presse	Une centaine d'articles de presse
Création d'un site internet	Un site internet (création en 2013) Envoi de newsletters (près de 30)
Création d'une exposition itinérante	Une exposition itinérante

De nombreux outils de communication ont été conçus en cherchant à respecter une cohérence entre eux. Ces supports ont eu pour vocation de :

- faire connaître la démarche au public,
- informer régulièrement les acteurs de son avancée,
- participer à son ancrage territorial,
- sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques.

La charte graphique

Un logo, une charte graphique spécifique au Contrat de Rivière ainsi qu'une mascotte, déclinée sous diverses situations, ont été conçus afin de créer une identité visuelle facilement reconnaissable et cohérente. Ainsi, l'ensemble des documents et supports du Contrat de Rivière les ont intégrés.

La lettre d'information « Paioun Ven »

Depuis sa première impression en 2011, la lettre semestrielle « Paioun Ven » est éditée **deux fois par an**. Imprimée en 1 200 exemplaires, elle est envoyée à l'ensemble des communes du bassin versant, des partenaires institutionnels et techniques, des offices de tourisme et aux habitants en ayant fait la demande.
La mise en page et la rédaction sont réalisées en régie par la chargée de mission, ce qui a permis de réduire fortement les coûts de production.
Treize numéros ont été conçus, valorisant les actions réalisées dans le cadre du Contrat de Rivière et sensibilisant sur une gestion davantage intégrée du milieu aquatique.

Les plaquettes d'information

Deux plaquettes d'information ont été réalisées, l'une explicitant la démarche Contrat de Rivière, l'autre portant sur les Périmètres de Protection de Captage. Une troisième plaquette était prévue sur l'entretien de la ripisylve, mais n'a pu être réalisée à temps.

Plaquette Contrat de Rivière

Plaquette PPC

Le site internet

Crée en 2013, le site internet est administré en régie permettant une meilleure réactivité de sa mise à jour. Ce support permet de :

- Présenter le milieu aquatique des Paillons et valoriser ses richesses afin de sensibiliser le public sur la nécessité de les préserver.
- Expliquer les objectifs du Contrat de Rivière, informer de l'avancement des actions, mettre à disposition l'ensemble des documents nécessaires au suivi du Contrat de Rivière (ex : compte-rendu, présentations, …)
- Un espace a été conçu et réservé au PAPI des Paillons, en 2017, afin d'informer le public, de manière parallèle, sur l'avancement et les objectifs de ces deux démarches pour une vision globale de la gestion du bassin versant.

www.riviere-paillons.fr

<u>Action supplémentaire</u>

Le site internet a permis de concevoir une newsletter, laquelle est transmise aux 335 abonnés, afin de maintenir un lien régulier. Près d'une trentaine de newsletters ont relayé l'information.

Les articles de presse

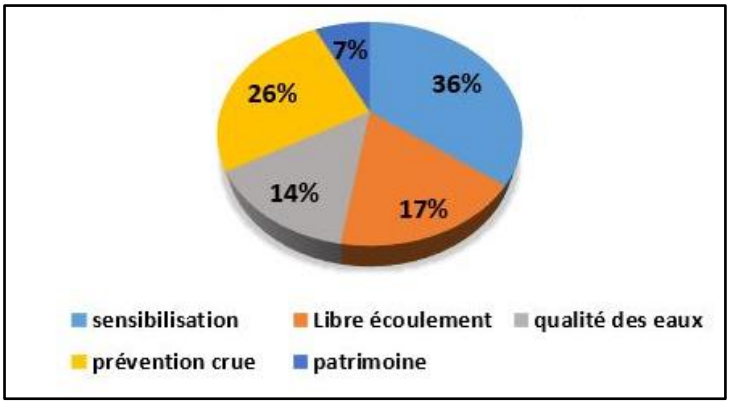

Thématiques traitées par la presse

Publiés dans les journaux communaux et le quotidien Nice Matin, **une centaine d'articles** ont relayé l'information concernant les actions du Contrat de Rivière.

Parmi ceux-là, on note que les actions de **sensibilisation** ont été particulièrement représentées, témoignant de l'intérêt porté au « Projet Rivière » et à l'exposition itinérante.

Le thème de la prévention des **inondations** est, de même, très présent, en raison de sa perception en tant qu'enjeu majeur sur le territoire et des conséquences de la crue de 2014.

Enfin, l'entretien de la **ripisylve** représente près de 17% des articles, faisant l'objet d'une parution annuelle de 2 à 3 articles. La continuité écologique n'a pas été un sujet développé, en raison de la qualité de l'étude qui demande à être complétée.

Articles sur les Paillons	Articles CR	Sensibilisation	Libre écoulement	Qualité des eaux	Prévention crue	Patrimoine
182	99	35	17	14	26	7
		35%	**17%**	**14%**	**26%**	**7%**

IV. LES OUTILS DE SENSIBILISATION POUR UNE REAPPROPRIATION DES COURS D'EAU

1 LA SENSIBILISATION : UN AXE PHARE DU CONTRAT DE RIVIERE

1.1 Une approche globale du fonctionnement des milieux aquatiques

Les ateliers de sensibilisation interviennent directement sur les perceptions des élèves sur les Paillons. En découvrant le milieu, les élèves sont amenés à porter un nouveau regard sur celui-ci. C'est notamment le cas en aval du bassin versant où le paysage, dénaturalisé, paraît peu propice au développement de la vie aquatique.
Les actions de la sensibilisation répondent à la volonté de :

- Sensibiliser les enfants à la diversité écologique des Paillons et à leur fragilité
- Comprendre le fonctionnement global et systémique d'un cours d'eau
- Prendre conscience du lien intrinsèque et vital de l'Homme au cours d'eau
- Mesurer l'impact de l'Homme et prendre conscience de son propre rôle en tant qu'acteur, pour un citoyen responsable

Ainsi, par la découverte et par la connaissance, ces séances cherchent à faire évoluer les perceptions des enfants sur les Paillons afin de renouer avec cet habitat et d'agir en faveur de la préservation des milieux.

1.2 Les actions de sensibilisation, en appui d'une approche globale du bassin-versant

Les actions de sensibilisation, que ce soit le « Projet rivière » ou l'exposition itinérante, sont menées, à leur demande, sur l'ensemble des communes du bassin-versant. Il s'agit de la seule action intervenant à cette échelle, sans distinction. Les actions de sensibilisation ont, dans de nombreux cas, constituer l'unique lien entre certaines communes et le contrat de rivière.

A ce titre, les actions de sensibilisation ont largement répondu aux objectifs premiers de sensibiliser et d'éduquer à l'environnement et ont contribué à faire connaitre la démarche du contrat. Nous aborderons dans une prochaine partie la dimension de la gouvernance du Contrat de Rivière mais, nous pouvons d'ores et déjà mettre en évidence le rôle actif de ces actions à ce niveau.

2 LE « PROJET RIVIERE »

Dispensé par **la Fédération de Pêche** dès **2003**, le Projet Rivière est un programme pédagogique à destination des **élèves de CM1-CM2** du bassin versant des Paillons.

Il s'agit d'un enseignement de 7 demi-journées en classe et d'une journée sur le terrain dont bénéficient, chaque année, 4 classes des écoles du bassin versant.

Sans prendre en compte la période entre 2003 et 2009, on note que, depuis 2010, **28 classes** ont bénéficié de cet enseignement soit près de **900 élèves**. L'ensemble des communes du bassin-versant ont pu prétendre à ce dispositif, de l'amont à l'aval.

Le programme se veut dense afin d'appréhender le fonctionnement global des milieux aquatiques, leurs richesses et leurs fragilités. Ainsi, les thématiques abordées sont :

- **La géographie d'un cours d'eau**
  (Fonctionnement du bassin versant et ses caractéristiques)
- **Etude de la zonation piscicole**
  (Connaissances morphologiques, caractéristiques physico-chimiques de la rivière, répartition des espèces piscicoles)
- **Connaissance des poissons en eau douce**
  (Leurs caractéristiques, leur milieu de vie…)
- **Les invertébrés aquatiques**
  (Le rôle en tant d'indicateurs de l'état des cours d'eau)
- **La ripisylve et son rôle**
- **Le risque inondation**
  (Fonctionnement naturel, caractéristiques des crues des Paillons, impact de l'aménagement des territoires et de la gestion des cours d'eau, comportement à adopter).
- **La pollution des cours d'eau**
  (Circuit de l'eau domestique, rôle des stations d'épuration, fonction auto-épuratrice, les impacts)
- **Les règles de la pêche en eau douce**
  (Préparation de la sortie sur le terrain)

Les séances sont toutes composées d'ateliers collectifs ou individuels, lors desquels les enfants sont amenés à expérimenter et à concevoir par le biais, par exemple, de la création de la maquette d'un bassin-versant, de l'observation des invertébrés à la binoculaire, de la reconstitution des différentes étapes d'une station d'épuration…)

3 L'EXPOSITION ITINERANTE « LES PAILLONS S'EXPOSENT »

Inaugurée en octobre 2014, l'exposition itinérante « Les Paillons s'exposent » a été un dispositif complémentaire au Projet Rivière. Outil de sensibilisation, créé en collaboration étroite avec la Fédération de Pêche 06, ses divers modules, reprennent l'ensemble des thématiques abordées en classe. Chacune est illustrée et développée par des enrouleurs et des modules spécifiques (herbier, binoculaire, borne tactile…).

Prêtée gratuitement aux collectivités, l'exposition a été accueillie dans 21 sites (*cf : tableau ci-dessous*), **sur l'ensemble du bassin versant**. Itinérant, cet outil a permis :

- aux élèves bénéficiant du Projet Rivière de revoir les notions apprises en classe
- aux enfants et au tout public de découvrir les Paillons.

Année 2014			
La Trinité	Médiathèque	5 - 30 janvier	450 personnes
Châteauneuf Villevieille	Salle du Conseil	30 janvier - 10 février	120 personnes 3 classes l'ensemble de l'école
L'Escarène	Salle des pénitents noirs	13 février – 14 mars	
Peille	Gare SNCF	14 mars - 17 avril	50 personnes
Coaraze	Salle des cadrans solaires	29 avril - 30 mai	300 personnes et 1 classe
SIVOM Val de Banquière	Mairie de Saint André de la Roche	6 juin – 30 juin 1 octobre – 20 novembre	400 personnes 6 classes
Année 2015			
Nice	Maison de l'environnement	6 janvier – 30 mars	600 personnes dont 13 classes / 2 centres aérés
Nice	Promenade du Paillon	1er au 7 avril	1400 personnes 1 classe
Peillon	Moulin Musée	21 avril - 26 mai	170 personnes 2 classes
Lucéram	Salle du conseil + médiathèque	27 mai -2 juillet	100 personnes 2 classes
Falicon	Salle du conseil	1er - 30 octobre	2 classes
Nice	Mairie Annexe de l'Ariane	15 novembre -16 décembre	1 centre aéré, l'équipe d'Unis-Cité, 50 personnes
Nice	Mairie Annexe Pasteur		
Année 2016			
Contes	Musée	15 février - 15 avril	900 visiteurs - 12 classes
Châteauneuf-Villevieille	Mairie	8 - 18 juin	Ensemble de l'école
La Trinité	Jardin Tagnati Journée événementielle	3 juin	2 classes, une centaine de visiteurs
Peillon	Bistrot des sources Fête de la source de Sainte-Thècle	11 juin	
Saint-André de la Roche	Cercle du Moulin	13 - 26 octobre	Une centaine d'élèves
Année 2017			
Blausasc	Communauté de Communes	3 - 28 avril	1 classe
Nice	Jardin Albert 1er Journée événementielle	15 avril	30 personnes
Drap	Salle Jean Ferrat	12 - 17 mai	50 personnes
Peillon	Fête de la source de Sainte-Thècle	12 juin	
La Trinité	Jardin Tagnati Journée événementielle	21 juin	centre aéré

DIFFICULTES RENCONTREES

Si l'exposition a su démontrer sa pertinence et son efficacité, on peut néanmoins noter que :
Certains locaux ayant accueilli l'exposition, n'étaient pas adaptés à l'animation des groupes scolaires et aux visites publiques. C'est notamment le cas de certains halls de mairie, en partie dû à l'exiguïté de l'emplacement et de la gêne occasionnée envers les agents d'accueil, où on y constate, de ce fait, une baisse de la fréquentation.

Le SIP a animé les visites des groupes scolaires, avec la collaboration de la Fédération de Pêche 06 lors de certains événements. Pour autant, l'ensemble des visites ne pouvaient être prises en charge par le SIP, par manque de personnel. Si la plupart des collectivités ont désigné un agent pour l'animer de l'exposition (préalablement « formé » par le SIP) ou organiser le planning des visites notamment pour les scolaires, on peut regretter qu'elle ait été parfois accueillie sans véritable préparation, n'ayant par conséquent, eu que très peu d'impact.

De sa sortie en 2014 jusqu'à mi-2016, l'exposition a été régulièrement demandée. Par la suite, on observe un essoufflement des communes malgré les relances du SIP. Un temps d'arrêt est nécessaire afin de relancer une dynamique.

Bien que destinée à être déplacée, le montage et le démontage participent à une usure plus rapide du matériel. Une réflexion devrait être menée sur le devenir de l'exposition et sa logistique, notamment sur son éventuel accueil permanent en une salle qui serait dédiée à la sensibilisation.

V. QUELLE EVOLUTION DE LA PERCEPTION DES PAILLONS PAR LES SCOLAIRES ET QUELLES PERSPECTIVES ?

REMARQUE (la concertation et l'animation seront traitées dans la partie suivante, portant sur les perceptions des acteurs de la démarche.)
L'analyse technique ne nous permet pas, à elle seule, d'évaluer l'impact de la démarche sur le territoire notamment en termes de gouvernance. La partie suivante y est dédiée, s'appuyant sur l'analyse d'entretiens.

Bien que l'on ne puisse établir d'état comparatif entre avant et après les actions de sensibilisation, en l'absence d'entretiens, de questionnaires réalisés auprès des élèves ou de la population, nous pouvons néanmoins constater les effets bénéfiques sur une année.

1 « IL Y A DE LA VIE DANS LES PAILLONS ! »

Sans avoir la prétention d'affirmer que les élèves retiennent l'intégralité des connaissances transmises, on peut affirmer qu'ils acquièrent une compréhension globale des mécanismes et portent un regard différent. Les Paillons ne sont plus perçus, comme cela peut être le cas avant les séances, comme un milieu dénaturé, sans vie.
A ce titre, les séances de sensibilisation ont remplis les objectifs en termes de prise de conscience de la richesse des milieux aquatiques et de leur nécessaire préservation.
« *Les gens font n'importe quoi, ils jettent pleins de choses et c'est pas bon pour les poissons et c'est moche !* », « *pourquoi ils salissent leur maison ?* », « *En fait, il y a pleins de poissons dans les Paillons !* »

2 « ALORS, LES INONDATIONS, C'EST POSSIBLE CHEZ NOUS AUSSI ? »

Les jeunes générations n'ont pas été marquées par des épisodes marquants de crues du Paillon. Ses assecs récurrents participent à le rendre inoffensif à leurs yeux. Les séances portant sur le risque inondation ont démontré la nécessité de développer une culture du risque inondation comme en témoigne :

- Leur surprise manifestée lors de la présentation de clichés photographiques du Paillon en crue et notamment des dégâts entrainés.
- Leur confusion des gestes à adopter en cas d'inondation où un nombre important d'enfants ont considéré qu'il fallait évacuer les locaux, confondant avec la procédure à appliquer lors d'un incendie.

Les séances ont été renforcées par :

- **une sensibilisation à la gestion intégrée du risque inondation** où les élèves ont pu appréhender le fonctionnement d'un cours d'eau en considérant l'aléa « crue » comme une normale de ce dernier, mesurer l'impact de l'Homme et la nécessité de réduire la vulnérabilité humaine et matérielle.
- l'**apprentissage des gestes à adopter en cas d'évènement** avec la participation du SDIS 06, pour un citoyen acteur (loi de modernisation de la sécurité civile (2004) plaçant le citoyen comme « premier acteur de la sécurité civile » en faveur d'une meilleure résilience du territoire.

3 QUELLES PERSPECTIVES ?

Les actions de sensibilisation doivent se poursuivre et se consolider. On note qu'une réflexion sur l'outil de l'exposition doit être menée, notamment d'un point de vue logistique. A ce titre, une salle pourrait être dédiée à la découverte des milieux aquatiques, ce qui serait un atout pour renforcer les actions de sensibilisation et gagner en visibilité.

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET C

Etat de réalisation

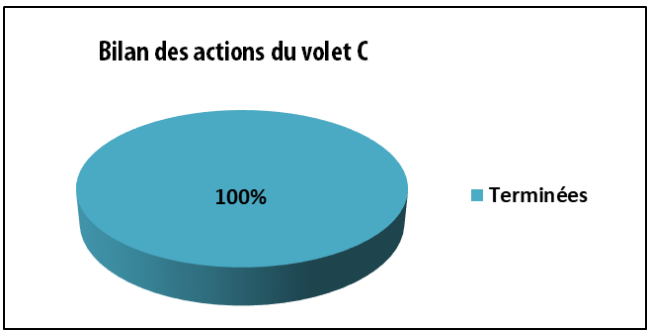

L'ensemble des actions a été mené à terme et toutes ont été reconduites annuellement, témoignant de leur opérationnalité et de leur efficacité.
On note que la sensibilisation scolaire, au travers du projet rivière et de l'exposition itinérante, s'est véritablement développée et implantée dans le bassin versant.

Bilan financier

VOLET C Evolution 2010-2017						
2010		2017		2010-2017		
Montant initial (HT)	Nombre d'actions	Montant réactualisé	Nombre d'actions	Variation financière	Variation des actions	Dépenses réalisées
1 013 660 €	7	1 178 413 €	8	16,3%	14%	**1 063 112 €** **90%**

Le volet C a donné lieu à une faible réévaluation du coût prévisionnel, laquelle correspond à l'inscription d'une nouvelle action. 90% du montant prévisionnel a été engagé.

Participation des partenaires financiers

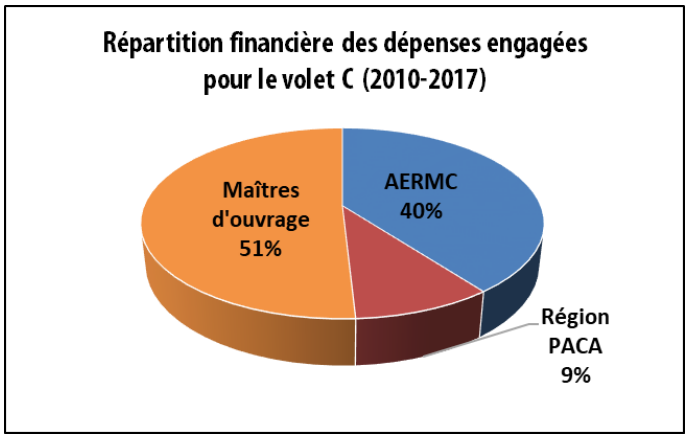

Bilan technique

Actions prévues	Actions réalisées
• Le maintien d'un poste et la création de 2 postes • Outil de suivi du Contrat de Rivière • Bilan mi-parcours et bilan final • Création de supports de communication • Sensibilisations scolaire	• 2 postes de chargés de mission créés, maintien du poste au SIP • Tableau de bord, compte-rendu • Les deux réalisés en régie • Un journal, un site internet, une exposition itinérante • Projet Rivière sur le bassin versant des Paillons + sensibilisation à Nice dans le cadre du Contrat de Baie

Bilan global

Ce qui a été fait	• Une instance de concertation à l'échelle du bassin versant • Un 1er niveau de réflexion menée collectivement • Connaissances et vulgarisation des Paillons, valorisation de son écosystème particulier pour une meilleure réappropriation des milieux par la population. • Des actions de sensibilisation menées à l'échelle du bassin versant • Création de deux postes
Freins rencontrés	• Manque de salles adaptées aux actions de sensibilisation • Non appropriation de l'outil exposition par les collectivités.
Perspectives	• Consolider et poursuivre les actions de sensibilisation • Réserver une salle dédiée à la rivière et à sa préservation. Evolution des outils pour toucher un plus large panel.

LA GOUVERNANCE : REGARDS CROISES DES ACTEURS

A la suite de l'évaluation technique du Contrat de Rivière, nous nous sommes interrogés sur la manière dont a été perçue la démarche par les acteurs du territoire.
Ce volet consiste à :

- Evaluer le niveau d'appropriation de la démarche par les acteurs
- Appréhender son inscription territoriale
- Evaluer l'animation de la politique

Les divers enseignements tirés permettront d'enrichir les réflexions prospectives.

METHODOLOGIE

Pour ce faire, le SIP a conçu des outils permettant une analyse qualitative des données :

- Réalisation d'entretiens auprès des élus et des partenaires institutionnels
- Réalisation d'enquêtes auprès des partenaires techniques et des maîtres d'ouvrage
- Création d'un comité technique pour le suivi du bilan du Contrat de Rivière
- Une analyse des divers comptes rendus (comités de rivière, comités techniques, conseils syndicaux)

Le SIP remercie l'ensemble des acteurs (élus, techniciens, partenaires) ayant consacré du temps à l'exercice.

LES QUESTIONNAIRES

Ils ont été adressés à l'ensemble des maîtres d'ouvrages, des techniciens, des associations et des professionnels associés à la démarche. Sur l'ensemble des questionnaires envoyés, 9 nous ont été retournés, représentant 7 structures, lesquelles sont :

- Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement (FARE Sud)
- Fédération de Pêche 06
- LAFARGE CIMENTS
- Métropole Nice Côte d'Azur
- SIVOM Val de Banquière
- SMIAGE Maralpin
- Ville de Nice

LES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Il s'agit d'une méthode reposant sur un traitement qualitatif des données, au cours de laquelle les thèmes sont orientés sans pour autant pratiquer un questionnement précis afin de donner libre cours à l'expression des acteurs.

Une demande d'entretien a été formulée à l'ensemble des 20 communes du bassin versant, ainsi qu'aux partenaires financiers, aux gestionnaires de l'eau, à la structure porteuse et aux établissements publics de coopération intercommunale, soit 27 structures.

Parmi celles-ci, **8 ont participé à l'exercice** soit une participation à hauteur de **30%**. Les entretiens, d'une durée moyenne d'1 heure, ont permis de mieux appréhender les perceptions des acteurs, leur niveau d'appropriation et leur évaluation de la politique mise en œuvre. Préalablement à la réalisation des entretiens, des hypothèses furent formulées, lesquelles ont été confortées ou non.

REMARQUE

Les méthodes qualitatives induisent que l'interprétation tienne une place prépondérante. Certaines hypothèses n'ont pu être véritablement vérifiées, notamment lorsqu'elles concernent les communes ne s'étant pas entretenues avec le SIP. Dans ce cadre, les pistes de réflexion sont formulées en tant qu'hypothèses.

Structure administrative	Nom des personnes	Fonction	Forme de l'entretien
Conseil Régional PACA	Cécile PITTET	Chargée de mission « Biodiversité aquatique et planification »	téléphonique
Mairie de Drap	Robert NARDELLI	Maire de Drap	Collectif présentiel
	Gracienne DODAIN	Adjointe au maire	
	Jean-Michel HUGUES	DGS	
Mairie de La Trinité	Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX	Adjointe au maire	Individuel présentiel
Marie de L'Escarène	Jean-Claude VALLAURI	Adjoint au maire (Suivi du Contrat de Rivière)	Individuel présentiel
Nice – Mairie annexe Ariane	Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM	Adjointe au maire de Nice et représentante de la Métropole NCA.	Collectif présentiel
	Leila BADAOUI	Chargé de mission	
	Steeve DEMANA	Chargé de mission	
SIVOM Val de Banquière	Pascal BONSIGNORE	Vice-président compétence Risques Naturels – Contrat de Rivière	Collectif présentiel
	Jean-Jacques CARLIN	Vice-président	
	Georges BERMOND	DGS SVB et mairie	
	Cyril BRUZZONE	Chargé de mission service environnement	
SMIAGE Maralpin	Cyril MARRO	Directeur	Individuel présentiel
Syndicat Intercommunal des Paillons	Pierre-Charles MARIA	Président	Individuel présentiel
	Christophe DUPUY	Directeur	Individuel présentiel

LE COMITE TECHNIQUE BILAN CONTRAT DE RIVIERE

Un groupe a été spécifiquement conçu dans le cadre de l'élaboration du bilan du Contrat de Rivière. Les structures ayant participé sont :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Le Conseil Régional PACA
- La Communauté de Communes du Pays des Paillons
- La Direction Départementale 06 des Territoires et de la Mer
- La Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes
- La Métropole Nice Côte d'Azur
- Le SIVOM Val de Banquière
- Le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE Maralpin)
- Le Syndicat Intercommunal des Paillons

Outre les échanges techniques, une attention particulière a été portée aux discours des acteurs qui ont permis d'enrichir les éléments extraits des entretiens et des enquêtes.

Le Comité technique a eu pour rôle d'instaurer une concertation, de croiser les regards de différents acteurs, d'enrichir le bilan et de valider son contenu avant présentation au Comité de Rivière.

I. LES PAILLONS ET LE CONTRAT DE RIVIERE AU COEUR DES PERCEPTIONS DES ACTEURS

Les représentations que construisent les acteurs sont issues à la fois des entretiens et des séances de sensibilisation scolaire et tout public. Les phrases en italique, présentes tout au long du développement, sont extraites des entretiens réalisés auprès des acteurs

1 LES REPRESENTATIONS SOCIALES ET TERRITORIALES DES PAILLONS

Le bassin versant des Paillons est composé de 5 cours d'eau, les Paillons mais dans les perceptions collectives, il représente une entité « le Paillon ». Par conséquent, nous nous sommes attachés à distinguer cet aspect tout au long du développement, durant lequel, les deux appellations apparaissent en fonction du sens accordé.

1.1 Le Paillon : vecteur identitaire

Paul Valéry disait « la mémoire est l'avenir du passé ». Face aux évolutions du territoire, la mémoire permet de mobiliser un héritage, un patrimoine commun qui participent, de fait, au renforcement identitaire. Les Paillons interfèrent activement dans la construction de la mémoire collective et individuelle.

La mémoire collective des Paillons

Les Paillons, ce sont d'abord un paysage, des vallées façonnées, des communes reliées entre elles par la rivière. Si les vallées des Paillons véhiculent un attachement spécifique à chacune d'elle, on observe que « Le » Paillon, souvent cité ainsi, rallie l'ensemble des communes du bassin versant en une entité territoriale, participant fortement à la construction identitaire de la « vallée **du** Paillon ».

Les Paillons ont, de même, marqués les mémoires de par leur puissance. Les crues participent à la construction de la mémoire collective, qui s'est matérialisée par le cavalier, personnage associé aux Paillons.

Les Paillons ont, de même, été source de développement pour le territoire, une ressource commune dont témoignent les fontaines, les lavoirs, les moulins, vestiges d'un temps passé, nourrissant notre patrimoine, lequel face à l'évolution des territoires permet de transmettre une histoire commune, partagée.

Les Paillons nourrissent la mémoire collective qui contribue à l'appropriation, par la population, du territoire.

La mémoire individuelle des Paillons

Les Paillons, ce sont aussi des souvenirs associés à des moments intimes de la sphère privée « *avec mes parents, mes grands-parents, nous allions souvent dans les Paillons* », qui revêtent un caractère familier. Enfin, les crues des Paillons, ont, de même, marqué les esprits comme l'illustrent les témoignages individuels « *il y avait de l'eau jusqu'à ce niveau, les arbres bouchaient tout, j'ai cru que tout allait être emporté* ».

Les Paillons appartiennent à tous, comme un bien commun, et chacun lui associe des souvenirs « *tout le monde a une histoire à raconter du Paillon, il fait partie intégrante de notre paysage* ». **Vecteurs de la mémoire collective et individuelle, ils participent à la construction identitaire du territoire.**

1.2 Une perte d'appropriation progressive

A travers les séances de sensibilisation et les échanges avec la population, on constate une évolution du processus d'appropriation par la population du Paillon.
C'est notamment observable chez :

- les **nouveaux habitants et chez les plus jeunes**, pouvant être induit, en partie, par **une faible acquisition de la mémoire collective, par l'évolution des pratiques et des modes de vie** (déplacements pendulaires, vie citadine,…) entrainant une perte de lien avec le milieu naturel.

- en **aval du bassin versant** que l'on peut expliquer par une **faible intégration du cours d'eau dans l'environnement**, des pratiques de loisirs aquatiques moins fréquentes qu'en amont. Sa dégradation visuelle participe à un détachement de la population qui ne le considère plus comme un milieu naturel. Sans justifier les actes d'incivilité, on peut supposer que cela favorise les dépôts sauvages de déchets « le *Paillon est oublié par la population, il n'est pas identifié comme un élément de la commune, il ne s'intègre pas*».

En améliorant l'intégration des cours d'eau, la valorisation agit en faveur d'une meilleure appropriation par la population de ces derniers, et, de fait, favorise la préservation du milieu. Les séances de sensibilisation agissent, de même, en ce sens, en inculquant une conscience environnementale, en intervenant sur les perceptions de la population « *je ne pensais pas qu'il y avait autant de vie dans les Paillons. […] Je n'aurais pas cru que ce cours d'eau, avec si peu d'eau, pouvait faire autant de dégâts* ».
A travers les entretiens, **les acteurs ont conforté l'idée que la sensibilisation représente un enjeu crucial et ont identifié cette action comme étant l'une des actions phare du Contrat de Rivière**, « *il est nécessaire de maintenir ces actions et de les développer encore plus car il s'agit d'un investissement sur l'avenir* ».

De ce constat, on se rend compte que la **conciliation entre le milieu urbain et naturel reste un enjeu essentiel, qui induit non seulement une évolution des comportements, de l'aménagement des territoires mais, de même, des perceptions**.

2 LE RISQUE INONDATION : ENJEU MAJEUR DES PAILLONS

Les acteurs du territoire font très souvent allusion aux Paillons à travers la problématique des inondations. Les créations du SIVOM Val de Banquière et du Syndicat Intercommunal des Paillons, à la suite de crues survenues, rappellent que l'enjeu majeur des Paillons, pour les acteurs, est, d'abord, la protection contre les crues :

- **l'ensemble des acteurs ont cités, en premier lieu, cet enjeu**. Pour certains, les Paillons sont vécus comme une contrainte pour le développement de leur territoire notamment par la difficile conciliation entre la sécurité de la population, les contraintes règlementaires, les responsabilités juridiques et l'aménagement.
- **L'action de l'entretien de la ripisylve constitue une action clé du Contrat de Rivière,** que les acteurs entrevoient, d'abord, à travers le prisme des inondations. Action pérenne, elle a fait ses preuves en termes de prévention à la formation des embâcles. En revanche, l'entretien de la ripisylve est encore peu associé à une démarche écologique par les acteurs, mais plutôt à la valorisation et à l'ouverture du paysage *« le cours d'eau est entretenu, ce n'est pas un cours d'eau à l'abandon envahie par la forêt »*.

La géographie du bassin versant, conjuguée aux évolutions démographiques, économiques et foncières du territoire renforcent la pression autour de cet enjeu, pouvant placer au second degré les enjeux écologiques.

La culture du risque est un axe essentiel pour les acteurs, qui doit être développé le plus possible, bien que les actions de sensibilisation, couplées à l'intervention du SDIS 06 répondent aux objectifs. A travers les séances de sensibilisation, nous avons pu observer une perte de la conscience du risque inondation par la population, notamment chez les plus jeunes n'ayant pas été marqué par un événement majeur, et pour qui les Paillons apparaissent comme des cours d'eau inoffensifs. Enfin, il s'était révélé que les enfants confondaient les comportements à adopter en cas de risque inondation avec la procédure en cas d'incendie, puisque la plupart pensaient qu'il fallait évacuer les lieux. La culture du risque doit pouvoir se poursuivre et se renforcer.

3 LES PAILLONS : DES RIVIERES OUBLIEES ?

Comme on l'a constaté, la prévention des inondations est une préoccupation majeure ayant tendance à prendre le pas sur le niveau de priorité des autres enjeux. Dans le cadre de la préservation du milieu, on remarque une nette distinction entre ce qui relève de la qualité de l'eau et du milieu naturel, en lui-même, l'oublié par une grande majorité des acteurs.

3.1 La qualité de l'eau : un engagement marqué mais des défis encore à relever

« *D'importants efforts ont été réalisés et, en ce sens, les mentalités ont évolué, cela ne peut être que positif. Mais, il faut persévérer, tout n'est pas réglé, loin de là*. »

L'ensemble des acteurs ont évoqué cet enjeu à travers les actions d'amélioration des systèmes d'assainissement. Pour les acteurs, le contrat a permis d'impulser une dynamique, une prise de conscience quant à la qualité du traitement des eaux usées domestiques. De nombreuses actions ont été réalisées par les maîtres d'ouvrages, incités à la fois par le cadre du Contrat de Rivière et par la règlementation et les nouvelles normes en vigueur en la matière. Néanmoins, certaines communes regrettent de devoir subir les conséquences d'autres secteurs dont la réhabilitation n'a pas abouti et soulèvent les limites du Contrat de Rivière.

3.2 La préservation des milieux aquatiques : la grande oubliée

Certaines thématiques n'ont que très peu, voire pas du tout, été évoquées, parmi lesquelles, la dimension biologique de la rivière (le terme de poissons, n'a pas été cité), la continuité écologique. La ressource en eau est un enjeu davantage évoqué, mais de manière encore relativement faible. Nous pouvons nous interroger sur la signification de cet « oubli » :

- Ces **thématiques sont davantage portées par les techniciens**. La technicité de certaines d'entre elles peut rendre leur appropriation plus difficile.

- Les **thématiques aquatiques sont encore peu perçues de manière globale**. On constate une **persistance de l'approche compartimentée des problématiques** notamment entre celle de la prévention des inondations et celle de la préservation des milieux aquatiques, laquelle a du mal à s'imposer et à être perçue comme un élément fortement lié à la première.

- Le Contrat de Rivière a permis d'impulser une dynamique, une prise de conscience de ces problématiques. Mais, **la perception du cours d'eau reste fortement associée aux inondations**. Les fonctions biologiques du cours d'eau sont omises, comme s'il ne s'agissait pas d'un milieu naturel. On le constate, de même, à travers la volonté de valoriser les berges qui n'est pas tant la recherche de l'intégration du milieu dans son environnement mais plutôt celle de l'amélioration paysagère. De même, certains acteurs perçoivent peu l'intérêt d'un

entretien raisonné de la ripisylve, qui en dehors de la stabilité des berges, contribue à l'amélioration du milieu.

Le Contrat de Rivière a permis d'engager une réflexion autour de ces enjeux, initiant une prise de conscience concernant notamment l'amélioration de la qualité de l'eau et, dans une moindre mesure, la préservation de la ressource en eau mais l'enjeu inondation reste prioritaire et peu rattaché aux autres problématiques.

4 UNE VISION SEGMENTEE DES ENJEUX AQUATIQUES

Le Contrat de Rivière a permis d'impulser une dynamique en faveur d'une première intégration des problématiques assimilées aux milieux aquatiques. Néanmoins, la vision dichotomique entre les enjeux d'inondation et ceux de la préservation des milieux reflète la difficile assimilation et mise en œuvre de gestion intégrée, laquelle s'appuie sur une approche globale et intrinsèque des diverses fonctions d'un cours d'eau. Des facteurs ont-ils pu constituer un frein à l'acquisition d'une vision globale ?

- **Une trame du Contrat de Rivière à faire évoluer**

La gestion intégrée implique une vision globale et systémique du fonctionnement des cours d'eau et une compréhension intrinsèque de ses divers enjeux. Cette approche, les acteurs du Contrat de Rivière ont cherché à la véhiculer, à la transmettre. Pour autant, la trame même du Contrat de Rivière, réalisée sur le modèle type, ne la reflète pas. En effet, son architecture par volets thématiques, distincts, reflétait une vision disséquée, sans lien entre les problématiques et ayant fortement influencé les présentations.

- **Le PAPI des Paillons : le transfert de l'enjeu inondation**

La création, parallèle au contrat, du PAPI des Paillons, incitée par les modalités de financement, a entrainé, dans le cadre du contrat, la démobilisation des acteurs face à cet enjeu. **Les inondations sont devenues un sujet parallèle, spécifique au PAPI**. Ainsi, deux programmes distincts ont été animés, dont l'un portant sur les inondations, l'autre sur la préservation. Sans remettre en question le rôle et l'efficacité des PAPI, il n'a pas, dans ce cadre-ci, facilité l'approche globale des enjeux par les acteurs, préalable à une gestion intégrée.

- **La priorité des investissements**

L'enjeu « écologique » est admis comme majeur par l'ensemble des acteurs à différentes échelles (locales, nationales, européennes). Pour autant, les investissements semblent être un véritable frein, notamment dans un contexte de baisse des dotations ou de restriction budgétaire, dans lequel, il peut apparaître plus difficile de légitimer l'investissement d'une action dont les résultats ne sont pas visibles immédiatement, face à d'autres enjeux sociaux et économiques.

Cette vision globale nécessite une forte sensibilisation et concertation pour une meilleure appropriation de l'approche intégrée et une mobilisation active des acteurs.

CONCLUSIONS

Les Paillons revêtent un fort caractère identitaire, nourrissant la mémoire collective du territoire et individuelle de la population. Pour autant, cette appropriation tend à s'affaiblir par les mutations des pratiques de société et la faible intégration des milieux aquatiques dans l'environnement. Les acteurs ont marqué leur volonté « d'investir sur l'avenir » en poursuivant et en développant les actions de sensibilisation et de valorisation, notamment en termes d'amélioration paysagère, afin de favoriser la préservation des milieux.

Pour une grande majorité des acteurs, les Paillons sont associés à la problématique des inondations, à l'origine de la création des syndicats de rivière sur le bassin versant et du Contrat de Rivière. La suprématie de cet enjeu affecte ceux plus larges des milieux aquatiques, qui ont des difficultés à s'imposer. Si la dimension biologique et le souci de préservation du bon fonctionnement du cours d'eau est peu présent dans les discours des acteurs, on note une prise de conscience et un engagement marqué quant à la nécessité de poursuivre les actions d'amélioration de la qualité des eaux à travers les systèmes d'assainissement.

Le Contrat de Rivière a permis d'impulser une dynamique en faveur d'une première intégration des problématiques assimilées aux milieux aquatiques, qui n'aurait sans doute pu avoir lieu sans sa politique engagée. Néanmoins, une vision dichotomique des enjeux d'inondation et de préservation des milieux persiste, dont l'architecture du Contrat de Rivière et du PAPI ont pu conforter, compliquant le passage à un mode de gestion intégrée.

La gestion intégrée est un outil qui permet d'édifier un projet de territoire impliquant la synergie des acteurs: aussi, la prochaine partie s'attachera à s'interroger sur le fonctionnement de la politique engagée et à son contexte territorial.

II. LE CONTRAT DE RIVIERE : UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Au-delà de la gestion d'un cours d'eau, la démarche Contrat de Rivière consiste à définir un projet commun s'attachant à la conciliation entre la préservation des milieux aquatiques et le développement des territoires.
Quel a été l'impact du Contrat de Rivière sur le territoire des Paillons ?

1 LE CONTRAT DE RIVIERE : UN OUTIL FEDERATEUR

Les inondations ont été l'élément déclencheur d'une réflexion commune initiée sur les enjeux du bassin versant, laquelle s'est matérialisée par les créations du SIVOM Val de Banquière et du SIP, témoignant de la volonté des acteurs de coordonner les actions et de mutualiser les moyens.

Par la suite, le Contrat de Rivière est venu renforcer cette politique **en associant l'ensemble des communes du bassin versant à la démarche et en élargissant les domaines de compétences à l'ensemble des enjeux des milieux aquatiques**. Le Contrat de Rivière a permis de créer **un réseau d'acteurs et de compétences**, coordonné et animé par un porteur unique. Ceci a été propice au partage de connaissances et à l'émergence d'une conscience collective des problématiques globales des milieux aquatiques, qui, sans ce cadre établi, n'auraient sans doute pu être engagées.

Le Contrat de Rivière apparait de ce fait comme un outil fédérateur, dont le cadre officiel a permis d'engager une réflexion collective sur des enjeux commun.

2 LE CONTRAT DE RIVIERE : UN PROGRAMME OPERATIONNEL

Pour les acteurs, le Contrat de Rivière apparaît avant tout comme un outil ayant permis de définir une feuille de route et d'obtenir un appui financier à l'investissement.
Il a, de même, instauré un cadre officiel, légitimant l'intervention des maîtres d'ouvrages et contribuant à « *inciter les acteurs dans la concrétisation de projets et à engager une réflexion commune sur ces problématiques* ». S'il a agi en tant qu'incitateur, certains regrettent son manque d'autorité « *on n'a pas vraiment de moyens pour intervenir auprès d'un maître d'ouvrage qui n'engage pas les opérations. Le contrat n'a pas pu jouer un rôle clé en ce sens.* »

3 L'INSTAURATION D'UN 1ER NIVEAU DE CONCERTATION

3.1 Des outils de suivi et d'animation efficaces …

Dans le cadre de l'animation et de la coordination de la démarche, des outils ont été mis en œuvre afin de :

- Cerner les objectifs, établir une feuille de route, faciliter le suivi par les acteurs
- Permettre aux acteurs de s'approprier, le plus possible, la démarche
- Faciliter la concertation pour un investissement de chacun

Pour ce faire, des instances de concertation ont été instaurées (Comité de Rivière annuel et de groupes techniques), comme évoqué dans le chapitre dédié à l'animation de la politique (volet C).
On peut considérer que **les objectifs de suivi, de coordination et d'animation fixés ont été respectés**. Pour autant, nous pouvons nous interroger sur leurs impacts en termes d'appropriation de la démarche.

3.2 … mais à adapter pour un renforcement de la concertation

Bien que ces outils aient permis un bon suivi par les acteurs investis, ils apparaissent limités pour la mise en œuvre d'une véritable concertation. En effet, le **Comité de Rivière est une instance officielle, dont la forme est perçue comme n'étant pas appropriée à la prise de parole**, aux échanges.

Par ailleurs, le contenu dense de ces réunions annuelles, ne permet pas de détailler et d'échanger longuement sur des sujets spécifiques. Par conséquent, on peut supposer que **l'ensemble des thématiques ne peuvent être intégralement assimilées dans ce cadre**.

En parallèle, des groupes de travail thématiques ont été mis en place. Ces outils avaient pour objectifs d'aborder plus en détail les sujets, de mettre en évidence les éventuelles difficultés et les solutions à appliquer. Néanmoins, il semblerait que ces groupes soient fortement assimilés, par les élus, à des réunions techniques, expliquant leur faible participation.

En parallèle, nous pourrions envisager des réunions de présentation thématiques, avec le concours des diverses compétences associées, à destination des élus et des acteurs du territoire. Ceci pourrait faciliter la prise de parole, la compréhension de certaines thématiques jugées techniques et de favoriser une meilleure appropriation de celles-ci.

4 UNE VISION ET UNE ADHESION CONTRASTEES DU BASSIN VERSANT

4.1 Une disparité amont / aval

La plupart des acteurs s'étant entretenus avec le SIP considèrent l'échelle de bassin versant adaptée, mettant en évidence une « *solidarité amont / aval* » et une vision globale du bassin nécessaire :« *le Contrat de Rivière intervient à l'échelle du bassin versant, ce qui est parfaitement cohérent et adapté aux besoins* »

On note que les communes ayant participé à l'exercice, sont, pour la majorité, à l'exception d'une commune, situées en aval du bassin versant et qu'elles sont parmi les plus investies du Contrat de Rivière, comme en témoignent leur présence régulière lors des réunions. Par conséquent, on constate une adhésion distincte des communes amont et aval du bassin-versant à la démarche du Contrat de Rivière.

On peut émettre l'hypothèse que la concentration en aval des enjeux associés à la prévention des inondations ait pu entrainer un sentiment d'iniquité chez les communes amont et contribuer à un détachement de la politique engagée. Mais, comme nous allons le voir par la suite, cela ne suffit pas à expliquer les différences de niveau d'investissement des communes.

4.2 Le SIP, une gouvernance à 9 communes

La création du SIP est issue de la volonté des acteurs d'agir en faveur de la prévention des inondations, sur les territoires à forts enjeux. La délimitation de l'échelle du territoire du SIP, a été arrêtée sur 9 communes, en 1996 par Monsieur le Préfet, lesquelles ont depuis participé au fonctionnement du syndicat. A ce titre, certaines communes regrettent de ne pas y avoir été intégrées.

Bien que le Contrat de Rivière soit intervenu à l'échelle de **l'ensemble des communes du bassin versant**, on y constate un niveau d'investissement ou d'intérêt différent en fonction des communes membres ou non du SIP. On l'observe notamment à travers une plus faible régularité des participations aux réunions, à une moindre prise de contact avec le SIP et une absence de participation à l'exercice du bilan du Contrat de Rivière.
Quelles peuvent en être les significations ? On peut émettre les hypothèses suivantes :

- Les **territoires non membres ont pu se sentir moins associés**, moins représentatifs.

- La **tenue du conseil syndical** (minimum 4 à 5 par an) offraient l'occasion d'évoquer les actions du Contrat de Rivière. De ce fait, les représentants des communes membres ont été davantage informés, sensibilisés, expliquant une meilleure appropriation de la démarche.
- **Certaines actions n'ont pu être réalisées que sur le territoire du SIP**, tel que l'entretien de la ripisylve dont la Déclaration d'Intérêt Général ne pouvait être active qu'à cette échelle. Ceci a pu contribuer à l'émergence d'un sentiment d'inégalité. On note que seule la sensibilisation a pu être réalisée à l'échelle du bassin versant, ce qui lui confère un rôle particulier en maintenant un lien avec l'ensemble des communes.
- Enfin, dans le cadre de certaines actions, notamment en matière d'amélioration de l'assainissement, le SIP n'a pas été associé ne s'agissant pas de son domaine de compétence, ce qui a pu participer à un certain détachement du SIP, et de ce fait, du Contrat de Rivière.

En faisant abstraction du choix de délimitation du territoire du SIP à 9 communes, on constate, tout de même, un impact significatif en termes de gouvernance, d'adhésion et d'appropriation de la démarche Contrat de Rivière par les acteurs.

4.3 La Banquière : un Paillon comme les autres ?

Si l'inscription de la Banquière dans le Contrat de Rivière semble répondre à une logique de bassin-versant, cela n'apparait pas si évident, pour certains acteurs « *il n'a pas tout à fait les mêmes problématiques* », « *son organisation administrative en mille-feuille complique la compréhension du territoire et de la gouvernance sur ces questions* ».
La plupart des acteurs tendent à ne pas associer la Banquière aux autres Paillons. De leurs côtés, les acteurs de la Banquière font part d'un manque de cohésion entre les deux structures.

Nous avons cherché à comprendre ce phénomène et certains éléments, non exhaustifs, apparaissent expliciter cette approche :

- On note une forte adhésion des communes de la vallée au SIVOM, permettant de fédérer à l'échelle d'un sous bassin versant. Ce qui peut constituer un atout, à première vue, peut rendre difficile la mise en œuvre d'une gouvernance à deux niveaux. Cela implique une cohésion, une concertation, une association des entités que la bonne collaboration technique entre les agents ne peut renforcer à elle seule.

- Dans le cadre du contrat, chacune des entités devait réaliser les actions sur son territoire respectif. D'un point de vue de cohérence technique, à l'échelle d'un bassin-versant, cela peut paraître non adapté. En effet, initialement, il y aurait dû avoir deux programmes d'entretien de la ripisylve et deux études sur la continuité écologique sur un même bassin versant, ce qui ne permet pas ni de répondre à une logique globale ni à fédérer les territoires. Après recul, la logique de bassin versant aurait sans doute pu être mieux prise en compte, tout en conservant les deux structures, en distinguant les actions d'intérêt général pour le bassin versant, où les techniciens des deux structures auraient pu travailler ensemble sur ces actions en faisant part des spécificités de leur territoire, et celles n'impactant que le sous bassin de la Banquière.

Ainsi, cette forme de gouvernance du bassin versant, composée de deux entités, a pu complexifier l'atteinte des objectifs d'une bonne cohésion et d'une approche globale. Outre cela, un manque de synergie est apparu, malgré la collaboration technique.

Le bassin versant correspond à un périmètre géographique qui englobe celui de plusieurs structures administratives. Cette échelle est considérée par tous comme celle appropriée et adaptée à la mise en œuvre d'une politique de l'eau cohérente. Dès lors, il apparait nécessaire de renforcer l'adhésion des collectivités territoriales et les bases de la gouvernance initiée par le Contrat de Rivière.

5 LA GESTION INTEGREE : UN PROJET DE TERRITOIRE

La gestion des milieux aquatiques a fortement évolué, faisant appel à des concepts, des perceptions et une approche de l'aménagement du territoire différents.
Depuis des milliers d'années, l'Homme a façonné son environnement pour l'adapter à son mode de société, au développement de ses activités, pour s'affranchir et se protéger d'une nature « sauvage » lui étant hostile. Il a dû dompter la nature, ce qui a longtemps fait prévaloir le concept d'opposition entre l'Homme et la nature. L'Homme a cherché à maîtriser la nature, tout en exploitant ses ressources pour son propre développement. De nos jours, ce sont de nouveaux concepts qui sont répandus dans le but d'une redéfinition des rapports entre l'Homme et la nature, en quête d'un équilibre.

La gestion intégrée répond à ces changements de paradigmes, pour lequel, le Contrat de Rivière constitue un outil. Ceci implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs en vue d'édifier une politique de projet de territoire, prenant en compte les diverses fonctions du cours d'eau de manière intrinsèque, en intégrant les dimensions sociales, politiques et économiques du territoire.

Il s'agit donc **d'un projet commun, issu d'une réflexion et d'une concertation collective mettant en évidence les orientations d'aménagement, de valorisation et de gestion d'un territoire**. C'est donc un **outil permettant d'édifier un projet de territoire, en vue de la conciliation entre le développement urbain et économique d'un territoire et ses milieux aquatiques**. La gestion intégrée soulève la question de l'inscription de la « nature en ville », concept à la croisée des domaines d'investigations que sont la sociologie, l'histoire, la géographie, la philosophie.

Après prise en compte de cet aspect, on entrevoit aisément la nécessité d'établir une synergie forte entre les acteurs, une gouvernance davantage intégratrice des enjeux aquatiques et de ceux du territoire. Le Contrat de Rivière a permis d'impulser une dynamique et d'engager le virage d'une gestion intégrée, laissant place à des perspectives engageantes. Les fondations doivent être renforcées afin d'édifier une véritable gestion intégrée.

CONCLUSIONS

Le Contrat de Rivière, première démarche initiée sur le territoire, témoigne de la volonté d'impulser une réflexion collective à une échelle dépassant les frontières administratives, pour l'instauration d'une gestion territoriale de l'eau cohérente.

Néanmoins, les disparités amont / aval, la distinction des communes membres ou non du SIP et le manque de synergie entre les entités que sont le SIVOM Val de Banquière et le SIP, ont agi sur l'adhésion des acteurs à la démarche.

Le Contrat de Rivière est un outil de gestion intégrée, impliquant la mobilisation de l'ensemble des acteurs en vue d'édifier une politique de projet de territoire, prenant en compte les diverses fonctions du cours d'eau de manière intrinsèque, en intégrant les dimensions sociales, politiques et économiques du territoire. A ce titre, le contexte territorial et le niveau d'appropriation différent des acteurs à la démarche ont pu constituer un frein.

Ainsi, le Contrat de Rivière a permis de poser les bases d'une gouvernance, par la fédération d'un réseau d'acteurs et de compétences et par l'émergence d'une conscience et d'une culture collective de l'eau, patrimoine commun, de ses usages et de ses risques associés. Le contrat a, de même, contribué à une première intégration des enjeux des milieux aquatiques dans la politique engagée. Pour autant, il apparait nécessaire de renforcer la gouvernance, en prenant en compte le contexte territorial, et la concertation pour une adhésion et une appropriation davantage marquée des acteurs.

Ceci est donc un préalable à la gestion intégrée, qui implique un projet de territoire, en vue de la conciliation du développement des territoires et des milieux aquatiques. A travers la question de l'inscription de la nature en ville, il s'agit de s'interroger sur les orientations en termes d'aménagement, de valorisation et de gestion du territoire autour d'un projet commun.

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET GOUVERNANCE

Après la réalisation du bilan technique du Contrat de Rivière, il apparait pertinent de s'interroger sur l'inscription de la politique engagée sur le territoire. Ainsi, nous avons cherché à entrevoir les perceptions des acteurs du bassin versant des Paillons et leur niveau d'appropriation de la démarche.

UNE GOUVERNANCE INITIEE PAR LE CONTRAT DE RIVIERE A RENFORCER

La mise en œuvre du Contrat de Rivière témoigne de la volonté des acteurs d'initier une gestion de l'eau et de ses usages. En ce sens, la démarche a permis de poser les fondations d'une gestion territoriale de l'eau en :

- **Fédérant un réseau d'acteurs et de compétences**
- **Coordonnant l'ensemble des acteurs** par le biais d'un porteur unique dans un territoire à multiples acteurs
- **Instaurant un 1er niveau de concertation** grâce aux outils d'animation et de coordination.
- Mettant en œuvre une réflexion collective et un programme d'actions **à l'échelle du bassin versant des Paillons, pour un enjeu et un patrimoine commun**
- **Renforçant la vision de « solidarité amont / aval »**

Ainsi, **le Contrat de Rivière, qui est la première démarche de ce type initiée sur les Paillons, a permis de poser les bases d'une gouvernance à l'échelle du bassin versant**. Néanmoins, les entretiens ont mis en évidence des points cruciaux témoignant de la nécessité de la renforcer. En effet, nous avons pu constater :

- Une **adhésion contrastée de l'ensemble des communes à la démarche** qui s'illustre notamment dans les différences de niveaux d'investissement
- Une **faible intégration de La Banquière**, par les perceptions du territoire du bassin versant par les acteurs.

Certains freins ont pu interférer dans la politique engagée, lesquels, ont pu, hypothétiquement, être identifiés comme étant :

- Un **sentiment d'iniquité et de manque d'association de la part des communes non membres** du Syndicat Intercommunal des Paillons, lequel est composé de 9 communes. Ce sentiment a pu être partagé par les communes amont du bassin versant, du fait de la concentration des enjeux en aval.
- Un **niveau d'appropriation plus faible de la démarche par les communes non membres** en raison d'une moindre concertation et sensibilisation que celles des communes membres, notamment lors de la tenue du conseil syndical. Les acteurs des communes membres se sont, globalement davantage appropriés la démarche et sentis concernés par les enjeux.
- Une politique menée sur le territoire de deux syndicats, le SIVOM Val de Banquière et le Syndicat Intercommunal des Paillons, sans véritable passerelles entre les deux entités.
- Une **collaboration technique marquée entre les agents du SIVOM et du SIP mais des doublons dans les actions**, telle qu'une étude sur la continuité écologique devant être menée respectivement par les deux entités. Une distinction des actions à enjeux de bassin versant et à enjeux local aurait pu renforcer la cohésion et l'assimilation des territoires pour une approche globale du bassin versant.

LES FONDATIONS POSEES DE LA GESTION INTEGREE EN VUE DE L'EDIFICATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Une première intégration des problématiques assimilées aux milieux aquatiques

Le Contrat de Rivière a permis d'engager le virage d'une réflexion collective et élargie sur l'ensemble des enjeux des milieux aquatiques. On note une évolution certaine dans la prise en compte de certaines problématiques par les acteurs, notamment à travers l'importance accordée aux enjeux de :

- **amélioration de la qualité des eaux** à travers la réhabilitation des systèmes d'assainissement
- de la **valorisation paysagère** des cours d'eau pour une **meilleure intégration dans l'environnement**
- de **sensibilisation en vue de renouer le lien** entre la population et le milieu.

Pour autant, les entretiens ont mis en évidence une tendance, marquée, du pas pris des enjeux d'inondations sur les problématiques relatives à la préservation des milieux aquatiques. Le risque inondation reste la préoccupation majeure du fait des enjeux de sécurité publique, économiques, d'aménagement et juridiques qu'elle implique.

Par conséquent, le Contrat de Rivière a agi sur les perceptions des acteurs et a permis d'impulser une dynamique en faveur **d'une première intégration des problématiques assimilées aux milieux aquatiques, laquelle reste à renforcer, notamment par le biais de la nouvelle compétence GEMAPI.**

Les fondations d'une gestion intégrée à consolider

Une approche fragmentée des thématiques aquatiques persiste chez la plupart des acteurs, témoignant de la difficile intégration et mise en œuvre des principes de la vision systémique de la gestion intégrée. Certains éléments, ont pu constituer un frein, tel que :

- l'architecture disséquée par volets du Contrat de Rivière
- le lancement du PAPI des Paillons en parallèle de la démarche qui, conjuguée à la démobilisation d'une partie des acteurs, a pu conforter une approche dichotomique des enjeux d'inondations et de ceux liés à la préservation du milieu.

Outre la dimension globale des cours d'eau, la gestion intégrée répond, de même, à des évolutions de paradigmes de la société, et est intrinsèquement soulevé la question de l'inscription de la nature en ville. La gestion intégrée implique **une réflexion et une concertation collectives mettant en évidence les orientations d'aménagement, de valorisation et de gestion d'un territoire autour d'un projet commun**. C'est donc un **outil permettant d'édifier un projet de territoire, en vue de la conciliation entre le développement urbain et économique d'un territoire et ses milieux aquatiques.**

Ainsi, l'adhésion et l'appropriation par les acteurs de la démarche sont fondamentales à la consolidation d'une véritable gestion intégrée ; or, comme nous l'avons constaté, sur le bassin versant des Paillons, elles s'avèrent contrastées. Elles devront être renforcées afin d'établir une gouvernance des milieux aquatiques davantage intégratrice des enjeux du territoire.

Le Contrat de Rivière est la première démarche engagée sur le bassin versant des Paillons, et malgré les difficultés rencontrées, sommes toutes relatives à chaque territoire s'engageant dans cette voie, elle a contribué à poser les bases et entreprendre des avancées notables qui nous permettent d'envisager des perspectives engageantes.

Chapitre 3 :
L'EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER GLOBAL

BILAN TECHNIQUE

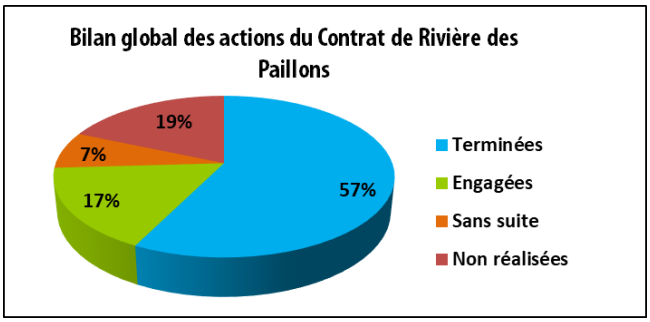

A l'issue du Contrat de Rivière, **74%** des actions du contrat ont été engagées dont **57%** d'actions réalisées (soit 31 actions) et **17%** lancées (soit 9 actions). Ces dernières seront réalisées en respectant les délais respectifs des divers arrêtés.

Par conséquent, on peut noter que le Contrat de Rivière n'a pas atteint l'ensemble des objectifs fixés mais que la majeure partie des actions ont été lancées. Ces taux de réalisation sont néanmoins à relativiser en raison de l'abandon du volet B2 à la suite du lancement du PAPI, qui pèse fortement sur les résultats globaux.

On constate des taux de réalisation variables en fonction des volets :

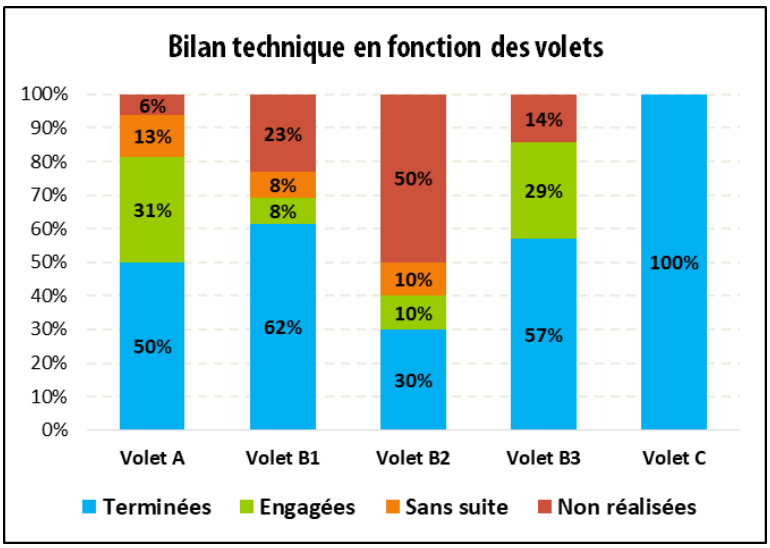

- Le volet C présente un taux de réalisation maximal avec 100% de réalisation.
- Le volet B1, avec 62% de réalisation apparait satisfaisant. Néanmoins, son taux de non réalisation (et actions sans suite) atteint les 31%, ne laissant pas entrevoir des perspectives de lancement.
- Les volets A et B3 sont satisfaisants, notamment au regard des faibles taux relatifs aux actions non réalisées, soit 19% pour le volet A et 14% pour le volet B3. Les actions en cours
- Le volet B2 n'a pas atteint les objectifs fixés en raison de la forte démobilisation des acteurs, du retrait des financements de l'Etat, dans le cadre du contrat de Rivière.

Avec 74% d'actions engagés, dont 57% sont terminées, on peut être satisfait des réalisations du Contrat de Rivière et de la dynamique impulsée. Néanmoins, des freins ont été rencontrés, entravant la réalisation d'actions clés.

TOTAL GLOBAL Evolution 2010-2017						
2010		2017		2010-2017		
Montant initial (HT)	Nombre d'actions	Montant réactualisé	Nombre d'actions	Variation financière	Variation des actions	Dépenses réalisées
17 594 976 €	62	12 201 857 €	54	-30,7%	-12,9%	5 882 431 € 48%

Le Contrat de Rivière a fait l'objet d'une réévaluation de son contenu lors de l'avenant (2013) en termes du :

- Nombre d'actions passant de **62 à 54 actions soit une baisse de près 13%.**
- De son coût prévisionnel, évoluant de **17 594 976€ à 12 246 857€ soit une baisse de 30%.**

Entre 2010 et 2017, **5 882 431€** ont été engagés représentant **48%** du coût prévisionnel réévalué en 2013.

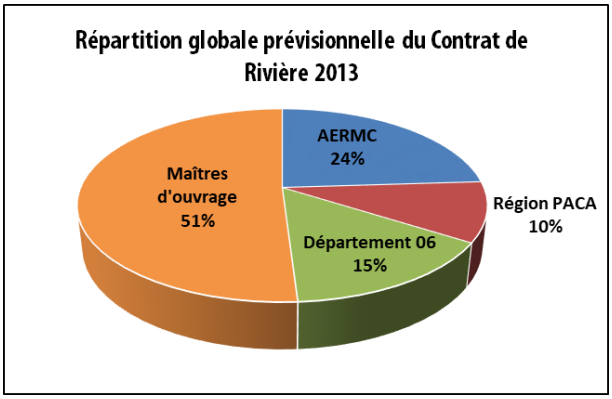

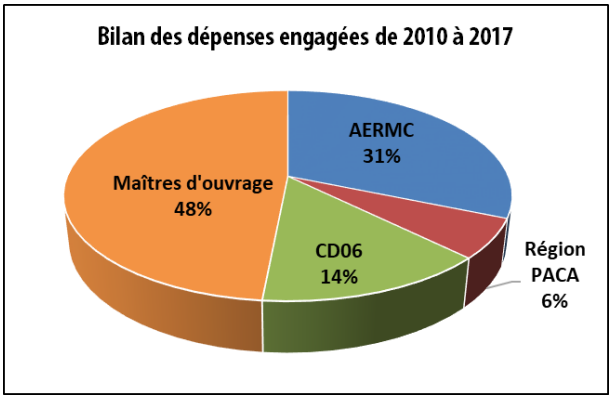

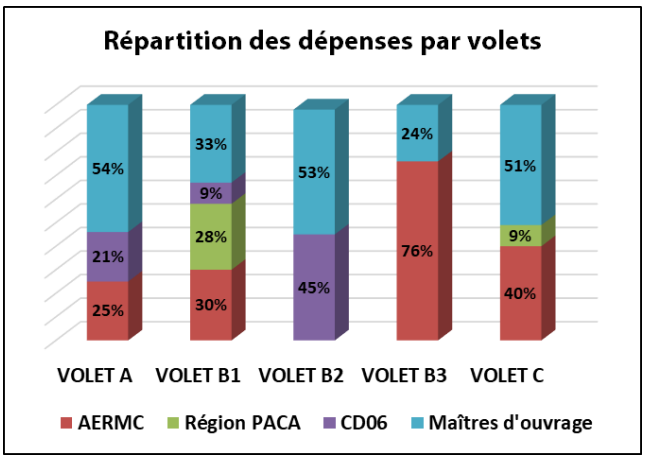

BILAN QUALITATIF DU CONTRAT DE RIVIERE

Le Contrat de Rivière, un outil pertinent

Un outil conforme aux enjeux du territoire	• Des enjeux analysés et identifiés en amont • Des objectifs en concordance avec les enjeux du bassin-versant • Un cadre permettant l'intégration de la problématique des milieux aquatiques • Un outil permettant de mobiliser les acteurs, d'instaurer une concertation à une échelle de gestion de bassin versant

Les moyens mis en œuvre pour la réalisation du Contrat de Rivière semblent relativement bien adaptés, aussi bien en matière de ressources humaines que de ressources financières.

Un outil doté de moyens …	• Une structure porteuse identifiée • Une équipe (SIP et SIVOM Val de Banquière) • Une capacité d'auto-financement pensée en amont favorisant une gestion financière équilibrée du SIP • Des partenaires techniques et institutionnels engagés
… malgré	• Le retrait de l'aide financière de l'Etat, notamment dans le volet B2, préjudiciable pour les actions restantes, non-éligibles au Fond Barnier (PAPI) • Le manque de moyens humains lors de l'élaboration du contrat (2001-2009) qui a eu pour effet un délai long avant son lancement, un manque de concertation surtout pour les communes hors SIP et une démobilisation possible des acteurs • Le manque de moyens humains au SIVOM Val de Banquière jusqu'en 2014, ayant impacté la réalisation des actions

Une atteinte variable des objectifs mais un processus enclenché sur le territoire

Globalement, le Contrat de Rivière a permis d'atteindre une grande partie des objectifs comme en témoignent les 74% d'actions engagées. L'atteinte des objectifs est néanmoins variable en fonction des thématiques et pour certaines actions, dont la réalisation n'a répondu qu'en partie aux attentes.

Si l'ensemble des objectifs du Contrat de Rivière n'ont pu être atteints, on retient néanmoins que des actions majeures ont été concrétisées aboutissant à des résultats notoires sur le milieu. Une prise de conscience collective a opéré autour de ces enjeux, qui, on peut le supposer, n'aurait pu être engagée sans la démarche fédératrice et mobilisatrice qu'a été le Contrat de Rivière des Paillons.

On note des avancées notables sur le milieu…	• Une amélioration de la qualité de l'eau • Le développement pérenne d'actions de sensibilisation • Un premier niveau de gestion de la ripisylve dans le cadre de la prévention de la formation des embâcles • Des connaissances acquises sur le milieu (études) • Un premier niveau d'intégration des thématiques associées aux milieux aquatiques • Un premier niveau de concertation avec la fédération d'un réseau d'acteurs
…. mais des avancées sont attendues	• Des points noirs dans les systèmes d'assainissement collectifs à résorber, affectant la qualité de l'eau en certains secteurs • Mieux valoriser les berges des Paillons • Poursuivre le travail sur La Banquière (étude continuité et programme de gestion de la ripisylve) • Traiter de manière intégrée l'ensemble des thématiques des milieux aquatiques • Renforcer l'approche à l'échelle de bassin versant et l'adhésion de l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun

Malgré les difficultés rencontrées, cette première démarche sur le bassin versant a contribué à impulser une dynamique, à mobiliser les acteurs autour d'un enjeu commun. Le Contrat de Rivière a permis au territoire d'engager le virage vers une réflexion et une prise de conscience collective de la gestion des milieux aquatiques, qui, on le suppose, n'aurait pu se concevoir sans cette démarche.

Le Contrat de Rivière a permis de poser les fondations d'un projet de territoire qui, bien que devant être consolidées, laissent entrevoir des perspectives engageantes, à la veille de la mise en application de la compétence GEMAPI.

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan financier du Contrat de Rivière des Paillons

(*Seuls les montants mandatés ont été pris en compte. Ce choix s'explique en raison de budgets votés pour des actions non engagées, impliquant un déséquilibre*).

Volet	N°	Actions	MO		Montant prévisionnel 2009 (HT)	Montant mi-parcours 2013	Montant réactualisé 2017 (HT)	Dépenses engagées	Agence de l'Eau		Région PACA		Département Alpes-Maritimes		TOTAL SUBVENTIONS		Maître d'ouvrage	
Volet A: Améliorer la qualité de l'eau	**Volet A.1 - Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitements**																	
	A-1-1	Réhabilitation de la station d'épuration de l'Escarène	L'Escarène	100%	1 325 000 €	1 457 546 €		1 457 546 €	25%	360 000 €			43%	632 416 €	992 416 €	68%	32%	465 130 €
	A-1-2	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Drap	SICTEU	25%	215 000 €	1 545 500 €							18%	/				
	A-1-3	Amélioraton du traitement de la station d'épuration de Lucéram	Lucéram	100%	40 000 €	38 363 €		38 363 €	20%	7 712 €			36%	13 882 €	21 594 €	56%	44%	16 769 €
	A-1-4	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Peille	Peille	100%	300 000 €	114 000 €		114 000 €	14%	16 413 €			18%	20 698 €	37 111 €	33%	67%	76 889 €
	A-1-5	Création d'une nouvelle station d'épuration à Lucéram	SILCEN	50%	/	1 000 000 €		- €	48%				21%					
	A-1-6	Modernisation du système d'assainissement collectif de Berrc-les-Alpes	SILCEN	50%	/	1 500 000 €		- €	29%				21%					
	Volet A.2 - Développer l'assainissement domestique																	
	A-2-1	Mise en place d'un assainissement collectif pour la commune de Touët-de-l'Escarène	Touët-de-l'Escarène	0%	655 000 €	1 000 000 €		- €					25%	/				
	A-2-2	Création d'un by-pass entre les collecteurs la rive droite et la rive gauche au niveau du palais des expositions	NCA	100%	1 600 000 €	250 000 €		458 935 €					en cours	non reçu				458 935 €
	A-2-4	Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau lycée de Drap	SICTEU	100%	190 000 €	203 191 €		203 191 €		/			27%	54 492 €	54 492 €	27%	73%	148 699 €
	A-2-5	Raccordement du quartier des Moulins à Tourrette-Levens au réseau d'assainissement collectif	NCA	100%	95 000 €	160 000 €		160 000 €					10%	16 000 €	16 000 €	10%	90%	144 000 €
	Volet A.3 - Résorber les pollutions industrielles																	
	A-3-1	Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la vallée du Paillon	SICTEU	100%														
	A-3-2	Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins	SIP	25%	Régie													
	A-3-3	Opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique dans le réseau de la vallée du Paillon	SICTEU/ CCI/SIP	25%	Régie													
	A-3-4	Mise en place de dispositifs de contrôle quantitatuf et qualitatif des eaux de rejet de l'usine de production d'eau potable de Super Rimiez	NCA	100%	/	120 000 €		120 000 €					en cours 10%		- €	0%	100%	120 000 €
	A-3-5	Valorisation de la démarchecollective "Eaux Top" visant à réduire les pollutions toxiques dispersées, de nature industrielle, du système d'assainissement de Nice	NCA	75%	/			931 121 €	51%	473 409 €					473 409 €	51%	49%	457 712 €
	A-3-6	Amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées des établissements de la restauration et valorisation des établissements exemplaires	NCA	75%	régie													
	TOTAL VOLET A				**4 420 000 €**	**7 388 600 €**		**3 483 156 €**	**25%**	**857 534 €**			**21%**	**737 488 €**	**1 595 022 €**	**46%**	**54%**	**1 888 134 €**
Volet B1: Restaurer, Préserver et Valoriser le patrimoine naturel	**Volet B1.1- Restaurer et entretenir la ripisylve**																	
	B1-1-1	Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve des Paillons (2010-2016)	SIP	100%	533 000 €	557 368 €	557 368 €	640 200 €	30%	192 060 €	30%	192 060 €	10%	64 020 €	448 140 €	70%	30%	192 060 €
	B1-1-2	Programme pluri-annuel de restauration et d'entretien de la ripisylve de la Banquière	SVB	25%	155 000 €	40 000 €	128 000 €	- €						/				
	Volet B1.2- Mettre en valeur les traversées de cours d'eau dans les vilages																	
	B1-2-1	Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de l'Escarène	SIP	100%	145 500 €	145 500 €	145 500 €	132 317 €	30%	39 695 €	30%	39 695 €	10%	13 231 €	92 621 €	70%	30%	39 696 €
	B1-2-2	Etude préalable à la réhabilitation et la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap	SIP	100%	36 000 €	26 060 €	26 060 €	26 852 €	49%	13 029 €	29%	7 818 €			20 847 €	78%	22%	6 005 €
	B1-2-3	Réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice	SIP	25%	350 000 €	350 000 €	350 000 €	28 615 €	15%	4 306 €	30%	8 584 €	30%	8 584 €	21 474 €	75%	25%	7 141 €
	B1-2-4	Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes	SIP	100%	30 000 €	26 086 €	26 086 €	26 087 €	50%	13 044 €	22%	5 612 €			18 656 €	72%	28%	7 431 €
	B1-2-6	Réhabiliation et mise en valeur dans la traversée de Contes	SIP	0%	/	30 000 €	30 000 €							/				
	Volet B1.3- Favoriser la continuité écologique et valoriser les sites remarquables																	
	B1-3-1	Etude opérationnelle pour l'amélioration de la continuité écologique des Paillons	SIP	100%	10 000 €	50 000 €	50 000 €	20 214 €	50%	10 107 €	30%	6 064 €		- €	16 171 €	80%	20%	4 043 €
	B1-3-3	Campagne d'évaluation de la qualité piscicole	CD06	100%	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €		- €		- €		MO			100%	35 000 €
	B1-3-7	Protection et mise en valeur de la Grotte Fuon Cauda	SVB	25%	30 000 €	30 000 €	87 000 €	8 700 €		- €		- €		- €				8 700 €
	B1-3-8	Inventaire du patrimoine construit lié au milieu aquatique	SIP	100%	Régie													
	B1-4-0	Etude globale des fonctionnalités écologiques de la Banquière	SVB	0%	/	85 000 €	15 000 €	- €		- €		- €		/				
	TOTAL VOLET B 1				**1 324 500 €**	**1 375 014 €**	**1 450 014 €**	**917 985 €**	**30%**	**272 241 €**	**28%**	**259 833 €**	**9%**	**85 835 €**	**617 909 €**	**67%**	**33%**	**300 076 €**
Volet B2: Assurer la protection contre les crues	**Volet B2.1- Matriser les inondations dans les zones rouges**																	
	B2-1-3	Mise en sécurité du secteur de Sainte-Claire	SVB	50%	/	150 000 €		36 000 €					prévu 45%	16 875 €	16 875 €	47%	53%	19 125 €
	Volet B2.2- Conforter les berges et les ouvrages d'art																	
	B2-2-1	Etablissement d'un plan global d'aménagement du secteur de la casse automobile "Cassauto"	SVB	0%	100 000 €	100 000 €								/				
	B2-2-2	Reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle	CG06	0%	290 940 €	290 940 €												
	B2-2-4	Confortement et protection des berges de la Banquière entre la Grotte Fuon Cauda et le Pont Liprandi	SVB	0%	225 000 €	174 000 €								/				
	B2-2-5	Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausasc	SIP	0%	149 000 €	149 000 €												
	Volet B2.3- Garantir le libre écoulement fluvial																	
	B2-3-1	Gestion du transport solide, campagne topographique	SIP	25%	389 000 €	389 000 €								/				
	B2-3-3	Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André de la Roche	SVB	0%	280 000 €	130 000 €								/				
	B2-3-4	Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de l'Escarène	VICAT	100%	Régie													
	B2-3-5	Suivi de la mobilité es blocs provenant des tirs de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière	SVB	100%	Régie													
	Volet B2.4- Gérer le risque inondation et développer la culture du risque																	
	B2-4-1	Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons	SIP	100%	Régie	40 000 €												
	TOTAL VOLET B 2				**1 433 940 €**	**1 422 940 €**		**36 000 €**						**16 875 €**				**19 125 €**
Volet B3: Gerer la ressource en eau	**Volet B3.1- Améliorer la connaissance de la ressource en eau**																	
	B3-1-1	Étude de la ressource souterraine stratégique des massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises	CD06	50%	720 000 €	700 000 €		315 000 €	80%	252 000 €					252 000 €	80%	20%	63 000 €
	B3-1-2	Quantification et bancarisation des points de prélèvements	SILCEN	0%	30 000 €	10 000 €		- €							- €			
	B3-1-4	Suivi des débits, des assecs et des étiages	SIP	100%	25 000 €	14 000 €		9 288 €	42%	3 870 €					3 870 €	42%	58%	5 418 €
	B3-1-5	Sensibilisation des usagers à la ressource en eau	SIP	100%	- €	- €		- €										
	Volet B3.2 - Protéger et mettre en valeur la ressource en eau																	
	B3-2-1	Campagne de mesure de la qualité des eaux	CD06	100%	70 000 €	57 890 €		57 890 €	66%	38 271 €					38 271 €	66%	34%	19 619 €
	B3-2-2	Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle	SIP	0%	240 000 €	30 000 €		0 €						/	- €			- €
	B3-2-3	Campagne 2 de mesure de la qualité des eaux	CD06	100%	/	25 000 €		5 315 €										5 315 €
	TOTAL VOLET B 3				**1 085 000 €**	**836 890 €**		**387 493 €**	**76%**	**294 141 €**		**- €**		**- €**	**294 141 €**	**76%**	**24%**	**93 352 €**
Volet C : Coordonner, sensibiliser et évaluer	**Volet C.1- Suivre et coordionner les actions du contrat de rivière**																	
	C-1-1	Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière (2010-2016)	SIP	100%	267 430 €	329 903 €		369 052 €	51%	189 448 €	10%	36 000 €			225 448 €	61%	39%	143 604 €
	C-1-2	Maintien du poste de chargé de missions au SIP (2010-2016)	SIP	100%	385 130 €	488 410 €		523 499 €	30%	156 821 €		- €			156 821 €	30%	70%	366 678 €
	C-1-3	Création d'un poste de chargé de missions au SIVOM Val de Banquière (2014-2016)	SVB	100%	/	121 000 €		46 422 €	28%	13 041 €	65%	30 000 €			43 041 €	93%	7%	3 381 €
									Montant subv versées par AERMC de C11, C 12 et C 13 jusqu'en 2015. En attente pour 2016-2017									
	Volet C.2- Informer et sensibiliser le public																	
	C-2-1	Création de supports de communication et de sensibilisation autour du Contrat de Rivière	SIP	100%	209 100 €	209 100 €		124 140 €	50%	62 070 €	28%	34 906 €			96 976 €	78%	22%	27 164 €
	C-2-2	Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu aquatique	Fédé pêche	100%	64 000 €													
	C-2-3	Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des Stations d'épuration	NCA	100%														
	Volet C.3- Evaluer le Contrat																	
	C-3-1	Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions	SIP	100%	58 000 €			REGIE										
	C-3-2	Bilans final et intermédiaire du Contrat de Rivière	SIP	100%	30 000 €	30 000 €	- €	REGIE										
	TOTAL VOLET C				1 013 660 €	1 178 413 €	1 148 413 €	1 063 112 €	40%	421 380 €	9%	100 906 €		- €	522 286 €	49%	51%	540 826 €
	TOTAL CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS				**9 277 100 €**	**12 201 857 €**		**5 887 746 €**	**31%**	**1 845 296 €**	**6%**	**360 739 €**	**14%**	**840 198 €**	**3 046 232 €**	**52%**	**48%**	**2 841 513 €**

Annexe 2 : Répartition financière en fonction des objectifs du Contrat de Rivière des Paillons

Sous-volets	Montant réactualisé	Dépenses engagées	Aides versées								Autofinancement	
			Agence de l'Eau		Région PACA		Département Alpes-Maritimes		TOTAL SUBVENTIONS		Maîtres d'ouvrage	
Volet A.1	5 655 409 €	1 609 909 €	24%	384 125 €		- €	42%	669 985 €	1 054 110 €	65%	35%	555 799 €
Volet A.2	1 613 191 €	822 126 €		- €		- €	9%	70 492 €	70 492 €	9%	91%	751 634 €
Volet A.3	120 000 €	1 051 121 €	45%	473 409 €		- €		- €	473 409 €	45%	55%	577 712 €
TOTAL VOLET A	**7 388 600 €**	**3 483 156 €**	**25%**	**857 534 €**	**0%**	**0 €**	**21%**	**740 477 €**	**1 598 011 €**	**46%**	**54%**	**1 885 145 €**

Sous-volets	Montant réactualisé	Dépenses engagées	Aides versées								Autofinancement	
			Agence de l'Eau		Région PACA		Département Alpes-Maritimes		TOTAL SUBVENTIONS		Maîtres d'ouvrage	
Volet B1.1	685 368 €	640 200 €	30%	192 060 €	30%	192 060 €	10%	64 020 €	70%	448 140 €	30%	192 060 €
Volet B1.2	577 646 €	213 871 €	33%	70 074 €	29%	61 709 €	10%	21 815 €	72%	153 598 €	28%	60 273 €
Volet B1.3	187 000 €	63 914 €	16%	10 107 €	9%	6 024 €	0%	- €	25%	16 171 €	75%	47 743 €
TOTAL VOLET B1	**1 375 014 €**	**917 985 €**	**30%**	**272 241 €**	**28%**	**259 793 €**	**9%**	**85 835 €**	**67%**	**617 909 €**	**33%**	**300 076 €**

Sous-volets	Montant réactualisé	Dépenses engagées	Aides versées								Autofinancement	
			Agence de l'Eau		Région PACA		Département Alpes-Maritimes		Total des subventions		Maîtres d'ouvrage	
Volet B3.1	724 000 €	324 288 €	79%	255 870 €	0%	- €	0%	- €	255 870 €	79%	21%	68 418 €
Volet B3.2	112 890 €	63 205 €	61%	38 271 €	0%	- €	0%	- €	38 271 €	61%	31%	19 619 €
TOTAL VOLET B 3	**836 890 €**	**387 493 €**	**76%**	**294 141 €**	**0%**	**- €**	**0%**	**- €**	**294 141 €**	**76%**	**23%**	**88 037 €**

Sous-volets	Montant réactualisé	Dépenses engagées	Aides versées								Autofinancement	
			Agence de l'Eau		Région PACA		Département Alpes-Maritimes		Total des subventions		Maîtres d'ouvrage	
Volet C.1	939 313 €	938 973 €	38%	359 310 €	7%	66 000 €			425 310 €	45%	55%	513 663 €
Volet C.2	209 100 €	124 140 €	50%	62 070 €	28%	34 906 €			96 976 €	78%	22%	27 164 €
Volet C.3	30 000 €	0 €		0 €		0 €		0 €	0 €			0 €
TOTAL VOLET C	**1 178 413 €**	**1 063 113 €**	**40%**	**421 380 €**	**9%**	**100 906 €**		**- €**	**522 286 €**	**49%**	**51%**	**540 827 €**

Annexe 3 : Etat de réalisation du Contrat de Rivière des Paillons

Rouge : Nouvelle action avenant 2013

Volet	N°	Actions	Avancement 0%	25%	50%	75%	100%
Volet A: Améliorer la qualité de l'eau		**Volet A.1 - Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement**					
	A-1-1	Réhabilitation de la station d'épuration de l'Escarène					➡
	A-1-2	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Drap		➡			
	A-1-3	Amélioraton du traitement de la station d'épuration de Lucéram					➡
	A-1-4	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Peille					➡
	A-1-5	Création d'une nouvelle station d'épuration à Lucéram				➡	
	A-1-6	Modernisation du système d'assainissement collectif de Berre les Alpes				➡	
		Volet A.2 - Développer l'assainissement domestique					
	A-2-1	Mise en place d'un assainissement collectif pour la commune de Touët-de-l'Escarène	➡				
	A-2-2	Création d'un by-pass entre les collecteurs la rive droite et la rive gauche au niveau du palais des expositions					➡
	A-2-4	Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau lycée de Drap					➡
	A-2-5	Raccordement du quartier des Moulins à Tourrette-Levens au réseau d'assainissement collectif					➡
		Volet A.3 - Résorber les pollutions industrielles					
	A-3-1	Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la vallée du Paillon					➡
	A-3-2	Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins		➡			
	A-3-3	Opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique dans le réseau de la vallée du Paillon		➡			
	A-3-4	Mise en place de dispositifs de contrôle quantitatif et qualitatif des eaux de rejet de l'usine de production d'eau potable de super Rimiez					➡
	A-3-5	Valorisation de la démarche collective Eaux Top Métropole visant à réduire les pollutions toxiques, de nature industrielle, dispersées dans le système d'assainissement de Nice				➡	
	A-3-6	Amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées des établissements de la restauration et valorisation des établissements exemplaires				➡	

Volet	N°	Actions	Avancement 0%	25%	50%	75%	100%
Volet B1: Restaurer, Préserver et Valoriser le patrimoine naturel		**Volet B1.1- Restaurer et entretenir la ripisylve**					
	B1-1-1	Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve des Paillons					➡
	B1-1-2	Programme pluri-annuel de restauration et d'entretien de la ripisylve de la Banquière		➡			
		Volet B1.2- Mettre en valeur les traversée de cours d'eau dans les villages					
	B1-2-1	Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de l'Escarène					➡
	B1-2-2	Etude préalable à la réhabilitation et la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap					➡
	B1-2-3	Réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice		➡			
	B1-2-4	Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes					➡
	B1-2-6	Réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes	➡				
		Volet B1.3- Favoriser la circulation et le développement des poissons et valoriser les sites remarquables					
	B1-3-1	Etude opérationnelle pour l'amélioration de la continuité écologique des Paillons					➡
	B1-3-3	Campagne d'évaluation de la qualité piscicole					➡
	B1-3-7	Protection et mise en valeur de la Grotte Fuon Cauda			➡		
	B1-3-8	Inventaire du patrimoine construit lié au milieu aquatique					➡
	B1-3-9	Franchissabilité du seuil n°2 de Contes					➡
	B1-4-0	Etude globale des fonctionalités écologiques de la Banquière	➡				

Volet	N°	Actions	Avancement				
			0%	25%	50%	75%	100%
Volet B2: Assurer la protection contre les crues		**Volet B2.1- Matriser les inondations dans les zones rouges**					
	B2-1-3	Mise en sécurité du secteur de Sainte Claire			→		
		Volet B2.2- Conforter les berges et les ouvrages d'art					
	B2-2-1	Etablissement d'un plan global d'aménagement du secteur de la casse automobile "Cassauto"	→				
	B2-2-2	Reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle	→				
	B2-2-4	Confortement et protection des berges de la Banquière entre la Grotte Fuon Cauda et le Pont Liprandi	→				
	B2-2-5	Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausasc	→				
		Volet B2.3- Garantir le libre écoulement fluvial					
	B2-3-1	Gestion du transport solide, campagne topographique		→			
	B2-3-3	Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André de la Roche	→				
	B2-3-4	Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de l'Escarène					→
	B2-3-5	Suivi de la mobilité es blocs provenant des tirs de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière					→
		Volet B2.4- Gérer le risque inondation et développer la culture du risque					
	B2-4-1	Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons					→

Volet	N°	Actions	Avancement				
			0%	25%	50%	75%	100%
Volet B3: Gerer la ressource en eau		**Volet B3.1- Améliorer la connaissance de la ressource en eau**					
	B3-1-1	Étude de la ressource souterraine stratégique des massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises			→		
	B3-1-2	Quantification et bancarisation des points de prélèvements		→			
	B3-1-4	Suivi des débits, des assecs et des étiages					→
	B3-1-5	Sensibilisation des usagers à la ressource en eau					→
		Volet B3.2 - Protéger et mettre en valeur la ressource en eau					
	B3-2-1	Campagne de mesure de la qualité des eaux					→
	B3-2-2	Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle	→				
	B3-2-3	Campagne n°2 de mesure de la qualité des eaux					→

Volet	N°	Actions	Avancement				
			0%	25%	50%	75%	100%
Volet C : Coordonner, sensibiliser et évaluer		**Volet C.1- Suivre et coordonner les actions du contrat de rivière**					
	C-1-1	Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière					→
	C-1-2	Maintien du poste de chargé de missions au SIP					→
	C-1-3	Création d'un poste de chargé de missions au SIVOM Val de Banquière					→
		Volet C.2- Informer et sensibiliser le public					
	C-2-1	Création de supports de communication et de sensibilisation autour du Contrat de Rivière					→
	C-2-2	Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu aquatique					→
	C-2-3	Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des stations d'épuration					→
		Volet C.3- Evaluer le Contrat					
	C-3-1	Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions					→
	C-3-2	Bilans final et intermédiaire du Contrat de Rivière					→

Annexe 4 : Récapitulatifs des actions

	N°	Actions	Priorité	Maîtres d'ouvrage	ETAT	Enjeux	Remarques-descriptifs
Volet A: Améliorer la qualité de l'eau	Volet A.1 - Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitements						
	A-11	Réhabilitation de la station d'épuration de l'Escarène	1	**L'Escarène**	100%	STEP vieillissante, sous-charge des effluents (1 500EH traités, 4 000EH dimensionnés), problème de gestion des boues. Rejets dégradés	Réhabilitation filière eau: prétraitement, clarificateur, bassin d'orage, canal de comptage.... Création d'une Filière Boue: traitement des boues par lits plantés de roseaux Inauguration Mars 2011
	A-12	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Drap	1	**SICTEU**	25%	qualité altérée des boues d'épuration, présence très chargée des effluents industriels, modalités de surveillance à améliorer. Survenue d'un feu dans le local technique entrainant la destruction des préleveurs automatiques. Perte de la prime d'épuration	Le système de surveillance et le projet de mise en place d'un sécheur solaire afin de valoriser les boues par incinération restent à mettre en œuvre. La prime d'épuration a été récupérée en raison d'une amélioration de la qualité des boues.
	A-13	Amélioration du traitement de la station d'épuration de Lucéram	1	**Lucéram**	100%	Station vieillissante. Qualité médiocre des effluents rejetés dans le Paillon	Installation d'un dégrilleur automatique, changement de la vanne d'extraction des boues et installation d'un canal de comptage (2009). La réhabilitation ne suffit pas à rendre conforme la station. Une nouvelle sera créée.
	A-14	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Peille	1	**Peille**	100%	Rendements épuratoires corrects mais travaux d'amélioration nécessaires en raison de l'ancienneté de l'ouvrage	Changement de la fiche action - abandon de l'épuration tertiaire. Travaux : 1 - Mise en place d'un déversoir et d'un canal de comptage en sortie - Réalisé en 2012 2 - Couverture des lits de séchages de boues et recirculation des eaux d'égouttage -Réalisé 2013 Traitement des boues: compostage sur place mais non agréé entrainant la perte de la prime d'épuration
	A-15	Création d'une nouvelle station d'épuration à Lucéram	1	**Lucéram**	75%	Travaux d'amélioration sur l'ancienne STEP insuffisants pour un bon rendement épuratoire.	Etude préalable finalisée en été 2014, choix filière rustique sur lits plantés de roseaux Maitrise d'ouvrage déléguée au SILCEN, MOE recruté en mars 2015, étude géotechnique en 2016, travaux 2017
	A-16	Modernisation système d'assainissement collectif de Berre les Alpes	1	**Berre les Alpes**	75%	Mise en conformité de la STEP (vétusté et rejet de qualité médiocre).	Acquisition foncière, Maîtrise d'ouvrage déléguée au SILCEN Lancement des travaux en 2017
	Volet A.2 - Développer l'assainissement domestique						
	A-21	Mise en place d'un assainissement collectif pour la commune de Touët-de-l'Escarène	1	Touët de L'Escarène	0%	Rejets directs dans le Redebrauss. L'étude de faisabilité (2013) a mis en évidence la difficulté du raccordement à la STEP de L'Escarène. Création d'une STEP.	Acquisition foncière en cours par la mairie (une partie acquise) Plusieurs réunions techniques organisées avec le SATESE et la DDTM (SIP parfois présent). Demande de dérogation des 70m à l'ARS. Rédaction proposition du cahier des charges de la MOE par le SATESE en orientant sur l'étude des 3 filières (biodisques biolo, MBBR,SBR). En attente de l'autorisation de l'ARS
	A-22	Création d'un by-pass entre les collecteurs la rive droite et la rive gauche (palais des Expositions)		NCA	100%	Dimensionnement insuffisant notamment depuis le raccordement d'autres communes.	Renvoyer la totalité des effluents d'un collecteur vers l'autre. -2012 - travaux préalable réalisés : dévoiement de réseaux (ErDF, FT, eau potable) Travaux finalisés, réception fin novembre 2015
	A-24	Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau lycée de Drap	2	SICTEU	100%		Raccordement de 300 EH à la Station de Drap
	A-25	Raccordement du quartier des Moulins à Tourrette-Levens au réseau d'assainissement collectif	3	NCA	100%	Tourrette-Levens, raccordée en partie à Haliotis, sauf quelques quartiers, comme le celui des Moulins.	Attribution du marché à procédure adaptée "travaux d'extension du réseau d'assainissement et création d'un poste de refoulement au hameau des Moulins" le 20 octobre 2015. Fin des travaux fin septembre 2016. Fin des rejets directs dans le Riou.
	Volet A.3 - Résorber les pollutions industrielles						
	A-31	Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la vallée	1	SICTEU	100%		Réalisée -finalisée en juillet 2009
	A-32	Démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins	1	SIP	25%	Rejets industriels et qualité des effluents	Lie à la A 32
	A 33	Opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique dans le réseau de la vallée du Paillon	1	SIP	25%		Groupe de travail en place - Projet de signature d'une convention d'opération collective SICTEU-Agence de l'eau-CCI-CMA-SIP- Projet d'embauche d'un technicien au SICTEU pour suivre la démarche. Action stoppée
	A-34	Mise en place de dispositifs de contrôle quantitatif et qualitatif des eaux de rejet de l'usine de production d'eau potable de super Rimiez		NCA	100%		MNCA lance opération pour maîtriser les flux de rejets de l'usine dans le paillon de Nice. 3 phases: 1 : étude quantifier et caractériser les rejets (ACTION CR à 120 000€) équipements pour la caractérisation installés sur les 2 branches (exutoire de la Banquière et de Cimiez) _ Rapport caractérisation ok (2015) 2:Hors CR : étude de définition du choix de filière de traitement des boues (100 000€) et exécution travaux
	A-35	Valorisation de la démarche collective Eaux Top Métropole		NCA	75%	Rejets industriels et qualité des effluents	Nice - St André et La Trinité Signé en janvier 2014 Ensemble des entreprises sur La Trinité et St André, instruction des dossiers faite. Nice en cours
	A-36	Amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées des établissements de la restauration et valorisation des établissements exemplaires		NCA	75%	Rejets issus de la restauration (obstruction des réseaux)	Nic, en cours - St André et La Trinité (terminées) Sensibilisation et appui technique aux métiers de la restauration dans le traitement des huiles alimentaires usagées et les graisses.

Volet B1: Restaurer, Préserver et Valoriser le patrimoine naturel	**Volet B1.1- Restaurer et entretenir la ripisylve**						
	B111	Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve des Paillons	1	SIP	100%	Gestion de la ripisylve, restauration et prévention formation embâcles	100km de berges traitées sur les 9 communes du SIP
	B112	Programme pluri-annuel de restauration et d'entretien de la ripisylve de la Banquière	1	SVB	25%		Déclaration d'Intérêt Général en cours d'instruction
	Volet B1.2- Mettre en valeur les traversée de cours d'eau dans les villages						
	B121	Réhabilitation et mise en valeur paysagère dans la traversée de l'Escarène	2	SIP	100%	Valorisation des berges en vue d'une meilleure intégration du cours d'eau dans l'environnement.	Création espace de loisir et de sensibilisation Parc "Aïga que canta" Inauguration - 9-11-2013
	B122	Etude préalable à la réhabilitation et la mise en valeur dans la traversée de Drap	2	SIP	100%		Etude réalisée : 3 scénarios sont envisagées
	B123	Réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice	2	SIP	25%		Etude préalable a été réalisée en 2009
	B124	Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes	3	SIP	100%		Etude préalable a été réalisée en 2010
	B126	Réhabilitation et mise en valeur dans la traversée de Contes		SIP	0%		Non engagée
	Volet B1.3- Favoriser la circulation et le développement des poissons et valoriser les sites remarquables						
	B131	Etude opérationnelle pour l'amélioration de la continuité écologique des Paillons	**1**	**SIP**	100%	Continuité piscicole et sédimentaire, état des lieux des seuils et identification des obstacles et définition programme d'actions	Une partie a été réalisée dans le cadre de l'étude MRM de 2009. Campagne terrain d'inventaire des obstacles à l'écoulement réalisé en aout 2014, Etude réalisée par Antea Grup, en 2015-2016. Doit être complétée.
	B133	Campagne d'évaluation de la qualité piscicole	**1**	**CD06**	100%	Dans le cadre des campagnes de qualité des eaux réalisée par le CD06	Campagne réalisée en 2012.
	B137	Protection et mise en valeur de la Grotte Fuon Cauda	**3**	**SVB**	50%	valorisation d'un site remarquable	Etude faisabilité en 2016.Proposition du parcours du sentier et aménagement à réaliser (sécurité du site + parking). Accord mécénat passé avec la SEC Carrière. Actuellement, phase "PROJET" terminée pour FIN 2017
	B138	Inventaire du patrimoine construit lié au milieu aquatique	**3**	**SIP**	100%		Partenariat SIP/ l'AS pays des Paillons /Master GEDD -2010: création des chemins de l'eau sur Peille Peillon et l'Escarène - 2011: Etude et valorisation des canaux d'irrigations de Contes et Bendejun -2012 Etude et valorisation des canaux d'irrigations de l'Escarène
	B139	Franchissabilité du seuil n°2 de Contes		**SIP**	100%	Stabilité ouvrage, continuité	Inscription de l'action dans le PAPI. Travaux réalisés en 2015
	B140	Etude globale des fonctionnalités écologiques de la Banquière		**SVB**	0%	Continuité piscicole et sédimentaire, état des lieux des seuils et identification des obstacles et définition programme d'actions	En cours. Partie hydro par NCA et partie biologie, écologie (faune/flore) et étude des seuils par SVB. C

Volet B2: Assurer la protection contre les crues	**Volet B2.1- Maitriser les inondations dans les zones rouges**						
	B213	Mise en sécurité du secteur de Sainte Claire		SVB	50%	Habitations en zone rouge. Modélisation hydraulique réalisée et inventaire des risques. Aménagements préconisés.	BE choisi en 2015. Levé topo réalisé en 2017. Présentation aux acteurs 2017. Lancement travaux prévu en 2018.
	Volet B2.2- Conforter les berges et les ouvrages d'art						
	B221	Etablissement d'un plan global d'aménagement du secteur de la casse automobile "Cassauto"	1	SVB	0%	Berges érodées et risque de formation d'embâcles dans la traversée de St André dû au stockage des véhicules.	Casse est à Falicon. Terrain privé frein. Arrangement directement avec le propriétaire pour déplacer les déplacer.
	B222	Reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle	1	CD06	0%	Erosion de la rive et formation d'un banc dû à un endiguement ancien. Calage trop haut de la crête, risque d'effondrement du seuil et accentuation du risque de débordement.	
	B224	Confortement et protection des berges de la Banquière (Grotte Fuon Cauda et Pont Liprandi)	3	SVB	0%	Risque affouillement des berges en zone habitée	Action liée à la réalisation de la B1401 (étude sur la continuité).
	B225	Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausasc	3	SIP	0%	Affouillement	Lié au projet de mise en protection du quartier de la Condamine (PAPI)
	Volet B2.3- Garantir le libre écoulement fluvial						
	B231	Gestion du transport solide, campagne topographique	1	SIP	25%	dépôts de matériaux constatés au droit de ruptures de pentes tandis que des secteurs apparaissent déficitaires.	Etude réalisée en 2012 révélant l'absence de nécessité d'intervenir pour l'instant; Une étude hydrogéomorphologique doit être réalisée.
	B233	Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André de la Roche	2	SVB	0%	Contraintes hydrauliques, risque formation d'embâcles et affouillement des ouvrages, arrachement des réseaux (eaux usées et potables).	Mission d'assistance conseil du géologue (Université de Nice Sophia Antipolis) réalisée en 2007. Intervention nécessaire pour le bon écoulement et assurer la stabilité des ouvrages. Action liée à la B 140.

	B234	Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de l'Escarène	3	VICAT	100%	garantir le bon écoulement	Réalisé périodiquement lorsque le lit présente un encombrement trop important Interventions : 2009- 2010 - 2011 - 2012 -2014-2017
	B235	Suivi de la mobilité es blocs provenant de la carrière de la SEC (clue de la Banquière)	3	SVB	100%	garantir le bon écoulement	Suivi réalisé par le SIVOM, absence d'encombrement du lit.
	Volet B2.4- Gérer le risque inondation et développer la culture du risque						
	B241	Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons	2	SIP	100%		En partie réalisé grâce au diagnostic du PAPI
Volet B3: Gérer la ressource en eau	**Volet B3.1- Améliorer la connaissance de la ressource en eau**						
	B311	Étude de la ressource souterraine stratégique des massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises		CD06 (puis le SMIAGE)	50%	Acquérir des informations sur le fonctionnement des masses d'eaux, accent sur la masse d'eau souterraine identifiée stratégique, définition d'une proposition de zones de sauvegarde et préconisations pour une gestion durable de la ressource.	Lancement de l'étude en août 2015. Phase 1 et 2 en cours (des résultats sont d'ores et déjà disponibles avec une proposition des zones de sauvegarde prédéfinies).
	B312	Quantification et bancarisation des points de prélèvements	1	SILCEN	25%	Données nécessaires à l'étude sur la ressource en eau	Le SILCEN s'est proposé d'être maitre d'ouvrage de l'action à partir de 2013. Avortement de l'action. Reprise par le SMIAGE Maralpin, dans le cadre de l'étude sur la ressource en eau. Concerne les prélèvements publics.
	B314	Suivi des débits, des assecs et des étiages	1	SIP	100%	connaissances de la ressource en eau superficielle	Mesures réalisées mensuellement, 84 campagnes
	B315	Sensibilisation des usagers à la ressource en eau	3	SIP	100%		Travail bibliographique sur les forages domestiques réalisés Création d'un groupe de travail SATEP-ARS-DDTM-SIP sur les PPC Publication (12/2012) d'une plaquette d'information pour les Maires sur les PPC
	Volet B3.2 - Protéger et mettre en valeur la ressource en eau						
	B321	Campagnes de mesure de la qualité des eaux	1	CD06	100%		Réalisées en 2012
	B322	Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle	3	SIP	0%		
	B323	Campagne n °2 de mesure de la qualité des eaux	1	CD06	100%		Réalisée en 2016

Volet C : Coordonner, sensibiliser et évaluer	Volet C.1- Suivre et coordonner les actions du contrat de rivière						
	C-1-1	Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière	1	SIP	100%		En cours depuis 2009 - Changement de personnel en septembre 2010 et 2015
	C-1-2	Maintien du poste de chargé de missions au SIP	1	SIP	100%		De 1999 à 2017.
	C-1-3	Création d'un poste de chargé de missions au SIVOM Val de Banquière		SVB	100%		Recrutement septembre 2014.
	Volet C.2- Informer et sensibiliser le public						
	C-2-1	Création de supports de communication et de sensibilisation autour du Contrat de Rivière	1	SIP	100%		Création: logo, plan de communication, mascotte, 2 plaquettes d'informations (Contrat de rivière et PPC), publication de 13 lettres d'information, site interne, publication de 30 newsletters, création d'une exposition itinérante et interactive sur les Paillons
	C-2-2	Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu aquatique	2	Fédé pêche	100%		Action menées chaque année depuis 2003 dans 4 classes. 2010 à 2017: près de 1000 élèves sensibilisés.
	C-2-3	Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des Stations d'épuration	1	NCA	100%		
	Volet C.3- Evaluer le Contrat						
	C-3-1	Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions	1	SIP	100%		réalisé en interne par le SIP
	C-3-2	Bilans final et intermédiaire du Contrat de Rivière	1	SIP	100%		Bilan à mi-parcours réalisé en 2013 Bilan final, en régie, en 2017.

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1 : LE CADRE DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS 10

LES ENJEUX DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS 11

I. UNE QUALITE DE L'EAU MEDIOCRE 11

1 Une qualité des eaux superficielles dégradée

2 L'état du peuplement piscicole dans les Paillons

II. UN TERRITOIRE VULNERABLE FACE AU RISQUE INONDATION 14

1 Les caractéristiques des crues des Paillons

2 La vulnérabilité du territoire des Paillons face au risque de crue

III. LES PAILLONS : RIVIERES IMPACTEES 19

1 L'adaptation des Paillons face aux perturbations humaines

2 Une absence de gestion de la ripisylve

3 Une faible intégration des Paillons dans notre environnement

IV. VERS UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU 24

1 Les usages de l'eau

2 L'eau souterraine : une ressource invisible mal connue

V. UNE POLITIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES A DEFINIR 26

1 Vers une concertation et une gestion à l'échelle de bassin versant

2 Vers une prise en compte élargie de l'ensemble des thématiques des milieux aquatiques

SYNTHESE DES ENJEUX DU BASSIN VERSANT DES PAILLONS 27

LA DEMARCHE CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS 29

I. LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS 29

1 La situation géographique

2 L'organisation territoriale

3 Les acteurs du Contrat de Rivière

4 L'historique de la démarche

II. LE CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS 34

1 Les objectifs et les articulations du contrat de rivière des Paillons

2 L'avenant au Contrat de Rivière

3 Du contrat de rivière au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

4 *Le contrat de rivière en 2017*

Chapitre 2 : LE BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS 40

AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU (VOLET A) 41

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER 43

1 *Bilan technique global*

2 *Bilan financier global*

3 *La répartition des acteurs en fonction des objectifs*

II. LES REALISATIONS EN TERMES D'AMELIORATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT 46

1 *Le traitement des eaux usées domestiques dans le bassin versant des Paillons*

2 *Les opérations de réduction des rejets industriels dispersés dans les réseaux d'assainissement*

III. EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU ET PERSPECTIVES 52

1 *Une nette amélioration de la qualité des eaux…*

2 *… Mais les efforts doivent être poursuivis notamment sur les secteurs jugés critiques.*

3 *Quelles perspectives ?*

***BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET A* 57**

RESTAURER, PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL (VOLET B1) 59

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER 61

1 *Bilan technique global*

2 *Bilan global du volet B1*

3 *La répartition en fonction des objectifs du volet B1*

II. UNE MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES A DEVELOPPER 63

III. LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES PAILLONS 64

1 *Le diagnostic*

2 *La priorisation des actions*

IV. UN PREMIER NIVEAU DE GESTION DE LA RIPISYLVE EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES INONDATIONS 67

V. EVOLUTION DU MILIEU ET PERSPECTIVES 68

1 *Un premier niveau d'amélioration de la ripisylve*

2 *une faible intégration du cours d'eau*

3 *Des connaissances acquises du milieu*

4 *Les perspectives*

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET B1 ***71***

ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES (VOLET B2) **73**

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER **75**

1 *Bilan technique global*

2 *Bilan financier*

II. LE VOLET B2 : SES REALISATIONS ET SES FREINS **77**

1 *Les actions favorisant le libre écoulement des eaux : la mobilité des matériaux*

2 *le développement de la culture du risque* *77*

3 *De nombreux freins*

III. LE PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) **78**

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET B 2 ***81***

CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (VOLET B 3) **83**

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER **85**

1 *Bilan technique global*

2 *Bilan financier*

II. L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE ET SUPERFICIELLE **88**

1 *Les campagnes de jaugeage et d'observation d'évolution des assecs*

2 *L'étude hydrogéologique des ressources en eau stratégiques du bassin versant des Paillons*

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET B 3 ***95***

COORDONNER, SENSIBILISER, EVALUER (VOLET C) **97**

I. ETAT DE REALISATION : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER **99**

1 *Bilan technique global*

2 *Bilan financier global*

II. LES OUTILS D'ANIMATION ET DE CONCERTATION **101**

1 *Un porteur unique, des acteurs multiples*

2 *Les instances de concertation*

III. LES OUTILS DE COMMUNICATION POUR UNE MEILLEURE COMPREHENSION ET APPROPRIATION DE LA DEMARCHE **104**

IV. LES OUTILS DE SENSIBILISATION POUR UNE REAPPROPRIATION DES COURS D'EAU **107**

1 *la sensibilisation : un axe phare du contrat de rivière*

2 *Le « Projet Rivière »*

3 *L'exposition itinérante « Les Paillons s'exposent »*

V. QUELLE EVOLUTION DE LA PERCEPTION DES PAILLONS PAR LES SCOLAIRES ET QUELLES PERSPECTIVES ? 111

1 *« Il y a de la vie dans les Paillons ! »*

2 *« Alors, les inondations, c'est possible chez nous aussi ? »*

3 *Quelles perspectives ?*

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET C ***113***

LA GOUVERNANCE : REGARDS CROISES DES ACTEURS **115**

I. LES PAILLONS ET LE CONTRAT DE RIVIERE AU COEUR DES PERCEPTIONS DES ACTEURS **118**

1 *Les représentations sociales et territoriales des Paillons*

2 *Le risque inondation : enjeu majeur des Paillons*

3 *Les Paillons : des rivières oubliées ?*

4 *Une vision segmentée des enjeux aquatiques*

II. LE CONTRAT DE RIVIERE : UN PROJET DE TERRITOIRE ? **123**

1 *Le Contrat de Rivière : un outil fédérateur*

2 *Le Contrat de Rivière : un programme opérationnel*

3 *L'instauration d'un 1er niveau de concertation*

4 *Une vision et une adhésion contrastées du bassin versant*

5 *La gestion intégrée : un projet de territoire*

BILAN SYNTHETIQUE DU VOLET GOUVERNANCE ***127***

Chapitre 3 : L'EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS **129**

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER GLOBAL **130**

BILAN QUALITATIF DU CONTRAT DE RIVIERE **132**

ANNEXES **134**

TABLE DES MATIERES **142**